



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MI VI
LU
DES

Rapport d'activité & études

MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE VIGILANCE
ET DE LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES

2018
2020

Rapport d'activité & études

2018
2020

« Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, micro filmage, scannérisation, numérisation ...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. »
« Il est rappelé également que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre. »

© Miviludes/SG-CIPDR, 2021

**MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE VIGILANCE
ET DE LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES**

Depuis la réforme de 2002, qui a vu la Miviludes succéder à la Mils, créée en 1998, le phénomène sectaire a évolué, rendant nécessaire l'adaptation de la conduite de l'action publique préventive et répressive à l'encontre de dérives plus diffuses dans la société.

En juillet 2020, la Miviludes a connu une évolution importante avec son rattachement au ministère de l'Intérieur à travers le Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR). Madame la ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté, Marlène Schiappa, s'est vu confier la responsabilité de relancer et de renforcer la politique de lutte contre les dérives sectaires. Dès le 31 août 2020, lors de la présentation de sa feuille de route, elle a défini les premiers axes stratégiques pour mobiliser les services publics et soutenir ceux de nos concitoyens qui s'engagent dans ce combat.

Le présent rapport marque donc une étape sur le plan institutionnel. Plus que jamais, il s'agit de renforcer la prévention de l'abus de faiblesse lié au phénomène sectaire, ainsi que la reconnaissance et la protection de ceux qui en sont les victimes directes. Défendre l'intégrité des individus est le premier objectif, tout en reconnaissant les effets délétères du phénomène sectaire sur l'entourage des victimes, et particulièrement les enfants. Il s'agit aussi de protéger des secteurs d'activités économiques des détournements opérés.

Les ressorts de l'emprise sectaire se renforcent des fragilités d'un monde complexe et hyperconnecté, et de notre société qui laisse certains sans repère, cherchant du sens et doutant des valeurs qui les dirigent. Tous les doutes, toutes les vulnérabilités sont exploitables. Et l'habileté des personnalités toxiques qui en tirent profit est de les repérer et de les amplifier tout en promettant d'y remédier.

Le rapprochement de la Miviludes et du SG-CIPDR doit conduire à une amélioration du service rendu au public, une coordination renforcée sur

le terrain, un enrichissement dans l'appréhension et la prévention des nouvelles formes de radicalité et des phénomènes d'emprise et d'enfermement qui minent la cohésion sociale. Il doit aussi permettre de mieux soutenir les associations spécialisées et d'encourager la recherche dans ces domaines.

Clairement identifiée, la Miviludes conserve l'expertise de la dizaine de fonctionnaires spécialisés mis à disposition par les ministères les plus concernés (intérieur, santé, éducation nationale, justice, économie) et son caractère interministériel, lié à la transversalité des sujets traités. Le transfert de l'intégralité de la documentation et l'accès facilité du public à ce service spécialisé, par le biais de téléprocédures, assurent la prise en compte de la spécificité de l'emprise sectaire et l'adaptation des actions aux réalités de terrain.





L'objectif de renforcer l'action publique à l'encontre de toutes les formes de dérives sectaires se traduira, au cours de l'année 2021, par une réforme de la gouvernance de la Miviludes, la refondation du conseil d'orientation qui permettra d'éclairer l'administration sur ces sujets sensibles, car étroitement liés à l'exercice des libertés individuelles, une coopération renforcée avec l'ensemble des partenaires institutionnels, et l'élaboration d'un nouveau plan d'action.

La Miviludes reste pleinement investie des missions d'observation et d'analyse du phénomène sectaire, de coordination de l'action préventive et répressive des pouvoirs publics, d'information du public sur les risques et les dangers auxquels il est exposé, de formation des agents publics sur le terrain, de soutien aux actions d'aide aux victimes, aux familles de victimes et associations de victimes spécialisées, tout en continuant à porter le message de sensibilisation aux dérives sectaires à l'échelle internationale.

Christian Gravel

*Président de la Miviludes,
Secrétaire général du Comité interministériel
de prévention de la délinquance et de la radicalisation.*

SOMMAIRE

- 6 **Avant-propos** 
- 9 **Introduction** 
- 10 **Chiffres clés** 
- 12 Liste des sigles
- 13 Première partie** 
Activité de la Miviludes
- 14 Les demandes adressées à la Miviludes
- 20 Formations et interventions
- 24 Coordination des services
- 26 Échanges avec les partenaires associatifs et relations extérieures
- 28 Communication : une mobilisation au service de l'information du grand public
- 32 Domaine de la santé et du bien-être
- 37 Domaine de la protection de la jeunesse
- 47 Domaine économique, du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
- 54 Domaine de la sécurité
- 57 Évolution des moyens

59 Deuxième partie Observation du risque sectaire

- 60 Sujets d'inquiétude exprimés dans les saisines
 - 92 Vente multi-niveau : nouveaux risques
 - 96 Focus sur les dérives signalées dans la sphère bouddhiste
 - 108 Focus sur les inquiétudes concernant certaines églises évangéliques
 - 113 Focus sur les dérives dans les propositions de méditation et de yoga
- ## 117 Troisième partie Études
- 118 Le phénomène sectaire à l'heure du numérique
 - 123 La roqya et la hijama : Entre usage religieux traditionnel et dérapages charlatanesques

INTRODUCTION

Le présent rapport rend compte de l'activité de la Miviludes sur les trois dernières années – 2018, 2019 et 2020 – puisqu'il n'a pas été remis au Premier ministre ni rendu public de rapport depuis janvier 2018.

L'institution a connu une période d'incertitude après le départ du président Serge Blisko à l'automne 2018, jusqu'à la décision du rattachement de la Miviludes au ministère de l'Intérieur, acté par le décret n° 2020-867 du 15 juillet 2020 modifiant le décret n° 2002-1392 du 28 novembre 2002 instituant une mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires.

Cependant, durant cette période de transition, la Miviludes a continué à travailler et à remplir ses missions, enregistrant une hausse générale de son activité du fait des demandes toujours plus nombreuses du public. L'équipe est restée très mobilisée.

Comme pour tous, l'année 2020 a été très particulière et le service a dû d'autant plus s'adapter qu'il a déménagé deux fois (en juillet, puis en octobre). Grâce à la dématérialisation des saisines (en place depuis 2016) et l'effort des équipes informatiques ministérielles, les conseillers ont pu poursuivre le traitement des demandes, mais de façon ralentie. Au deuxième semestre, la hausse des demandes, la réinstallation du service au ministère de l'Intérieur, et le départ de deux conseillers à la retraite ont rendu la tâche des conseillers particulièrement lourde. Du retard a été pris dans le traitement de certaines demandes, mais dans l'ensemble la Miviludes a continué d'assurer ses missions au service du public, et c'est le besoin d'aide et d'écoute de nos concitoyens confrontés à l'emprise sectaire qui a donné à l'équipe l'énergie nécessaire, au détriment pour certains agents de leur situation personnelle.

L'année 2021 se présente sous un jour plus favorable, avec une remise à niveau des effectifs et l'annonce d'un renforcement de la Mission interministérielle que la hausse des demandes rend nécessaire.

La première partie du rapport présente une analyse des saisines en termes quantitatifs et présente l'activité du service au regard de ses missions de coordination, de formation et d'information.

La deuxième partie du rapport met en lumière les grandes tendances du phénomène sectaire telles qu'elles apparaissent dans les saisines ces trois dernières années.

Enfin, une troisième partie présente deux études, sur des sujets qu'il paraissait intéressant d'approfondir. La première analyse l'emprise à travers les écrans telle qu'elle ressort des témoignages réceptionnés par la Miviludes. La seconde, réalisée par Bilel Ainine, docteur en sciences politiques, s'intéresse aux "nouvelles dérives sectaires sous couvert de pratiques rigoristes en islam. La roqya et la hijama : entre usage religieux traditionnel et dérapages charlatanesques".

Chiffres CLES

40% D'AUGMENTATION des saisines entre 2015 et 2020

NOMBRE DE SAISINES ENREGISTRÉES PAR ANNÉE						
ANNÉE	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	2 160	2 323	2 581	2 779	2 804	3 008
		+ 7,5 %	+ 11 %	+ 7,6 %	+ 0,8 %	+ 7,2 %

38% des **DEMANDES** dans le domaine de la santé et du bien-être

RÉPARTITION DES DEMANDES PAR DOMAINE D'INTERVENTION EN %					
ANNÉE	2016	2017	2018	2019	2020
Sécurité	19,5	21	18	18	19 %
Protection des Mineurs	14	12	20,3	24	22 %
Santé	46	47	40,6	41	38 %
Affaires économiques, travail, emploi et formation professionnelle	15,5	16	16	14	17 %
Communication et relation avec les élus	5	5	4	3	4 %

686

DOSSIERS ont signalé une situation urgente

16

SIGNALEMENTS à la justice

87

DEMANDES d'intervention

SUITE DONNÉES AUX DEMANDES

ANNÉE	2018	2019	2020
Transmissions aux services	351	334	380
Saisines pour intervention	67	71	87
Signalements aux procureurs de la République	10	12	16

182

DEMANDES de la presse et des médias

230

DEMANDES de collectivités locales et des services de l'État

31

FORMATIONS délivrées et 9 réunions en préfecture

NOMBRE D' ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION

ANNÉE	2017	2018	2019	2020
Formations sur les dérives sectaires	28	52	47	31
Formations sur la radicalisation	35	17	7	4
Participation à des colloques	18	16	20	6
Réunions en préfectures	37	36	22	9

VENTILATION DES SAISINES PAR TYPE DE MOUVEMENTS

ANNÉE	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Médecine complémentaire et alternative	214	395	323	344	372	412
Psychothérapie et développement personnel	170	189	144	157	186	220
Psycho-spiritualité	86	68	52	32	19	21
Mouvance protestante évangélique	195	212	180	177	160	182
Spiritualité orientale et mouvance bouddhiste	112	126	148	152	145	130
Mouvance New Age	81	86	75	65	82	97
Eglise de scientologie	54	69	31	36	38	26
Témoins de Jéhovah	59	67	80	90	78	62
Mouvance catholique	38	60	52	68	62	58
Médiumnité	24	47	58	47	42	45
Mouvance de l'islam	60	36	23	24	26	23
Néo-chamanisme	25	28	22	26	32	38
Mouvements syncrétiques	53	72	121	132	212	270
Ventes multi-niveaux et marketing réseau	55	42	34	43	61	120

NOMBRE DE SAISINES SUR LES THÉMATIQUES TRANSVERSALES

ANNÉE	2017	2018	2019	2020
Alimentation	26	65	82	248
Coaching	27	32	44	130
Méditation	40	47	58	91
Hypnose	26	25	30	36
Management	8	13	15	20
Enseignement	12	34	28	47
Anti-vaccination				37
Sur la Covid 19				93
Complotisme				70
dont QAnon				10
Eco-villages et vie communautaire				28

Liste des SIGLES

- AMF** : Autorité des marchés financiers
- ANDPC** : Agence nationale du développement professionnel continu
- ARS** : Agence régionale de santé
- AVREF** : Aide aux victimes des dérives de mouvements religieux en Europe et à leurs familles
- CAFFES** : Centre national d'accompagnement familial face à l'emprise sectaire
- CCMM** : Centre contre les manipulations mentales
- CIAOSN** : Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles
- CNOCD** : Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes
- CNOM** : Conseil national de l'ordre des médecins
- CNOMK** : Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes
- CNOP** : Conseil national de l'ordre des pharmaciens
- CNOSF** : Conseil national de l'ordre des sages-femmes
- GIE D²OF** : Groupement d'intérêt économique Data Dock
- DGDDI** : Direction générale des douanes et droits indirects
- DGCCRF** : Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- DGEFP** : Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle
- DGFIP** : Direction générale des finances publiques
- DGS** : Direction générale de la santé
- DGCS** : Direction générale de la cohésion sociale
- DGESCO** : Direction générale de l'enseignement scolaire
- DIRECCTE** : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- FECRIS** : Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme
- FIAPA** : Fédération internationale des associations des personnes âgées
- GAT** : Groupe d'appui technique
- GEMPPi** : Groupe d'étude des mouvements de pensée en vue de la protection de l'individu
- HCA** : Haut Conseil de l'Age
- MPPS** : Mission de prévention du phénomène sectaire
- ONI** : Ordre national des infirmiers
- TRACFIN** : Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins
- UNADFI** : Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes

1^{re} PARTIE



Les demandes adressées à la MIVILUDES

NOMBRE DE SAISINES EN HAUSSE

Avec plus de 3 000 saisines enregistrées en 2020, les besoins exprimés par le public n'ont jamais été aussi soutenus depuis la création de la mission interministérielle en 2002. Sur les cinq dernières années, le service a connu une hausse de 40 % du nombre des demandes.

Les saisines montrent combien le phénomène sectaire est diffus. Leur augmentation ne peut pas être rapportée à un événement particulier auquel réagirait le public, cela jusqu'à la crise sanitaire à partir de mars 2020 qui a une incidence marquée sur les signalements. Cette incidence se mesure moins par une augmentation des saisines, qui reste limitée, que par les sujets

et les faits évoqués (voir encadré sur l'impact de la crise sanitaire, p. 90-91).

Elles témoignent des effets concrets sur l'entourage des personnes qui sont entraînées dans un fonctionnement aliénant. Rares sont les personnes qui s'adressent à la Miviludes pour exprimer leur opinion. La démarche de la très grande majorité des requérants procède de l'analyse d'une situation qui les inquiète et dans laquelle ils perçoivent une forme d'emprise. De fait, peu de saisines sont hors du champ d'intervention de la Miviludes, et 4 % ont été classées sans suite en 2019.

Le service est donc bien identifié par le public qui ressent la dimension d'emprise que recèlent des propositions dans des domaines de plus en plus variés et souvent éloignés de tout caractère religieux, spirituel ou philosophique.

NOMBRE DE SAISINES ENREGISTRÉES PAR ANNÉE

2015	2016	2017	2018	2019	2020
2 160	2 323	2 581	2 779	2 804	3 008
% de variation d'année en année	+ 7,5 %	+ 11 %	+ 7,6 %	+ 0,8 %	+ 7,2 %

RÉPARTITION MENSUELLE DES SAISINES

MOIS	2017	2018	2019	2020
Janvier	178	225	243	262
Février	146	222	251	261
Mars	237	265	242	189
Avril	396	191	280	241
Mai	195	249	228	276
Juin	166	174	227	250
Juillet	183	312	229	211
Août	214	190	196	215
Septembre	190	242	250	285
Octobre	228	285	246	276
Novembre	257	262	211	256
Décembre	191	162	201	286
TOTAL	2 581	2 779	2 804	3 008

LES PERSONNES QUI S'ADRESSENT À LA MIVILUDES

Les saisines sont majoritairement le fait de particuliers. On observe toutefois que proportionnellement leur part a baissé sur les trois dernières années. Elles représentaient près de 91 % des demandeurs en 2016 et moins de 78,6 % en 2019 pour remonter à 85,6 % en 2020.

Les saisines recouvrent une très grande diversité sociologique (toutes les catégories de la population sont présentes), et concernent tout le territoire national, métropolitain comme ultra-marin. Elles illustrent parfaitement le fait que l'emprise sectaire peut s'exercer quel que soit le niveau d'études, l'insertion sociale et professionnelle, l'âge ou le sexe et le niveau de revenu ou de fortune de la victime.

Les personnes vulnérables à raison de leur état ou de leur histoire singulière ne constituent pas les seules cibles. La dérive sectaire attaquant toute faille personnelle, nul ne peut être totalement immunisé face à ce risque.

Les particuliers qui saisissent le service sont dans leur très grande majorité des proches familiaux – conjoint, parents, grands-parents,

Au total, la Miviludes a réceptionné 848 signalements en 2017, 1 083 en 2018, 1 076 en 2019 et 1 648 en 2020. Cette évolution a une nette incidence sur le travail des conseillers de la Miviludes. En effet, les signalements impliquent une prise de contact direct pour objectiver la situation, souvent suivie d'une intervention et d'échanges avec différents services.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DE DEMANDEURS EN %

	2016	2017	2018	2019	2020
Particuliers	90,7	88,4	80,5	78,6	85,6
- dont demandes d'avis	67,6	55,7	41,4	40,8	30
- dont signalements	23,1	32,7	40,1	38,8	55,6
Autorités et établissements publics	6,5	7,3	11,7	10,4	6,6
Associations	1	2,1	5,6	5,5	1,5
Entreprises	1	1	1	1,6	0,7
Élus et journalistes	0,8	1,2	1,2	2,9	5,6

oncle ou tante, frère ou sœur – et dans une moindre mesure du cercle des amis. Il y a souvent une forme de pudeur dans les demandes qui n'indiquent pas d'emblée que la question posée a une dimension très personnelle. Des expressions vagues, comme « une personne de mon entourage » ou « une de mes connaissances » correspondent largement à des situations vécues très directement par les demandeurs.

Les saisines adressées par les particuliers sont distinguées en deux catégories, correspondant à deux formulaires de saisine en ligne différents sur le site de la Miviludes : d'une part, les demandes d'avis et d'autre part, les signalements. En 2018 et 2019, les deux catégories sont à part quasi égale, alors que les années précédentes les demandes d'avis étaient très majoritaires. En 2020, la part des signalements a nettement augmenté et elle représente 55,6 %.

Les interrogations émanant des autorités et des établissements publics, qui ont dépassé les 10 % en 2018 et 2019 pour atteindre 319 saisines, ont diminué de moitié en 2020. La crise sanitaire explique cette baisse car les demandes émanent principalement des établissements publics de santé, des centres médico-sociaux, et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes qui ont dû faire face à une pression sans précédent. Les préfectures ont été également moins nombreuses à s'adresser à la Miviludes, quand la trentaine de demandes émanant des conseils ordinaires en 2020 est quasi identique au chiffre de 2019.

Les demandes des collectivités locales ont également augmenté mais dans une moindre mesure (53 demandes en 2018, 48 en 2019, 52 en 2020 contre 35 en 2017). Ces demandes portent principalement sur le prosélytisme de certaines églises et des mouvements inquiétants qui cherchent à louer des salles,

à organiser des activités dans des établissements publics ou dans des écoles dans le cadre de l'accueil périscolaire. La Miviludes constate pourtant une diversification des interrogations des élus de la République et des collectivités territoriales. En effet, les années 2019 et 2020 ont aussi vu apparaître des demandes relatives à des formations proposées aux collectivités ou aux agents dans le cadre de la formation individuelle.

En ce qui concerne les élus, on peut mentionner sur la dernière année une dizaine d'interventions de députés et de sénateurs sur des situations personnelles d'administrés sur lesquelles ils ont été interpellés.

L'évolution la plus surprenante est la baisse très nette des échanges avec les associations de soutien aux victimes de dérives sectaires en 2020. Leurs messages sont passés de 54 en 2017 à 98 en 2019, soit 5,5 % des saisines enregistrées, pour tomber à 1,5 % en 2020. Cette chute brutale peut s'expliquer par l'idée répandue dans les associations que la Miviludes n'était plus, du fait de l'incertitude de son avenir institutionnel, en capacité d'apporter un soutien effectif dans la prise en charge des dossiers.

Le monde de l'entreprise représente un faible pourcentage parmi les demandeurs, avec une trentaine de saisines en 2020. Les inquiétudes exprimées portent d'une part, sur le comportement de certains salariés (prosélytisme ou isolement, abandon brutal de poste) et d'autre part, sur des offres de formation. Dans cette catégorie on relève en 2019 une dizaine de demandes d'avis d'hôteliers sur des réservations de salles par des personnes ou pour des activités qui semblent douteuses. Ce type de demande a disparu en 2020 du fait des mesures sanitaires proscrivant l'organisation de réunions.

S'agissant des demandes des journalistes, elles sont en nette hausse sur les trois dernières années

pour atteindre 143 en 2019 et 180 en 2020. Il est rendu compte de cette catégorie particulière de demandes dans le développement sur la communication publique ci-après (p. 27-28). Depuis le rattachement de la Miviludes au ministère de l'Intérieur à la mi-juillet, la gestion des demandes de presse est mutualisée et centralisée par le service communication du ministère.

Le nombre exceptionnel d'enquêtes judiciaires – environ 150 en cours –, ouvertes pour abus de l'état d'ignorance ou de faiblesse (article L 223-15-2 du code pénal) et dans lesquelles la question de l'emprise est posée, occasionne une augmentation des demandes de l'autorité judiciaire et des services de police judiciaire. Une partie des sollicitations demeure informelle, les conseillers sécurité de la Miviludes étant contactés directement par leurs homologues officiers de police judiciaire. On peut noter toutefois pour l'année 2019 comme pour 2020, une trentaine de réquisitions judiciaires ou de demandes d'expertises de la part des magistrats.

L'AMÉLIORATION DU TRAITEMENT DES DEMANDES

Lors de l'enregistrement des saisines, une première évaluation est faite pour déterminer si des éléments de réponse sont disponibles notamment dans le cas d'une demande d'avis. L'essentiel des demandes d'avis est traité par la documentaliste et la Secrétaire générale (1 197 demandes d'avis en 2018, 1 173 en 2019, et 1 077 en 2020). Toutefois, les demandes d'avis nécessitent parfois une analyse approfondie et des échanges, et elles sont dans ce cas traitées par un conseiller.

Les saisines qui font état d'une situation concrète, qui apportent un témoignage sur des faits, ou qui appellent l'attention sur une situation potentiellement dangereuse sont systématiquement confiées aux conseillers qui établissent

un contact direct avec le signalant, afin de recueillir des informations précises, d'évaluer la nature de la situation et, le cas échéant, d'établir un plan d'actions.

✓ **Les dossiers exposant de potentiels préjudices s'élèvent à plus de 1 000 en 2018 et 2019 et 1648 en 2020, dont respectivement 423 en 2018, 440 en 2019 et 682 en 2020 ont été estimés particulièrement graves et ont requis une intervention rapide.**

La Miviludes s'efforce de rendre des avis motivés et d'apporter des outils d'analyse permettant aux personnes qui l'interrogent de faire la part entre des discours ou des comportements inhabituels ou choquants, mais qui ne présentent pas de risques, de ceux qui appellent à une réelle vigilance. Les avis peuvent être accompagnés de conseils pratiques. Pour améliorer la qualité des réponses écrites apportées, le service a développé, au fur et mesure, des synthèses sur des problématiques récurrentes. Ces rédactions mutualisées ont permis de gagner du temps et d'harmoniser les réponses qui sont ensuite adaptées aux besoins du demandeur.

Le traitement des signalements passe par une

analyse fine de la situation, qui repose en premier lieu sur l'expérience des conseillers qui savent écouter et interroger, et faire preuve de discernement. En second lieu, alors que le service n'a pas de pouvoir d'investigation, la documentation de la Miviludes est souvent déterminante. Établir un lien avec un mouvement connu, un signalement précédent, un type de discours ou un mode opératoire spécifique, permet d'étayer une suspicion de dérive sectaire, ou au contraire d'écarter ce risque. En troisième lieu, la Miviludes compte sur les services partenaires pour compléter l'information.

L'évaluation de la situation conduit à orienter les requérants, qui peuvent être pris en charge au plus près par les associations d'aide aux victimes et aux familles de victimes, et qui peuvent bénéficier d'une aide des services de l'État. Elle permet dans le même temps d'alerter les services et les autorités qui sont compétentes dans leur domaine pour engager des actions au niveau local.

✓ **La Miviludes suit avec attention l'évolution du taux de réponses écrites et de contacts directs établis qui traduit le travail effectif réalisé sur les saisines. En 2017, les chiffres collectés indiquent un taux**

SUITES DONNÉES AUX SAISINES

	2016	2017	2018	2019	2020*
Réponses écrites	1 150	1 276	1 276	1 239	nc
Contacts téléphoniques		1 063	1 063	970	nc
Rencontres des requérants		68	68	56	20
Classé sans suite				432	135
Sans réponse				176	nc
Transmission aux services		351	351	334	380
Saisine pour intervention		67	67	71	87
Signalements au procureur de la République		11	11	12	16

* Les chiffres 2020 sont provisoires, du fait d'un stock de 420 dossiers en cours de traitement.

Les demandes adressées à la MIVILUDES

de réponse de 72,5 % par rapport à la totalité des enregistrements, de 84,2 % pour 2018, 80,8 % pour 2019 et devrait s'établir à 78 % en 2020.

Du fait de la masse des demandes et de leur complexité, les chiffres 2020 ne sont pas encore consolidés. Le suivi de certains dossiers nécessite plusieurs mois, et la Miviludes a vu se constituer un stock récurrent de demandes en retard de traitement qui s'élève à plus de 400 fin 2020. Cette situation constitue une dégradation du service rendu au public à laquelle il faudra remédier.

Le rôle de coordination des services par la Mission interministérielle se traduit concrètement dans le traitement des saisines par des échanges avec de nombreux partenaires auxquels la Miviludes s'adresse. La liste des partenaires est longue, à l'image de la diversité des problématiques soulevées dans les saisines. Le détail des services partenaires est présenté ci-après par domaine d'intervention.

Au total, la Miviludes a transmis à différentes autorités 333 demandes en 2017, 351 en 2018, 334 en 2019 et 380 en 2020.

La Miviludes a adressé 16 signalements aux procureurs de la République en 2020, chiffre supérieur aux années précédentes. Ces signalements ne sont qu'une partie des dossiers d'abus de faiblesse signalés à la justice, car les victimes ou leur

famille qui contactent la Miviludes sont amenés à saisir elles-mêmes les juridictions. Ce point est particulièrement délicat, car les personnes affaiblies par l'emprise qu'elles ont subie, ou leurs proches également éprouvés, préfèrent souvent renoncer à la justice pour ne pas avoir à revenir sur des moments douloureux. Or sans leur témoignage et leur participation, l'abus de faiblesse ne peut pas être mis en évidence. Il faut aussi rappeler qu'une personne sous emprise ne peut pas se penser comme victime et qu'il faut parfois des années pour qu'elle reconnaisse cet état. Les préjudices liés aux dérives sectaires peuvent conduire à relever d'autres types d'infractions et dans certains cas la circonstance de l'emprise sectaire n'est même pas évoquée. Les données éparses ne permettent pas d'avancer pour l'heure une évaluation des recours devant la justice et des suites données, et un recensement reste à mener qui inclurait les situations prises en charge par les associations d'aide aux victimes.

Le nombre de transmission aux services permet de donner à la fois une mesure du travail de la Miviludes et un ordre de grandeur des signalements qui requièrent une intervention des autorités sur l'ensemble d'une année.

Les délais de traitement se sont améliorés, notamment grâce à l'outil de gestion électronique du courrier qui donne une meilleure visibilité aux

conseillers et qui facilite les échanges au sein de l'équipe.

✓ **Les délais moyens de traitement des demandes d'avis en 2020 (34,1 jours) et des signalements (34 jours) se sont nettement améliorés même s'ils restent trop longs. Il s'agit d'une moyenne qui prend en compte des demandes simples qui obtiennent une réponse rapide (inférieure à un mois) et des saisines complexes qui requièrent une prise de contact et des échanges avec différents services locaux et nationaux. En l'état actuel, il n'est pas possible d'affiner cet indicateur pour tenir compte de la complexité de traitement de certains dossiers.**

Sur les délais de traitement, il faudrait en effet pouvoir mesurer des délais d'attente de réponse de services partenaires que la Miviludes interroge, l'attente de témoignages complémentaires ou encore les délais de retour des demandeurs sur l'évolution d'une situation, les dossiers restant ouverts parfois pendant plusieurs mois.

LE TRAITEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION

Comme il a été précisé plus haut, la majorité des demandes d'avis est traitée par la documentaliste et la Secrétaire générale et les signalements en revanche sont transmis aux conseillers (au nombre de 7 depuis fin 2019)

qui se répartissent en 4 domaines d'intervention : protection des mineurs ; santé ; affaires économiques, travail, emploi et formation professionnelle ; et sécurité des personnes.

La répartition par domaine d'intervention montre que le secteur de la santé et du bien-être reste la première porte d'entrée du risque de dérive sectaire et cette prééminence s'explique en partie par le foisonnement des offres dans ce domaine. On peut aussi noter la hausse très sensible des demandes autour de l'enseignement qui se traduit par l'augmentation de l'activité du domaine de la protection des mineurs. L'évolution la plus nette se situe dans le domaine des affaires économiques, travail, emploi et formation professionnelle (voir ci-après l'analyse par domaine d'intervention).

La répartition des dossiers est aussi dépendante de la charge de travail du service, de leur degré d'urgence et de la mobilisation de compétences nécessaires à leur avancement. Le travail collectif, les échanges de vues et des contacts avec différents services partenaires s'avèrent extrêmement utiles pour démêler des situations complexes et c'est tout l'intérêt d'un service interministériel comme la Miviludes, riche d'une expérience de plus de 24 ans sur le phénomène sectaire.

DÉLAI MOYEN DE TRAITEMENT DE L'ENSEMBLE DES DOSSIERS, EN JOURS APRÈS ENVOI D'UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION

	2016	2017	2018	2019	2020
Demandes d'avis des particuliers	127	94	50	40,3	34,1
Signalements des particuliers	144	110	61	54,3	34
Institutions	103	85	34	46,2	39,9
Associations	97	102	52	48	15,5
Entreprises	68	52	43	55,7	40,8

RÉPARTITION DES DEMANDES PAR DOMAINE D'INTERVENTION EN %

	2016	2017	2018	2019	2020
Sécurité	19,5	21	18	18	19 %
Protection des Mineurs	14	12	20,3	24	22 %
Santé	46	47	40,6	41	38 %
Affaires économiques, travail, emploi et formation professionnelle	15,5	16	16	14	17 %
Communication et relation avec les élus	5	5	4	3	4 %

SENSIBILISATION ET FORMATION DES AGENTS PUBLICS

La formation des agents publics est un enjeu très important pour la prévention du risque sectaire et la Miviludes accorde la plus grande attention à cette mission. En effet, sans une information précise sur le sujet, les agents publics peuvent ignorer les symptômes particuliers qu'expriment les victimes et leurs proches, et ils ont des difficultés à analyser et à caractériser le contexte particulier des infractions relevées. C'est aussi un enjeu de prévention des risques pour les publics fragiles.

Les demandes de formation sur le processus de radicalisation ont été nettement moins nombreuses en 2018 et la Miviludes a quasi totalement cessé les interventions sur ce sujet en 2019 et 2020, relayées par d'autres services et des associations, ce qui a permis de reprendre un rythme plus soutenu de formation et de sensibilisation sur le sujet des dérives sectaires et de répondre aux besoins plus importants de certains services.

NOMBRE D'ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION

	2017	2018	2019	2020
Formations dérives sectaires	28	52	47	31
Formations radicalisation	35	17	7	4
Participation à des colts	18	16	20	3
Réunions en préfecture	37	36	22	9

La Miviludes a pu réorienter et beaucoup augmenter sa disponibilité pour répondre aux demandes de formation sur les dérives sectaires de la part de publics plus diversifiés comme : l'Éducation nationale dans le cadre du renforcement des contrôles des établisse-

ments scolaires hors-contrat ou de l'enseignement en famille ; des acteurs de la sécurité dans les entreprises ; des agents chargés de l'enregistrement des organismes de formation professionnelle ; les Missions locales d'insertion ; les assistants sociaux ou les conseillers conjugaux.

En 2018 et 2019, les formations destinées aux agents du ministère de l'Intérieur (officiers de police et de gendarmerie, enquêteurs et services de renseignement) ont été reconduites et même amplifiées, ainsi que la formation des magistrats (session d'une semaine de formation continue à l'ENM). De même la coopération avec l'EHESP, dans le cadre de la convention signée en février 2014, a permis la poursuite des formations délivrées aux futurs cadres de santé, mais aussi plus largement dans le cadre des séminaires inter-écoles publiques (RESP – réseau des écoles de service public).

Le contexte particulier de l'année 2020 n'a pas permis de déployer l'ensemble des formations et des interventions prévues et plus

de trente d'entre elles ont de fait été annulées. Il apparaît cependant que la demande de formation reste forte et une reprise de cette activité est attendue après la levée des mesures sanitaires exceptionnelles qui se poursuivent sur l'année 2021.

La Miviludes regrette que le diplôme universitaire « Emprise sectaire, processus de vulnérabilité et enjeux éthiques » créé par la Miviludes, l'Université Paris V Descartes et Monsieur et Madame Jouglà, n'ait pas pu être reconduit pour des raisons administratives. La Miviludes souhaite pouvoir contribuer à une refondation de cette formation longue durée qui permet la constitution d'un réseau de professionnels formés. Les échanges avec le service de la formation de l'Université sur le projet de refondation d'un DU ont été reportés à 2021. En revanche et fort heureusement, la formation sur les dérives sectaires de l'EHESP a pu se poursuivre en 2020.

✓ **Le nombre de formations sur les dérives sectaires délivrées est resté élevé malgré les contraintes liées à la crise sanitaire avec 31 formations en 2020 (contre 47 en 2019, 52 en 2018 et 28 en 2017).**

INTERVENTIONS DANS LES COLLOQUES

La Miviludes est intervenue dans 20 colloques en 2019 et, contrairement aux années antérieures, aucun ne concernait la radicalisation. Cette évolution confirme que la Miviludes n'est plus identifiée comme un service apportant une expertise sur le sujet. La Miviludes avait en effet participé à 10 colloques sur la radicalisation en 2017 et 3 en 2018. L'évolution confirme surtout que le sujet des dérives sectaires reste un objet d'intérêt et d'études qui tend à connaître un nouvel essor aujourd'hui.

Si la plupart des colloques portaient, sous différents angles sur le phénomène sectaire, comme « Corps, nouvelles religions et dérives sectaires » organisé en juin 2019 à l'Université Paris Descartes, ou le colloque organisé par l'Office central de répression des violences aux personnes (OCRVP) ; d'autres ne portaient

FAIRE FACE AUX DÉRIVES SECTAIRES :

Une formation en partenariat avec l'EHESP

Les objectifs de cette formation sont la compréhension des processus d'emprise et de manipulation mentale, le partage des outils d'aide au repérage des facteurs de vulnérabilité, la capacité d'identifier, dans l'exercice professionnel quotidien, les victimes de dérives sectaires et leurs traumatismes, et de mettre en œuvre des modalités d'accompagnement.

Elle est destinée à tous les professionnels appelés à intervenir auprès des victimes de dérives sectaires : santé, justice, services d'enquête de la police comme de la gendarmerie, administrations économiques et financières, enseignants, travailleurs sociaux... tous engagés à des degrés divers dans la sécurité et la protection des personnes, et le respect des droits fondamentaux.

La formation se décline en trois modules de deux jours. Le programme détaillé et la fiche d'inscription sont accessibles sur le site de l'EHESP. www.ehesp.fr/formation

pas sur le sujet et pourtant la Miviludes a pu apporter un éclairage jugé très utile (les retours sur les participations sont globalement très

positifs). On peut citer par exemple : « Santé mentale à l'heure du numérique » en 2018 ; le colloque sur la « Méditation pleine conscience » organisé à la Direction générale de la Santé en 2019 ; l'intervention de la Miviludes au colloque « Médecines complémentaires et alternatives (MCA) » en octobre 2019 au ministère des Solidarités et de la Santé ; ou encore le colloque autour des fake news organisé par l'Université Paris Descartes, avec la publication simultanée d'un cahier spécial de l'Académie de médecine, de la société savante des infectiologues, et les mutuelles ou agence de communication en santé.

La Miviludes est intervenue aussi dans les colloques organisés par des associations : le colloque annuel du CCMM Ile-de-France (Centre contre les manipulations mentales) « Manipulation et emprise mentale dans les réseaux sociaux » en 2018, et « Les mineurs face à l'emprise mentale » en 2019 ; le colloque national du GEMPPPI (Groupe d'étude des mouvements de pensée en vue de la protection de l'individu) « Radicalismes religieux et sectes : menaces sur la santé & la science » en 2018, et « Les ésotérismes pseudo-scientifiques dans le domaine de la santé » en 2019 ; les 50 ans de l'AFIS (Association française pour l'information scientifique) à Marseille en 2019.

La Mission a en outre été invitée à reconduire son intervention au cycle « Emouna-l'amphi des religions », un programme de formation des ministres des différents cultes, ouvert depuis 2016 à Sciences Po. Les échanges y sont extrêmement riches et la Miviludes estime que cet espace de rencontre, de découverte et de dialogue est particulièrement utile.

Alors que début 2020, une dizaine de colloques était déjà programmée, tous ont été annulés ou reportés.

AUDITIONS MISSIONS D'INFORMATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Au cours de l'année 2018, la Miviludes a été auditionnée par trois missions de l'Assemblée nationale :

- audition par la mission flash sur la déscolarisation de l'Assemblée nationale, en juillet 2018 ;
- audition par la mission d'information sur la justice des mineurs de l'Assemblée nationale, en novembre 2018 ;
- audition par la mission d'information sur les services publics face à la radicalisation, en décembre 2018.

En septembre 2019, la Miviludes a été entendue par la mission flash sur les pratiques prétendant modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre des personnes.

On mentionnera également l'audition en janvier 2018 de la Miviludes par l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) dans le cadre de son rapport intitulé : « Les collectivités territoriales et la prévention de la radicalisation ».

LES ÉCHANGES AVEC LES SERVICES PARTENAIRES

Chacun dans leur domaine d'intervention, les conseillers de la Miviludes ont des réunions régulières avec les autorités et les services partenaires, retracées dans les rapports d'activité des conseillers ci-après.

Le service a également participé ou organisé sur des sujets spécifiques en lien avec la problématique, une trentaine de réunions annuellement sur les trois dernières années.

On peut mentionner ici des rencontres avec des représentants des cultes comme la pastorale « Nouvelles croyances et dérives sectaires » au sein de la Conférence des évêques de France ; l'Union bouddhiste de France ; l'Église adventiste du 7^e jour ; l'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours.

LES ÉCHANGES AVEC LES SERVICES EN RÉGION

Une circulaire annuelle du ministre de l'Intérieur a rappelé, en 2017 et en 2018, aux préfetures qu'elles sont tenues d'organiser au moins une fois par an une réunion spécifique des services locaux qui peuvent être impliqués dans la prévention et la lutte contre les dérives sectaires. Cette circulaire n'a pas été renouvelée en 2019, ce qui explique la baisse du nombre de réunions organisées auxquelles les conseillers de la Miviludes ont pu participer, l'année 2020 étant là encore compliquée pour l'ensemble des services et particulièrement pour les préfetures mobilisées par la crise sanitaire.

NOMBRE DE RÉUNIONS DE TRAVAIL AUXQUELLES LES AGENTS DE LA MIVILUDES ONT PARTICIPÉ

	2017	2018	2019	2020
Réunions en préfecture	37 dont 2 outre-mer	36	22 dont 20 GTRDO*	9 GTRDO
Réunions de travail sur les dérives sectaires	13	28	33	22
Réunions de travail sur la radicalisation	23	8	4	0
Déplacements en région pour des dossiers spécifiques	4	12	9	5
Rencontres avec les associations spécialisées			6	3
Rencontres internationales	6	5	3	0

* Groupes de travail restreints à caractère opérationnel

✓ L'organisation des réunions en préfecture avec la présence d'un conseiller de la Miviludes est un moyen d'assurer la prise en compte opérationnelle du sujet des dérives sectaires. Le chiffre

quasi stable en 2017 et 2018 (respectivement participation à 37 et 36 réunions), s'est dégradé en 2019 pour tomber à 20 réunions et seulement 9 réunions en 2020.

La Mission, constatant que des préfetures n'avaient pas organisé de réunion depuis plusieurs années a pris l'initiative de solliciter en juin 2018 les directeurs de cabinet d'une vingtaine de préfetures. Cette démarche a permis d'assurer en 2018 la présence d'un conseiller pour les réunions dans 36 départements ce qui, dans un contexte où la mobilisation des services sur la question de la radicalisation a laissé naturellement moins de temps, est relativement satisfaisant. Cette démarche n'a pas été renouvelée en 2019, le contexte et la charge de travail ne permettant pas au service d'assurer une présence effective.

En revanche, les conseillers de la Miviludes ont été à l'initiative d'une dizaine de réunions avec les autorités locales sur des dossiers préoccupants qui appelaient des actions coordonnées, jouant ainsi de façon effective la mission de coordination qui incombe au service. Elle a également participé à des réunions, comme un CODAF, son expertise ayant été sollicitée par l'administration.

Une nouvelle circulaire aux préfets, prévue au premier trimestre 2021¹, devrait permettre de redynamiser ces réunions en préfecture.

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF DE PILOTAGE OPÉRATIONNEL

Le décret n° 2002-1392 du 28 novembre 2002 instituant la Miviludes prévoyait, avant sa révision au 15 juillet 2020, des réunions régulières de deux instances supérieures de la Miviludes. Depuis plusieurs années déjà, l'institution n'était pas en mesure de respecter la régularité prévue et le rythme des réunions du Conseil d'orientation et du Comité

exécutif de pilotage opérationnel s'est ralenti. Comme l'avait observé la Cour des comptes dans son examen de l'exercice 2009-2015, une réforme était nécessaire.

Les réunions conjointes des deux instances ont été privilégiées depuis 2015 non seulement pour des raisons pratiques, mais aussi parce que les échanges y étaient plus nourris.

La Miviludes a réuni trois fois les instances en 2017 (février, mai et décembre) et ce rythme a paru satisfaisant à la fois aux participants et pour la coordination des actions.

Une dernière réunion s'est tenue en séance plénière en juin 2018. Après le départ du président de la Miviludes et pendant la période qui s'en est suivie, les membres du Conseil d'orientation ont été informés de l'activité du service, mais ils n'ont pas été réunis.

Le décret n° 2020-867 du 15 juillet 2020 prend acte des difficultés de fonctionnement des instances qui sont remplacées par un nouveau Conseil d'orientation lequel doit être installé au 1^{er} trimestre de l'année 2021.

¹La circulaire NOR : INTK 2106626j a été diffusée le 2 mars 2021.

LA COOPÉRATION AVEC LES ASSOCIATIONS

Comme il a été mentionné plus haut, après une année 2019 qui a connu une forte hausse des demandes émanant des associations pour atteindre 98, les échanges se sont brutalement effondrés en 2020. On peut avancer que la raréfaction des échanges avec les associations est liée à la période de transition du service, la réduction de ses effectifs et son déménagement pour rejoindre le ministère de l'Intérieur.

Toutefois, ces chiffres sont loin de rendre compte des échanges que les conseillers ont régulièrement avec les différentes associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes de dérives sectaires. Ces échanges informels sont largement entretenus par le fait que la Miviludes connaît la plupart de ces associations et beaucoup des membres bénévoles qui les animent avec un grand dévouement. La collaboration est entretenue à l'occasion des invitations des associations à participer aux réunions plénières qu'elles organisent souvent en marge de leur réunion annuelle, ou réalisée lors de déplacement de conseillers en préfecture et en région pour des réunions et des colloques auxquels ils participent. La Miviludes a ainsi participé à 6 réunions en 2019 et 2 en 2020

Dans l'ensemble, il y a une bonne coopération des associations dont certaines sont reconnues d'utilité publique, avec les services de l'État et elles sont localement très appréciées.

Il y a toutefois des difficultés récurrentes. Certaines des associations qui composent les réseaux UNADFI et CCMM, qui reposent toutes sur des bénévoles, sont fragiles car elles peinent à recruter pour faire face à des demandes toujours plus nombreuses. Certaines peinent aussi d'année en année à trouver le même niveau de soutien et de subventions nécessaires de la

part des collectivités locales et des services de l'État. Les bénévoles qui déploient beaucoup d'énergie pour le renouvellement des subventions déplorent le manque de reconnaissance du travail qu'ils accomplissent auprès des victimes et des familles de victimes localement. Dans un autre registre, les associations et les autorités publiques, chacune dans leur rôle, peuvent avoir des divergences de vue sur des dossiers et les premières s'agacer de ce qu'elles perçoivent comme une sous-estimation du risque sectaire par l'administration.

La Miviludes peut attester de l'importance de l'accompagnement réalisé par les associations qui assument auprès d'un public particulièrement fragilisé, et de la vigilance qu'elles exercent sur l'ensemble du territoire. Il est donc essentiel qu'elles reçoivent régulièrement les subventions qui leur permettent de poursuivre efficacement leurs actions, et les montants demandés sont peu élevés, car elles n'ont pas un train de vie spendideux.

La Miviludes estime que des échanges plus réguliers pourraient renforcer la confiance et enrichir la collaboration avec ce milieu associatif spécialisé. Elle souhaite aussi que puissent être élaborées des conventions pluriannuelles d'objectifs, ce cadre sécurisant les financements accordés par l'État aux bénéficiaires des associations comme des pouvoirs publics.

La Miviludes a depuis 2018 établi un contact avec France Victimes. Elle a participé en juin 2018 aux 32^e Assises nationales et un conseiller est intervenu en juin 2019 à Strasbourg (Parlement européen) à la conférence annuelle sur la thématique de la « Reconstruction des Victimes ». La Miviludes estime que la question des victimes de dérives sectaires portée par des associations spécialisées pourrait bénéficier du savoir-faire développé par France Victimes, qui de son côté doit être davantage sensibilisée à ce domaine particulier.

LES PARTENAIRES ÉTRANGERS

La Miviludes a poursuivi et même renforcé sa coopération avec le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN), organisation officielle belge instituée en 1998 auprès du Service public fédéral Justice.

Une réunion bilatérale s'est tenue tous les ans : en mai 2017 à Bruxelles, en marge du colloque annuel de la Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme (FECRIS) sur « Emprise mentale et processus de radicalisation » ; en juillet 2018 ; et en mai 2019 à Paris en marge du colloque de la FECRIS sur « Emprise sectaire et réseaux sociaux ».

Les échanges avec la CIAOSN sont d'autant plus importants que les problématiques sectaires dans les deux pays ont beaucoup de points communs. L'espace francophone dans son ensemble est d'ailleurs propice aux développements des activités internationales de gourous francophones qui donnent des conférences, délivrent des formations ou organisent des rencontres entre la France, la Belgique, la Suisse et le Québec, particulièrement dans le domaine de la santé et du coaching. L'Afrique francophone est aussi concernée par ses déplacements, mais davantage dans le domaine des dérives sectaires religieuses.

La Miviludes entretient des contacts réguliers avec les instances spécialisées en Europe, les colloques organisés par la FECRIS étant l'occasion de nouer des contacts pour des échanges de vues. Outre, les colloques de 2017 à Bruxelles, et 2019 à Paris mentionnés plus haut, la Miviludes est intervenue en 2018 à Riga sur « L'éducation face aux sectes », en 2019 à Paris sur « Emprise sectaire et réseaux sociaux », et le 30 novembre 2020 en apportant une contribution sur le thème des « Dérives sectaires et abus sexuels ».

Parmi les rencontres internationales, on men-

tionnera aussi que la Miviludes a participé aux imposants Congrès annuels de l'International Cultic Studies Association (ISCA) (Annual international conference –cultic dynamics and radicalization), en juin 2017 à Bordeaux, en juillet 2018 au congrès qui s'est tenu à Philadelphie, la rencontre de juillet 2020 à Montréal sur le thème « Intervenir dans un contexte sectaire : questions et enjeux » a cependant été annulée. Ces congrès, qui réunissent de nombreux chercheurs, professionnels dans le domaine de la santé mentale, juristes et représentants des associations, permettent d'élargir encore le champ de contacts avec des organisations spécialisées. Les échanges sont stimulants car le regard porté sur les dérives sectaires et les actions qui peuvent être engagées pour s'en protéger ont des particularités d'un pays à l'autre qui invitent à prendre du recul et à interroger ses propres pratiques.

LA COOPÉRATION AVEC LES SERVICES ÉTRANGERS

Depuis le non-remplacement d'un Conseiller diplomatique du ministère des Affaires étrangères (MAE) mis à disposition auprès de la Miviludes jusqu'en 2000, le service a dû s'adapter et échanger avec le service du Conseiller aux affaires religieuses du Quai d'Orsay. Les conseillers de la Mission travaillent pleinement en lien, plusieurs fois par an, avec les services de la Division de Coopération Internationale (DCI) du ministère de l'Intérieur. Cela permet à la fois d'interroger ce service très spécialisé concernant la situation problématique de Français expatriés et engagés dans des mouvements sectaires à l'étranger, mais également d'apporter des informations utiles aux services étrangers sur des groupes ou individus sectaires dangereux et présents chez eux, ou encore de répondre à des services étrangers sur des problématiques sectaires spécifiques et sur le travail judiciaire réalisé en France en matière de lutte contre les dérives sectaires.

LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE LA PRESSE

Les nombreuses sollicitations des journalistes pèsent sur l'activité du service, qui s'efforce cependant d'y répondre au mieux et au plus vite. En effet, les demandes nécessitent souvent beaucoup de réactivité. L'autre difficulté est l'angle choisi par les journalistes, ou comment les informations transmises par la Miviludes s'insèrent dans l'article ou le sujet réalisé. Malgré ces difficultés, la Miviludes étant le seul service de l'État spécialisé dans l'observation du phénomène sectaire, il lui incombe de répondre au mieux. Elle évite toutefois les demandes qui n'ont pour but que de créer la polémique ou qui visent un groupe en particulier, pour privilégier une information mesurée et d'ordre général.

Les échanges avec la presse sont en effet très précieux pour faire passer des messages de prévention et ils s'avèrent en ce sens très positifs.

DEMANDES DES MÉDIAS

	2017	2018	2019	2020
Demands relatives à un mouvement	47	73	62	81
Domaine de la santé et du bien-être	36	33	42	59
Demande sur des thèmes divers	27	29	39	42
Total	110	135	143	182

La presse écrite quotidienne nationale et régionale est à l'origine de la majeure partie des sollicitations. Mais la radio et la télévision ne sont pas absentes des demandes, notamment pour obtenir des interviews dans le cadre de reportages ou encore des témoignages de victimes ou de proches de victimes. Il ne faut pas oublier la presse internationale, plus particulièrement francophone (suisse, belge et québécoise...) qui s'adresse plusieurs fois par an à la mission.

Les demandes des journalistes sont très variées. On note toutefois deux grandes tendances : les

questions relatives aux mouvements et les questions dans le domaine de la santé et du bien-être.

Dans le domaine de la santé et du bien-être, des dossiers paraissent régulièrement dans la presse grand public sur « les médecines douces » ou encore sur les promesses de telle ou telle méthode, les réussites obtenues grâce à un coach. Il est particulièrement important que ces parutions soient accompagnées de conseils de prudence et c'est ce que s'efforce de promouvoir la Mission interministérielle auprès des journalistes.

► **Au cours de l'année 2017**, la Miviludes a répondu à 128 demandes de renseignements et d'interviews de journalistes. À l'occasion de la signature d'une convention avec l'Agence nationale du développement professionnel continu pour mieux prévenir les risques de

dérives thérapeutiques dans la formation professionnelle, la Mission a été destinataire d'un nombre important de demandes de médias dans le domaine de la santé. Par ailleurs, en raison de l'inauguration du premier temple mormon en France le 7 avril 2017, la Miviludes a reçu de nombreux appels de journalistes pour obtenir des renseignements et son avis sur ce mouvement.

► **Au cours de l'année 2018**, la Miviludes a répondu à 135 demandes et l'on constate que le

domaine de la santé et du bien-être suscite les plus nombreux contacts. Sur les demandes diverses, on note des questions sur le courant New Age, la formation professionnelle, les systèmes de vente pyramidale, et la méditation. On mentionnera aussi une dizaine de demandes relatives à une communauté installée à La Salvetat-sur-Agoût (Hérault), plus connue sous le nom des « Brigandes » qui correspond à un groupe de musique composé de sept femmes masquées. Le groupe, dont les vidéos sur Youtube totalisent un nombre de vues très conséquent, interprète des chansons militantes teintées de xénophobie, d'antisémitisme et de conspirationnisme.

► **Au cours de l'année 2019**, la hausse des demandes se confirme avec 143 contacts. Le premier semestre a été marqué par une dizaine d'interrogations relatives à la Scientologie, à la suite de l'acquisition d'un immeuble de bureaux dans le quartier d'affaires de La Plaine à Saint-Denis (93) pour un montant de 33 M€.

► **Au cours de l'année 2020**, la Miviludes a été sollicitée sur deux sujets très médiatisés : l'un en lien avec l'affaire Xavier Dupont de Ligonnès, dont la mère avait créé un groupe de prière dans les années 1990 pour lequel une suspicion de dérives sectaires est pendante ; et la série de mutilation d'équidés pour laquelle la piste d'une dérive sataniste a été évoquée. La hausse des demandes est également liée à des interrogations sur les conséquences de la crise sanitaire qui pourraient favoriser le développement du phénomène sectaire. Santé, bien-être et développement personnel restent cependant les principaux sujets sur lesquels la presse interroge la Miviludes.

LE PHÉNOMÈNE SECTAIRE DANS LES MÉDIAS

Loin d'être un phénomène en déclin, le sujet des dérives sectaires s'invite dans beaucoup de

débats et continue de susciter l'intérêt des médias. C'est l'occasion pour la Miviludes d'exercer son rôle d'information et de mise en garde du grand public.

Si les demandes des journalistes marquent un intérêt croissant pour les dérives dans le domaine de la santé, du bien-être et du développement personnel, plusieurs études et ouvrages récents abordent aussi ce qui deviendrait une injonction à être heureux et à réaliser son épanouissement. On peut notamment citer de Benoît Heilbrunn, *L'obsession du bien-être* (R. Laffont, 2019) ; de Julia de Funès, *Développement (im)personnel, le succès d'une imposture* (Ed. de l'Observatoire, 2019), qui critique la prégnance du développement personnel dans la vie quotidienne comme en entreprise, ou encore de Edgar Cabanas, Eva Illouz, *Happycratie, comment l'industrie du bonheur a pris le contrôle de nos vies*, (Premier parallèle, 2018). Les stages de développement personnel ont aussi été le sujet de fiction, comme le film américain *Rebirth* de Karl Mueller (2016). Enfin, en août 2020, Georges Fenech, ancien président de la Miviludes a publié *Gare aux gourous - Santé, bien-être, Enquête sur les dérives thérapeutiques d'aujourd'hui* (éd. Du Rocher).

La politique de lutte contre les dérives sectaires est elle-même l'objet d'études et on peut mentionner ici deux ouvrages tirés de travaux de recherche universitaires : de Gilbert Klein, *Dignité - Liberté, dérives sectaires et droits fondamentaux* (éd. Connaissances et savoirs, 2016) et de Etienne Ollion, *Raison d'État, histoire de la lutte contre les sectes en France* (La Découverte, 2017).

On observe également la parution d'ouvrages témoignages, dont : *Marie-Laure Janssens, Le silence de la vierge*, publié en 2017. Il retrace le parcours de l'auteure au sein de la Communauté Saint-Jean et les manipulations dont elle a été

l'objet. Sophie Ducrey, *Étouffée, récit d'un abus spirituel et sexuel* (Tallandier, 2019), apporte également un témoignage sur la Communauté Saint-Jean. Entre enquête et recherche, Marion Dapsance dans *Qu'ont-ils fait du bouddhisme*, livre une analyse sans concession du bouddhisme à l'occidentale (Bayard, 2018) et *Les dévôts du bouddhisme* (Max Milo, 2016) évoque le dévoiement ou les dérives rencontrées dans des communautés bouddhistes occidentales.

De même, des ouvrages sur le yoga et l'envers du décor de cette pratique prisée actuellement abordent le sujet sous de nouvelles formes d'analyse plus critique et une mise en perspective historique permettant également la mise en exergue de certaines dérives préjudiciables de cette pratique : voir en 2019, *Yoga - une histoire monde : de Bikram aux Beatles, du LSD à la quête de soi : le récit d'une conquête* de Marie Kock, éd. La découverte ; ou encore en 2020 *La Méditation de pleine conscience - l'envers du décor* de Elisabeth Martens, éd. Invest'Action.

Les dérives sectaires sont aussi le sujet de séries sur Netflix, ce qui a pour intérêt de sensibiliser un large public, et notamment des jeunes, sur les risques sectaires. On peut mentionner : *Wild Wild Country* (2018, des réalisateurs Chapman et Maclain Way). Six épisodes retracent comment la communauté des adeptes d'Osho, sous la férule de Ma Anand Sheela, remporte les élections municipales à Antelope, petite ville de l'Oregon et gouverne la ville et la communauté. L'action s'étend jusqu'au démantèlement du groupe après une attaque biochimique, l'arrestation d'Osho et la fuite de Sheela en Suisse. Elle s'appuie sur des documents d'archives et les témoignages de personnes ayant vécu les événements.

Sur Netflix toujours : *Unbreakable Kimmy Schmidt*, série télévisée de Tina Frey et Robert Carlock. L'héroïne en compagnie de trois autres

femmes sont enfermées pendant 15 ans sous terre dans un bunker. Un gourou leur avait fait croire à l'Apocalypse. *Aquarius*, série policière en deux saisons sur Charles Manson ; *Bikram : yogi, gourou, prédateur*, documentaire réalisé par Eva Orner qui retrace l'ascension et la chute du fondateur du yoga chaud.

L'industrie du bien être : poisons et potions, docu-série sur les dessous du secteur du bien-être : épisode 1 Huiles essentielles, épisode 2 Sexe tantrique, épisode 3 Culturisme et lait maternel, épisode 4 Jeûne, épisode 5 Ayahuasca Apithérapie.

Pour le cinéma, on mentionnera l'excellent film, *Les Éblouis* de Sarah Suco, sorti en 2019. La réalisatrice y livre une part de son expérience personnelle – ses parents ayant été entraînés dans une communauté charismatique catholique déviante –, en montrant sobrement et sans forcer le trait, mais de façon poignante, les conséquences notamment sur les enfants. Plusieurs documentaires abordent des dérives sectaires comme le film de Anne Duret, *Emprise et abus spirituel* (2018) ; et *Homothérapies, conversion forcée*, de Bernard Nicolas, écrit avec Jean-Loup Adénor et Timothée de Rauglaudre (2019). Cette enquête dans 5 pays pour comprendre les mécanismes des thérapies de conversion a fait découvrir le danger que représentent ces pratiques qui ont à voir aussi avec l'abus de faiblesse dans le sens où les victimes sont fragilisées par des discours culpabilisants ou terrifiants. Autre long-métrage documentaire attendu (annoncé en 2018) : *Neo Guru*, de Élisabeth Feytit et Jessica Schab. « Dans ce film, une ancienne guide spirituelle et « *Enfant cristal* » ose questionner ce en quoi elle croyait et les idées qu'elle répandait à travers le monde avec tant de ferveur ». Plus ancien on peut mentionner *The Invitation*, thriller américain de Karyn Kusama, sorti en 2015 où le personnage principal après un deuil et une séparation entre en contact avec un groupe New Age.

COMMUNICATION : une mobilisation au service de l'information du grand public

Sélection d'articles

En 2017

« *Le boom de l'école à la maison* ».

Le Figaro du 25 janvier 2017. <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/01/24/01016-20170124ART-FIG00356-le-boom-de-l-ecole-a-la-maison.php>

« *On a visité le temple mormon du Chesnay* ».

Le nouvel Observateur du 8 avril 2017. <https://www.nouvelobs.com/societe/20170407.OBS7745/on-a-visite-le-temple-mormon-du-chesnay-4-questions-sur-un-lieu-secret.html>

« *Formation des professionnels de santé une convention pour lutter contre les groupes sectaires* ».

AFP du 30 mai 2017. <http://www.leparisien.fr/flash-actualite-sante/formation-des-professionnels-de-sante-une-convention-pour-lutter-contre-les-groupes-sectaires-30-05-2017-6998409.php>

« *Pourquoi le respirianisme, prônant une alimentation réduite à l'extrême, inquiète* »

20 minutes du 21 juin 2017. <https://www.20minutes.fr/societe/2091327-20170621-pourquoi-respirianisme-pro-nant-alimentation-reduite-extreme-inquiete>

En 2018

« *La Salvetat, un village sous l'emprise des brigandes* ».

Le Parisien du 2 janvier 2018 <http://www.leparisien.fr/faits-divers/la-salvetat-un-village-sous-l-emprise-du-groupe-les-brigandes-02-01-2018-7479387.php> ;

« *Santé et bien-être, sources intarissables de risques sectaires* ». AFP du 22 mars 2018. https://www.sciencesetavenir.fr/sante/sante-et-bien-etre-sources-intarissables-de-risques-sectaires_122294

« *Mais pourquoi les sectes veulent-elles nous guérir ?* ». Magazine Vice du 30 mai 2018 <https://www.vice.com/fr/article/a3akdk/mais-pourquoi-les-sectes-veulent-elles-nous-guerir> ;

« *Les écoles Steiner sous le feu des critiques* ». La Croix du 19 septembre 2018

<https://www.la-croix.com/Famille/Education/ecoles-Steiner-feu-critiques-2018-09-19-1200969989>

« *Les dérives du coaching* ». Emission Secrets d'info de France Inter du 17 novembre 2018

<https://www.franceinter.fr/emissions/secrets-d-info/secrets-d-info-17-novembre-2018>.

En 2019

« *La scientologie s'installe à Saint-Denis* ».

Le Parisien (édition 93) du 10 janvier. <http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/la-scientologie-s-installe-a-saint-denis-10-01-2019-7985784.php>

« *Burn-out : le florissant business du stress* ».

Magazine Capital du 13 mars 2019 <https://www.capital.fr/votre-carriere/burn-out-le-florissant-business-du-stress-1331293>

« *Médecines douces. Gare aux charlatans* ».

L'Express du 20 mars 2019 (dossier de 16 pages qui fait le point sur les thérapies dites alternatives tout en dénonçant un certain nombre de pratiques) https://www.lexpress.fr/actualite/medecines-douces-gare-aux-charlatans_2067840.html

« *Sur les réseaux sociaux, le danger des dérives sectaires liées à la santé* ». Le Temps du 29 mars 2019.

<https://www.letemps.ch/sciences/reseaux-sociaux-danger-derives-sectaires-liees-sante>

« *Autisme. Halte aux charlatans* »,

Le Parisien du 2 avril 2019 <http://www.leparisien.fr/newsletters/essentiel-matin/enquete-sur-les-escrocs-de-lautisme-02-04-2019-8044554.php>

En 2020

« *Allégations de harcèlement sexuel dans l'organisation de yoga Sivananda* ». En date du 26.02.2020

<https://www.ledevoir.com/societe/573682/allégations-de-harcèlement-sexuel-dans-l-organisation-de-yoga-sivananda>

« *Amour et miséricorde* ». La cheffe jugée pour avoir abusé des adeptes. L'Est républicain / 23.02.2020 /

<https://www.estrepublicain.fr/actualite/2020/02/23/amour-et-misericorde-la-cheffe-jugee-pour-avoir-abuse-des-adeptes>

« *Coronavirus : des risques de dérives sectaires pendant le confinement* ». France 3 Bourgogne du 29.04.2020 / <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/coronavirus-risques-derives-sectaires-confinement-1822112.html>

« *Dans le secret de la Famille* », une communauté religieuse très discrète en plein Paris ».

Le Parisien du 21 juin 2020 <https://www.leparisien.fr/faits-divers/dans-le-secret-de-la-famille-une-communaute-religieuse-tres-discrete-en-plein-paris-21-06-2020-8339295.php>

« *La Famille* ». *Entre idéal religieux et folie mystique, les dossiers obscurs d'une communauté secrète* », enquête de Margaux d'Adhémar et Etienne Jacob, Le Figaro 07/08/2020. <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/la-famille-entre-ideal-religieux-et-folie-mystique-les-dossiers-obscurs-d-une-communaute-secrete-20200807>

« *Seine-Saint-Denis* ». *Un couple en garde à vue après avoir pratiqué des « saignées purificatrices »*, Cnews en date du 27.10.2020. <https://www.cnews.fr/france/2020-10-27/seine-saint-denis-un-couple-en-garde-vue-apres-avoir-pratique-des-saignees>

« *Au cœur de l'EBTN* ». *Une église évangélique soupçonnée de dérives sectaires*, L'Express du 08/11/2020. https://www.lexpress.fr/actualite/societe/au-coeur-de-l-ebtn-une-eglise-evangelique-soupconnee-de-derives-sectaires_2137411.html

« *Le centre de yoga Sivananda, à Neuville-aux-Bois, signalé à l'inspection du travail* ». Du 30.09.2020 et du 6.11.2020 / La République du Centre / https://www.larep.fr/neuville-aux-bois-45170/actualites/e-centre-de-yoga-sivananda-a-neuville-aux-bois-signe-a-l-inspection-du-travail_13841721/

« *Le reconfinement fait-il le jeu de l'emprise sectaire ?* » Le Figaro du 19.11.2020 /

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/le-reconfinement-fait-il-le-jeu-de-l-emprise-sectaire-20201119>

« *Trading en ligne : un piège pour les étudiants* ». En date du 20.11.2020 / <https://www.franceculture.fr/societe/trading-en-ligne-un-piege-pour-les-etudiants>

« *Quand le trading en ligne vire au cauchemar* ». Par Jacques Morin, Marjolaine Koch, Cellule investigation, de Radio France, 21 novembre 2020

« *Les lucratives dérives sectaires d'Antonino Mercuri, l'ostéopathe gourou des stars* ». Le Parisien, 10 novembre 2020

« *Exorcisme, médecine illégale, dérives sectaires* ». *Enquête sur Jacques Grimault, le gourou des pyramides*, de Marianne du 13.12.2020 / <https://www.marianne.net/societe/laicite-et-religions/exorcisme-medecine-illegale-derives-sectaires-enquete-sur-jacques-grimault-le-gourou-des-pyramides>

Le SITE INTERNET de la MIVILUDES www.derives-sectes.gouv.fr

La refonte du site Internet de la Miviludes, qui avait été programmée en 2018, n'a pas pu être réalisée à la fois en raison de la charge de travail du service et de l'évolution des contraintes techniques et de réalisation. Le service a rencontré des difficultés pour les mises à jour, c'est pourquoi les actualisations ont été limitées. En 2019, le site a reçu 172 000 visites, 140 000 visiteurs et 818 000 pages ont été vues. Ces chiffres, relativement modestes, sont tout de même importants pour un site très spécialisé.

Une refonte complète est nécessaire pour tenir compte des changements intervenus dans la gouvernance de la Miviludes et son rattachement au ministère de l'Intérieur. Il est important de conserver ce portail afin de garder contacts et liens avec les citoyens et les services de l'État. Ce chantier doit être réalisé au cours de l'année 2021.

Les trois dernières années confirment encore l'importance du risque sectaire dans le domaine de la santé et du bien-être. La multiplication des propositions alternatives, des offres pseudo-thérapeutiques ou des solutions de bien-être rencontre un public de plus en plus large, et se développe ainsi à côté du secteur réglementé de la santé un immense marché sur lequel prospère un certain nombre de personnes dangereuses.

La Mission interministérielle, parce qu'elle reçoit des milliers d'interrogations et de témoignages, apporte une contribution à un débat très large et de plus en plus vif dans la société sur la place de l'approche scientifique, de la formation des intervenants et des professions réglementées pour prendre soin des patients. Là réside une difficulté majeure pour la Miviludes, car ce débat dépasse très largement les attributions du service, qui n'est pas une autorité de santé, mais qui dans sa mission de prévention du risque sectaire se doit de mettre en garde sur des pratiques qui favorisent l'emprise sur des personnes fragilisées par la maladie ou vulnérables. La Miviludes rappelle que ce ne sont pas tant les méthodes qui lui sont signalées que ceux qui les mettent en œuvre qui représentent un danger du fait de leur amateurisme ou de leur volonté délibérée d'exploiter les vulnérabilités des personnes qui s'en remettent totalement à eux.

Deux conseillers sont chargés de l'ensemble des saisines qui relèvent du domaine de la santé, soit en 2019, 730 saisines, dont 297 demandes d'avis de particuliers et 228 signalements de potentielles dérives sectaires par des proches.

L'analyse des signalements et leur traitement impliquent de nombreux échanges avec une diversité de services et d'autorités et en premier lieu avec les autorités de santé. Ce sont plus de 200 transmissions vers les agences régionales de santé (ARS), les ordres professionnels – Conseil national de l'ordre des médecins (CNOM), des

masseurs kinésithérapeutes (CONMK), des pharmaciens (CNOF), et des infirmiers (ONI) –, et les autorités relevant du champ de la formation professionnelle (DGEFP, DIRECCTE, DIECCTE), et du champ des ministères économiques et financiers (DGCCRF).

Il est à noter que l'éventail des services saisis s'est élargi et diversifié entre 2018 et 2020.

LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

La Miviludes a signé des conventions cadres avec les conseils des ordres professionnels, ayant permis de formaliser des coopérations effectives en matière d'actions de prévention, de repérage, de conduites à tenir et d'échanges formalisés : médecins, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, chirurgiens-dentistes.

L'absence de partenariat officiel avec l'ordre des sages-femmes et des pharmaciens n'empêche pas des échanges fréquents, qui se traduisent par des sollicitations bilatérales sur certaines situations particulières. Un partenariat officiel pourrait voir le jour en 2021 avec l'ordre des pharmaciens, notamment sur la base des travaux de docteurs en pharmacie initiés à la suite d'interventions de sensibilisation régulières depuis 5 ans auprès des étudiants en dernière année de formation officinale à la Faculté de Pharmacie de Chatenay-Malabry (92).

La convention cadre avec l'ARS Ile-de-France, datant de 2013, a donné lieu à des actions de sensibilisation auprès des personnels de l'Agence, à l'élaboration de grille de repérage des risques de dérives sectaires pour les examens de dossiers de demande de subvention des associations intervenant dans la promotion de la santé, et l'instauration pendant 2 ans de réunions trimestrielles ou semestrielles où étaient conviées les associations de défense des victimes de la région

Ile-de-France. Le partenariat est moins actif depuis 2019 et la Miviludes souhaiterait que des référents dérives sectaires puissent redynamiser les échanges.

Une collaboration active s'est développée avec l'ARS Pays-de-Loire par des actions de sensibilisation aux risques de dérives sectaires dans le domaine de la santé et envers les personnes âgées au travers de la promotion du guide sur la prévention du risque de dérives sectaires à l'égard des personnes âgées en établissements (voir p. 36).

La collaboration avec la Fédération nationale de la Mutualité Française, qui a permis en 2018 de mener de multiples actions de sensibilisation auprès des mutuelles adhérentes à la fédération (« chats », articles dans les médias portés par la fédération, conférences régionales en Centre Val-de-Loire et Occitanie), n'a pas été poursuivie en 2019 et 2020, après le départ du président de la Miviludes, et elle devrait être relancée.

Au cours de l'année 2017, deux nouvelles conventions cadre ont été signées (voir encadré ci-contre).

► La première avec l'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC)¹, dans laquelle deux axes prioritaires ont été définis :

- › la sensibilisation des personnels de l'agence à la dérive sectaire dans le domaine de la santé, y compris par le biais de la formation professionnelle ;
- › l'échange d'informations portant sur les signalements de situations à risque et les formations sans contenu scientifique.

¹L'Agence nationale du développement professionnel continu (DPC) est un groupement d'intérêt public fondé par l'État et l'Assurance Maladie, créé en juillet 2016 pour piloter le DPC. Il s'agit d'une démarche pour tous les professionnels de santé exerçant en France (environ 1,7 million de personnes) dont les objectifs sont : le maintien et l'approfondissement des connaissances et des compétences ; l'évaluation des pratiques professionnelles ; la gestion des risques.

NOUVELLES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

En mai 2017, signature d'une convention entre la MIVILUDES et l'ANDPC

« Madame Michèle Lenoir-Salfati, Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC) et le docteur Serge Blisko, Président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) ont signé le 30 mai 2017 une convention de partenariat. Elle témoigne de l'engagement des deux institutions en faveur de la vigilance sur les dérives thérapeutiques pouvant conduire à des dérives sectaires en santé, et de leur engagement à veiller à l'information des professionnels de santé et à la qualité de leur formation continue sans préjudice sur la prise en charge médicale des patients. L'enjeu de ce partenariat est de valider ce marché spécifique de la formation professionnelle afin de préserver le secteur du soin ambulatoire comme hospitalier de l'entrisme potentiel de certains courants à la recherche de caution scientifique. »

En septembre 2017, signature d'une convention entre la MIVILUDES et l'ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS-DENTISTES

« Le Président de la Miviludes Serge Blisko et le Président de l'Ordre national des chirurgiens-dentistes, Gilbert Bouteille, ont signé une convention. Celle-ci témoigne de l'engagement des deux institutions à développer une vigilance sur les dérives sectaires en santé et à veiller à l'information du professionnel de santé et à la qualité des soins proposés aux patients, notamment en menant une réflexion sur les pratiques de soins non conventionnelles centrée sur l'information et la protection de l'utilisateur du système de santé. Seront ainsi mises en place : une sensibilisation des conseillers ordinaires concernant les risques de dérives sectaires en santé pouvant être rencontrés dans le cadre de l'exercice de la chirurgie-dentaire ; une information destinée aux chirurgiens-dentistes afin de les prévenir des risques liés à des méthodes insuffisamment éprouvées de type dérive sectaire. »

► La seconde avec l'Ordre national des chirurgiens-dentistes vient compléter les collaborations engagées avec les autres ordres des professionnels de santé. Elle comprend aussi des échanges et de la sensibilisation sur les dérives en santé potentiellement sectaires.

La collaboration avec France Victimes devrait conduire à une formalisation du partenariat et la participation à des actions de formation dans les divers modules existants. Dans le rapport d'activités 2011-2012 de la Miviludes, il était proposé de réformer l'article 706-14 CPP en incluant les victimes d'abus frauduleux de faiblesse pour un accès des victimes à la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI). Ce sujet devrait être réétudié.

Des contacts renforcés avec la Fédération de la ligue contre le cancer et avec l'Institut national contre le cancer devraient être formalisés par la signature de deux nouvelles conventions de partenariat au premier semestre 2021.

LA REPRÉSENTATION DE LA MIVILUDES DANS DIFFÉRENTES INSTANCES

Au sein de la Direction générale de la santé du ministère des solidarités et de la santé, la Miviludes participe aux travaux du Groupe d'appui technique pour l'évaluation des pratiques de soins non conventionnelles prometteuses ou dangereuses (GAT) et à la Commission nationale d'agrément des associations représentant les usagers du système de santé (CNA).

Au sein de la Direction générale de la Cohésion sociale (DGCS) du ministère des solidarités et de la santé, la Miviludes participe aux travaux du Haut conseil de l'âge (HCA). La mission est représentée officiellement dans cette instance et apporte une contribution active aux travaux menés, notamment dans le cadre de la lutte

GRUPE D'APPUI TECHNIQUE DES PRATIQUES NON CONVENTIONNELLES EN SANTÉ

Créé en 2009, le GAT a été chargé de l'évaluation des pratiques dangereuses et de repérage des pratiques prometteuses et de participer à l'élaboration des critères permettant d'apprécier et de hiérarchiser la dangerosité éventuelle d'une pratique non conventionnelle, ou son caractère prometteur. LE GAT a été officiellement dissout mais les travaux peuvent se poursuivre. Participent régulièrement à cette instance installée au sein de la DGS, des représentants de la MIVILUDES, l'OCLAESP, la HAS, l'INSERM, l'UNADFI, le pôle santé publique du parquet de Paris (S1). Lors des dernières réunions du GAT, il a été étudié la possibilité d'ouvrir le GAT à de nouveaux membres tels que les masseurs-kinésithérapeutes, l'InCa pour les questions de recours aux PNCs pour les malades atteints de cancer ; la DGCCRF car souvent la pratique illégale de la médecine est liée à des pratiques commerciales abusives ; et aux associations de patients. Pour les méthodes étudiées, des fiches de synthèses sont disponibles sur le site : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/qualite-des-soins-et-pratiques/securete/article/les-pratiques-de-soins-non-conventionnelles>

contre l'isolement, facteur de risque à l'origine d'abus financiers et de maltraitance financière. Elle participe également à la Commission pour la promotion de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance, et plus spécifiquement dans le cadre de la note d'orientation pour une action globale d'appui à la bientraitance dans l'aide à l'autonomie, et au groupe de cotation dans le cadre de la démarche nationale de consensus relative à la définition et la classification des situations de maltraitance.

LES ACTIVITÉS DE FORMATION

La Convention cadre avec l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) de Rennes a permis d'institutionnaliser des actions de sensibilisation et de formation des futurs cadres de la santé publique formés à l'École, mais également auprès des apprenants du réseau des différentes écoles de service public, sous forme de sessions inter-écoles de 5 jours à fréquence annuelle depuis 2013 pour les cycles de formation initiale et de 2 jours pour les cycles de formation continue depuis 2018. Pour l'année 2020, seules les actions en formation initiale ont été maintenues.

En outre, ce partenariat a ouvert à des actions sur mesure auprès de publics particuliers tels que les MLI (réseau des missions locales d'insertion de Bretagne), ainsi qu'à la mise en place d'un module spécifique sur l'emprise mentale de 6 jours (3x2 jours) destiné à tout agent de l'État depuis 2016. Enfin des interventions de sensibilisation régulièrement menées depuis 2012 se sont poursuivies que ce soit à l'égard de filières de formation spécifiques (IASS, DH, D3S) ou plus largement dans le cadre de conférences ouvertes « les Mardis de l'EHESP ».

Grâce au partenariat avec l'EHESP, la mission a accueilli des étudiants en master et doctorat. Les mémoires et études ont permis de nourrir la réflexion de la mission et leurs productions sont disponibles pour certaines sur le site de la Miviludes.

OUTILS PRODUITS DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION AVEC L'EHESP

Deux travaux menés sur la prévention des risques de dérives sectaires à l'égard des personnes âgées :

- Mémoire intitulé « Vieillir à l'abri des dérives sectaires : recommandations pratiques pour assurer la protection des personnes âgées vivant en établissements sanitaires et médico-sociaux »
<https://documentation.ehesp.fr/memoires/2015/mip/groupe%2021.pdf> Vademecum
<http://www.derives-sectes.gouv.fr/sites/default/files/editoriale/fichiers/depliantehespreperageprevention-derivessectairespersagees2016.pdf>
- Guide
<https://www.derives-sectes.gouv.fr/publications-de-la-miviludes/guides/prot%C3%A9ger-et-respecter-la-citoyennet%C3%A9-de-la-personne-%C3%A2g%C3%A9e-pr%C3%A9vent>
- Mémoire intitulé « Les dérives sectaires au domicile de la personne âgée »
<https://documentation.ehesp.fr/memoires/2017/mip/groupe%2027.pdf>
- Publication « La santé publique en action »
https://www.presses.ehesp.fr/wp-content/uploads/2017/09/mip_27-3.pdf
- Mémoire sur les « Maisons de santé alternative : quels enjeux ? »
<https://documentation.ehesp.fr/memoires/2018/mip/groupe%20n%C2%b08.pdf>
- Mémoire sur la « Formation professionnelle des professions de santé et dérives sectaires »
<https://documentation.ehesp.fr/memoires/2019/mip/groupe%2017.pdf>
- « Dementia Friendly Communities », 2018. Mémoire « Comment faire de son quartier un lieu accueillant et bienveillant à l'égard des personnes vivant avec des troubles cognitifs ? Quelques repères et bonnes pratiques à destination des élus locaux ».
- « Le risque de dérives sectaires concernant les familles des enfants en situation de handicap », 2017. Dans le cadre d'animation d'actions de sensibilisation avec le tissu associatif (ADFI Normandie), élaboration d'un vademecum sur « Santé et dérives sectaires », DUT Carrières Sociales du Havre, 2019

ENGAGEMENT SUR L'ENJEU DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET SUR LE SUJET DES MALTRAITANCES DES PERSONNES ÂGÉES

Deux sujets mobilisent à la fois le secteur de la santé et le secteur en charge des affaires économiques et de la formation professionnelle.

Il s'agit d'une part, des risques de dérives dans le domaine de la formation professionnelle continue des professionnels de santé et, au-delà, pour le public intéressé par les multiples offres de formation en matière de santé et bien-être. La coopération des conseillers de la Miviludes s'est renforcée dans ce domaine avec la DGEFP et la mission de l'Organisation des Contrôles, avec pour résultat l'élaboration d'une grille de repérage pour les services. Dans le même esprit, un guide pour les conseillers d'orientation de Pôle emploi a été élaboré en coopération avec la DGEFP, Pôle Emploi et le ministère des solidarités et de la santé. Ces travaux sont complétés par une contribution sur le DataDock (GI2E) avec la suggestion de filtres pour discriminer les offres de formation par mots-clés (voir p. 49).

D'autre part, depuis 2016, la Miviludes s'est associée à la Fédération internationale des associations de personnes âgées (FIAPA) et une convention cadre a été signée en 2018.

Les conseillers de la Miviludes ont participé en 2017 au rapport d'Alain Koskas, président de la FIAPA intitulé *La maltraitance à l'égard des personnes âgées : un fléau silencieux*. Ils contribuent régulièrement aux rapports d'activité de l'OING. En 2017 également, dans le cadre de la 55^e session du conseil économique et social des Nations Unies portant notamment sur une approche intégrée pour éradiquer la pauvreté inscrit à l'agenda 2030, la Miviludes a présenté une communication lors d'une conférence « Maltraitements financiers : des victimes sous influence ». Cette

tribune a donné une visibilité de la mission sur la scène internationale.

► Participation au laboratoire d'idées.

À l'issue du rapport 2017 de la FIAPA, un laboratoire d'idées réunissant le Village des Aubépains, des représentants de la plateforme d'écoute du ministère de la Santé a été mis en place. Parmi les livrables attendus, il a été décidé d'accroître la prise de conscience du grand public au travers d'une campagne de sensibilisation à l'instar de ce que propose le gouvernement canadien. Les représentants du laboratoire d'idées sont convaincus que la sensibilisation du grand public et des professionnels concernés permettra à terme, de repérer et de prévenir toutes les formes de maltraitance.

► 21 spots télévisés réalisés dans ce cadre.

Des personnalités du monde artistique et sportif se sont portées volontaires pour animer cette campagne. L'emprise mentale et la prédation y sont abordés. La Miviludes a contribué à l'élaboration de ces spots. Après avoir fait l'objet d'une campagne régionale sur France 3 Normandie, ils ont été diffusés au niveau national au cours de la « Semaine Bleue » entre le 18 octobre et le 3 novembre 2019 dans le cadre de la campagne « Ensemble c'est mieux ». Des contacts sont en cours avec d'autres chaînes télévisuelles, câblées ou non, pour la poursuite de la diffusion.

► Création d'un observatoire régional en région Normandie en 2019.

La création d'un observatoire régional a pour objet une meilleure connaissance des situations de maltraitance des personnes âgées, afin d'envisager des actions de prévention et des réponses adaptées. Les conseillers de la Miviludes y participent également régulièrement.

► Des actions de formation pour sensibiliser et former au sujet de l'emprise mentale.

Depuis 2018, près de quinze actions de formation ont été conçues et animées par la Miviludes à destination des professionnels de santé, les aidants, les gestionnaires de la plateforme téléphonique 3977 notamment, en métropole comme dans les territoires ultra-marins (Antilles, Mayotte).

LES MINEURS FACE AU RISQUE SECTAIRE

S'agissant des jeunes, la Miviludes mobilise la notion de mineur en danger (article 375 du code civil) ; la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et la notion d'intérêt supérieur de l'enfant ; et plus récemment la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance qui redéfinit la situation d'un mineur en danger. Celle-ci ne se limite pas à des cas de maltraitance avérés, mais implique de prévenir les situations où le mineur est exposé à des conditions d'existence susceptibles de porter atteinte à sa santé, sa sécurité, sa moralité ou son éducation. La circulaire « Prévention et lutte contre les risques sectaires » du ministère de l'Éducation nationale du 22 mars 2012 aborde la prévention du phénomène sectaire dans l'éducation sous l'angle de la perte de chance de s'instruire.

La Miviludes distingue trois types de situations à risque :

- le mineur de parents adeptes ;
 - le mineur vecteur d'une dérive sectaire.
- Par exemple, les parents sont approchés par un groupe qui promet des solutions pour régler des problèmes de santé et des troubles, ou une réussite exceptionnelle ;
- l'adolescent séduit par un discours alternatif et absolu.

Dans le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale de 2006, *L'enfance volée, Les Mineurs victimes des sectes*, il est relevé la difficulté de recenser le nombre de mineurs touchés. Le chiffre de 100 000 est avancé lors de cette enquête, chiffre que la Miviludes n'est pas en mesure de confirmer, mais le nombre de saisines enregistrées par le service impliquant des mineurs a augmenté sur les trois dernières années. La Miviludes a enregistré en 2020 plus de 600 saisines impliquant directement des mineurs (soit 22 % de l'ensemble des demandes réceptionnées par la Mission).

La Miviludes relève l'augmentation des signalements sur des écoles hors-contrat et constate la multiplication des propositions de bien-être et de développement personnel pour les 4-15 ans, sous couvert desquelles s'infiltrent des structures aux théories et aux pratiques inquiétantes.

La protection des mineurs doit se préoccuper des mouvements proposant des soins alternatifs qui incluent de plus en plus la prise en charge des enfants qui présentent des troubles du comportement ou un handicap, de même que les croyances New Age se développent autour d'enfants « particuliers » dont les difficultés sont interprétées comme des signes de l'avènement d'une nouvelle humanité.

Une analyse fine portant sur 130 dossiers récents où le risque sectaire était caractérisé, a montré que dans près de 70 % des cas, le risque vient de l'adhésion parentale à un groupe sectaire. Dans 46 % des cas c'est un des deux parents qui est adepte et qui met en danger l'enfant. 16 % des situations correspondent à la séduction des parents ou de l'un des parents (10 %) pour un mode éducatif problématique. Seulement 8 % des situations correspondent à celles d'adolescents séduits par une proposition radicale.

Dans cette dernière catégorie, Internet et les réseaux sociaux jouent un rôle très important. Les mécanismes cognitifs et émotionnels, qui conduisent progressivement à un engagement total et à un assujettissement, fonctionnent particulièrement bien chez les adolescents qui sont habitués à une socialisation à travers les réseaux. Le recrutement à travers les réseaux n'empêche pas les modes de recrutement classiques d'être exploités par des groupes sectaires. Les actions de prosélytisme, de bienfaisance (maraudes...), ou les propositions d'activités (études, sport...) entrent dans une stratégie de mobilisation, de valorisation et permet de recruter de nouveaux adeptes.

Les indices de dérives spécialement identifiés pour les mineurs sont :

- l'isolement et la désocialisation (diabolisation du monde extérieur) ;
- la déscolarisation (forte augmentation de l'enseignement en famille, mais il faut aussi s'inquiéter des écoles de fait et être vigilant sur les écoles hors contrat dont le nombre augmente rapidement) ;
- les atteintes physiques (mauvais traitements, privations, abus sexuels) ;
- le régime alimentaire carencé, la rupture du suivi thérapeutique et la privation de soins conventionnels ;
- un changement important du comportement de l'enfant ;
- des discours stéréotypés ou l'absence d'expression autonome qui peuvent relever d'un embrigadement.

LES RISQUES SPÉCIFIQUES POUR LES MINEURS

Risques santé

- Carences alimentaires
- Privation de sommeil ou de repos
- Refus des traitements médicaux classiques
- Refus des vaccinations
- Refus des transfusions sanguines
- Incitation à prendre des risques

Risques psycho-affectifs

- Ruptures familiales
- Ruptures de la filiation symbolique
- Négligence de l'enfant
- Négation de la personne et de la personnalité de l'enfant
- Déstabilisation mentale
- Maltraitance

Risques socio-éducatifs

- Enfermement effectif ou symbolique
- Isolement social
- Falsification de l'enseignement, embrigadement
- Abandon de la poursuite d'études
- Atteinte aux droits fondamentaux

PRÉVENTION DES RISQUES ET PRISE EN CHARGE : quelques remarques issues de l'expérience de la Miviludes

- Les jeunes élevés dans des mouvements sectaires ou dans des familles adeptes sont moins protégés que les autres pour trois raisons principales : cercle fermé qui échappe au regard extérieur ; contrôle psychologique et conflit de loyauté qui empêchent le mineur d'appeler à l'aide ; incapacité des personnes extérieures d'interpréter les signes de ce qui se joue au sein du groupe.
- Pour tous les intervenants, il y a la difficulté d'articuler l'universalité de la loi et les particularités culturelles familiales. Trois écueils pour les travailleurs sociaux : se laisser entraîner sur le terrain de la croyance, ignorer la problématique de l'emprise, dramatiser le contexte, céder à la fascination.
- Le rôle de la famille est central qu'elle soit toxique, qu'elle n'ait pas les ressources pour contrer une influence toxique, qu'elle réalise tardivement qu'il y a une dérive et que la situation du jeune n'est plus contrôlable.
- L'intervention auprès des familles nécessite une évaluation rigoureuse de la situation, une concertation et une coordination des services. Il faut relever concrètement les risques d'atteintes au droit du mineur par des mesures d'investigation (enquête sociale, expertise psy...) qui doivent prendre en compte la question de l'emprise. Il s'agira par exemple d'éviter l'escalade de violence contre les enfants ou que l'accompagnement à la parentalité soit une mise sous tutelle. Le juge aux affaires familiales a une large palette de solutions, comme de maintenir la garde partagé avec une interdiction de pratique religieuse pour les enfants, mais l'efficacité de leur mise en œuvre dépend du relais des différents services sociaux et des relais associatifs.
- Aux intervenants classiques en protection de l'enfance, la Miviludes note combien les professionnels de santé (médecin traitant, sage-femme, infirmier en PMI ou dans les établissements scolaires...), sensibilisés à la question de l'emprise, peuvent déceler des situations à risque. La communauté éducative dispose elle aussi d'un champ d'observation cruciale.
- La Miviludes multiplie les actions de sensibilisation

- auprès de ces professionnels via les autorités de santé (ARS, ministère), conseils ordinaires, écoles de formation, ministère de l'Éducation nationale et rectorat. Ces actions complètent la coopération avec la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de sécurité.
- À côté des mesures de protection contre tout type de violence reste la question : comment soustraire un adolescent à un discours qui décrédibilise ou jette la suspicion sur les parents, la société... et le conduit parfois à faire allégeance à un groupe sectaire ? La question doit être prise dans ces trois dimensions : affective (sentiment de ne pas avoir sa place / chaleur du groupe), cognitive (esprit critique), rétributive (cadre valorisant symboliquement, gratification matérielle). L'éducation aux médias, le renforcement des défenses intellectuelles (dont parle le sociologue Gérald Bronner) est un axe important de prévention.

LE TRAVAIL DES CONSEILLERS SPÉCIALISÉS

Deux conseillers suivent spécifiquement les dossiers impliquant des mineurs. Le traitement de ces dossiers nécessite pour la plupart une réactivité particulière, même si les situations de danger immédiat sont prises en charge par la Cellule de recueil des informations préoccupantes départementale (CRIP). Ils requièrent aussi une grande capacité d'écoute et de discernement.

En effet, les demandes d'aide ou d'information adressées à la Miviludes émanent des parents ou de l'environnement familial et il faut déjouer ce qui relève de conflits familiaux et des risques d'instrumentalisation de la Miviludes pour discréditer un parent à raison de ses convictions ou de ses croyances. La Miviludes rappelle souvent qu'il faut démontrer en quoi le fait qu'un des parents soit adepte d'un mouvement ou d'une pratique particulière constitue une menace pour l'intégrité physique ou psychique de l'enfant. Dans l'environnement familial, une vingtaine de saisines sur les trois dernières années émanent

des grands-parents inquiets pour leurs petits-enfants, le contact étant le plus souvent rompu dans les situations signalées. Les grands-parents hésitent à entamer des procédures pour obtenir le droit de voir leurs petits-enfants par crainte d'envenimer la situation. Plus récemment et à 3 reprises, des demandes émanant directement de mineurs ont été reçues.

Les actions de sensibilisation auprès des professionnels concourent à l'augmentation des saisines de professionnels de l'éducation ou de l'aide sociale à l'enfance.

Dans le cadre des procédures engagées devant la justice, les conseillers ont aussi eu à transmettre des éléments pour une vingtaine de dossiers entre 2017 et 2019 et elles ont participé à trois réunions organisées avec les autorités locales sur de problématiques sectaires impliquant des dizaines d'enfants.

Dans l'ensemble, les saisines ont donné lieu à 35 transmissions aux autorités compétentes en 2017, et une cinquantaine sur les trois dernières années dont 12 signalements au Procureur de la République. Il faut toutefois noter que dans beaucoup de situations signalées des procédures devant le juge aux affaires familiales et dans une moindre mesure devant le juge des enfants sont déjà engagées ou sur le point de l'être.

PARTENARIATS ET COLLABORATION

Une convention de partenariat renouvelée en mai 2017 entre la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) et la Miviludes organise les échanges d'information et prévoit également un volet de formation. Particulièrement mobilisée sur le sujet de la radicalisation et la problématique des enfants de retour des zones de guerre irako-syrienne, la DPJJ a moins sollicité la Miviludes depuis 2019.

En revanche, la coopération a été renforcée entre la Miviludes et le ministère de l'Éducation nationale depuis début 2018 avec un travail très étroit et régulier avec :

- le bureau de la santé et de l'action sociale à la DGESCO qui a en charge le dossier de prévention des dérives sectaires dans les établissements scolaires publics sur toute question touchant un établissement scolaire ;
- le bureau du droit des établissements privés à la Direction des affaires financières (DAF) sur toute question portant sur les établissements hors contrat ;
- le bureau de la réglementation et de la vie des établissements, DGESCO sur les questions portant sur l'instruction dans les familles ;
- le bureau de l'innovation pédagogique et la cellule de veille et d'alerte (SDSH).

Dans les rectorats, le conseiller du recteur ayant en charge la Mission de prévention du phénomène sectaire (MPPS), conformément à la circulaire n° 251-2012 du 22 mars 2012, relative à la prévention et à la lutte contre les risques sectaires, est un interlocuteur privilégié de la Miviludes et de nombreux échanges sont menés, tant sur des dossiers particuliers que sur des actions de préventions organisées conjointement dans les académies.

CONTRIBUTION DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (JUILLET 2019)

- L'éducation nationale met tout en œuvre pour repérer et contrer toute tentative de dérive sectaire en milieu scolaire, dans une recherche d'équilibre entre principes constitutionnels de liberté de l'enseignement et de conscience, conformément à la circulaire n°2012-051 du 22 mars 2012 relative à la prévention et à la lutte contre les risques sectaires.
- En académie, le réseau des correspondants Mission de prévention des phénomènes sectaires (MPPS) assure la prise en charge et le suivi des situations signalées, en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco B3-1).
- Juridiquement, « la perte des chances de s'instruire pour un enfant » peut être regardée comme une atteinte à son droit fondamental à

l'instruction et à son droit à bénéficier d'une formation permettant d'acquérir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. L'article L. 131-1-1 du code de l'éducation précise notamment que « le droit de l'enfant à l'instruction a pour objet de lui garantir, d'une part, l'acquisition des instruments fondamentaux du savoir, des connaissances de base, des éléments de culture générale et, selon les choix, de la formation professionnelle et technique et, d'autre part, l'éducation lui permettant de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle et d'exercer sa citoyenneté. »

Une attention particulière est portée aux situations d'enfants soumis à l'obligation scolaire non inscrits dans un établissement d'enseignement et qui n'ont pas fait l'objet d'une déclaration d'instruction dans la famille. L'absence de déclaration au maire que des enfants soumis à l'obligation scolaire sont instruits dans la famille constitue, conformément aux dispositions de l'article R. 131-18 du code de l'éducation, une infraction pénale. Elle doit par conséquent être signalée au procureur de la République par toute autorité municipale ou académique qui en aura connaissance. Elle peut aussi faire l'objet d'une information préoccupante pour un enfant en danger auprès du président du conseil départemental.

Une grande vigilance doit être également accordée par les services de l'éducation nationale aux enfants qui reçoivent l'instruction dans les établissements d'enseignement privés hors contrat et dans les familles (contrôle assuré par les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale, IA-DASEN).

I - L'instruction dans la famille¹

Le principe de l'obligation scolaire, posé dès 1882, exige que tous les enfants âgés de trois à seize ans à compter de la rentrée 2019, présents sur le territoire national, bénéficient d'une instruction, qui peut être donnée, au choix des personnes responsables de l'enfant, soit dans les établissements d'enseignement scolaire publics ou privés, soit dans les familles par les parents, ou l'un d'entre eux, ou toute personne de leur choix. Si la loi n° 98-1165 du

¹La loi confortant le respect des principes de la République qui sera adoptée au 1^{er} semestre 2021, devrait modifier le régime de l'instruction en famille, n.d.l.r.

18 décembre 1998 tendant à renforcer le contrôle de l'obligation scolaire a posé le principe selon lequel l'instruction obligatoire devrait être assurée en priorité au sein des établissements d'enseignement, la liberté des parents de choisir le mode d'instruction pour leur enfant n'est pas remise en cause.

La mise en œuvre du contrôle de l'instruction dans la famille doit faire l'objet d'une attention particulière car elle permet de garantir d'une part, pour les parents, le droit de choisir le mode d'instruction de leur enfant dans le respect de la liberté de l'enseignement et, d'autre part, pour l'enfant, le droit de bénéficier d'une instruction. La France s'est engagée à garantir ces deux droits de manière équilibrée. La liberté de choix éducatif des parents doit ainsi être conciliée avec le droit à l'instruction reconnu à l'enfant, que l'État a le devoir de préserver.

L'instruction dans la famille concerne globalement un nombre minime d'enfants. Pendant l'année scolaire 2016-2017, 30 139 enfants étaient instruits dans la famille, soit 0,36 % des 8,3 millions d'enfants soumis à l'obligation scolaire. Pour mémoire, ils étaient 24 878 en 2014-2015, 18 818 en 2010-2011 et 13 547 en 2007-2008. Par ailleurs, 53,9 % de ces enfants étaient inscrits en 2016-2017 au Centre national d'enseignement à distance (CNED) en classe à inscription réglementée. Une déclaration annuelle au maire et à l'IA-DASEN doit être effectuée par les personnes responsables de l'enfant. Les contrôles sont ceux prévus à l'article L. 131-10 du code de l'éducation, avec, d'une part, une enquête du maire aux fins d'établir les raisons alléguées par les personnes responsables de l'enfant, et s'il lui est donné une instruction dans la mesure compatible avec son état de santé et les conditions de vie de la famille et, d'autre part, un contrôle pédagogique diligent par l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation aux fins de vérifier que l'enseignement assuré est conforme au droit de l'enfant à l'instruction tel que défini à l'article L. 131-1-1 du code de l'éducation.

Les services de l'éducation nationale vérifient que l'enfant reçoit bien une instruction qui a pour objet de l'amener, à l'issue de la période de l'instruction obligatoire, à la maîtrise de l'ensemble des exigences du socle commun. Le contrôle porte donc sur le contenu de l'enseignement dispensé et sur les

compétences et connaissances acquises par l'enfant. Il ne s'agit pas de remettre en cause la liberté de l'enseignement, ni d'imposer le respect des programmes aux parents ayant choisi d'instruire leur enfant dans la famille. La vérification de l'acquisition de l'ensemble des connaissances et des compétences du socle commun est un des moyens qui peut permettre d'apprécier si l'enfant est soumis à une emprise contraire à son intérêt, notamment une emprise sectaire, et s'il est dans une situation de danger ou risque de l'être.

S'il y a une présomption d'enfant en danger, l'IA-DASEN doit informer sans délai les autorités compétentes en matière de protection de l'enfance, selon les procédures prévues pour la transmission d'informations préoccupantes (président du conseil départemental). Par ailleurs, en cas de danger grave ou imminent pour l'enfant, les personnes chargées du contrôle peuvent aviser directement et sans délai le procureur de la République.

II - Les pédagogies alternatives

Toutes les pédagogies alternatives ne présentent pas des risques de dérives sectaires. Cependant, de nombreux groupes présentant des risques de dérives sectaires profitent de l'absence de contrôle et de vigilance autour de la thématique « des pédagogies alternatives » pour entrer dans les écoles et recruter de nouveaux adeptes parmi les parents ou les enseignants.

Il convient de rester vigilant sur les mouvances proposant des modes d'éducation alternative (écoles ou stages) pour des enfants et des jeunes en difficulté scolaire ou dans le cas d'élèves autistes. Autre exemple, la « méditation pleine conscience » pour les plus jeunes, est souvent présentée par certaines mouvances comme le remède miracle à l'hyperactivité.

La prudence s'impose également face à l'augmentation des formations courtes à destination des personnels de l'éducation nationale, sur le thème de la « communication non violente » menées parfois par « des coaches et spécialistes auto-proclamés » dont les formations et les qualifications n'ont pas été contrôlées. La plus-value de ces interventions n'a pas été établie.

III - L'enseignement dans les établissements scolaires privés hors contrat

La loi prévoit deux catégories d'établissements sco-

- laires privés. Les plus courants sont les établissements qui sont associés, par contrat avec l'État, au service public de l'éducation. Les professeurs y sont formés, recrutés et inspectés de manière comparable aux professeurs de l'enseignement public, dont ils suivent les programmes. Les risques de dérives sectaires y sont donc traités comme dans les écoles publiques et les EPLE.
- La loi prévoit aussi que des établissements scolaires privés peuvent exister sans être liés à l'État par contrat ; le nombre de ces établissements d'enseignement scolaire, dits « hors contrat », est en forte progression ces dernières années.
- Le nombre d'élèves accueillis dans des établissements hors contrat est passé de 59 000 élèves à la rentrée 2012 à 73 000 pour la rentrée 2017, soit une hausse de près d'un quart en cinq ans. Cette forte hausse concerne principalement les élèves scolarisés dans le premier degré. L'augmentation des effectifs est directement corrélée à celle du nombre d'établissements : celui-ci est passé de 803 à 1 300 établissements entre la rentrée de 2010 et la rentrée de 2017. Le secteur du hors contrat se caractérise par sa diversité : les établissements confessionnels côtoient des établissements proposant des pédagogies alternatives ou encore des enseignements en langue régionale.
- Ces établissements procèdent du principe de la liberté d'enseignement, qui a valeur constitutionnelle. Ils sont entièrement libres de leur pédagogie, mais sont tenus de respecter le droit à l'éducation, et en particulier de faire en sorte que leurs élèves deviennent des citoyens intégrés dans la société française, notamment par l'apprentissage progressif du socle commun, dont les compétences doivent être maîtrisées par tout enfant quand il atteint l'âge de 16 ans. C'est le respect de ces obligations légales qu'il convient de vérifier pour tous les établissements hors contrat, qui doivent faire l'objet d'une inspection systématique lors de leur première année de fonctionnement.
- Parmi les établissements hors contrat, certains ont fondé leur projet et leur offre pédagogique sur un discrédit, plus ou moins radical, de l'éducation nationale et de ses méthodes, alors même que, dans les faits, leur propre enseignement peut parfois se caractériser par de profondes lacunes ou l'absence de progressivité, tout en comportant éventuellement des éléments contraires aux

- valeurs de la République, voire certains risques de dérives sectaires. Ils doivent donc faire l'objet d'une vigilance toute particulière et d'un contrôle attentif.
- Les établissements d'enseignement scolaire privés « hors contrat » ont vu le régime de leur ouverture et de leur contrôle simplifié et mieux encadré par la loi n° 2018 266 du 13 avril 2018 et par ses textes d'application ; ce régime est détaillé dans une circulaire du 21 août 2018 diffusée sur Légifrance qui décrit, dans sa troisième partie, les modalités de contrôle de ces établissements. En cas de détection d'un risque de dérive sectaire, les processus afférents doivent être mis en œuvre.
- Enfin, il importe d'évoquer les lieux ou structures qui regroupent des enfants de plus d'une famille et y assurent l'obligation d'instruction, alors même qu'aucune déclaration n'a été faite en ce sens au titre du code de l'éducation. Quand bien même un tel lieu aurait été déclaré à un autre titre (association sportive ou récréative, de soutien scolaire ou d'activités périscolaires), quand bien même les parents auraient déclaré leurs enfants comme instruits en famille, ce lieu constitue un établissement scolaire de fait, encore appelé « école clandestine ». Ce sont les services académiques qui sont en mesure de juger que le lieu ou la structure est effectivement destiné à remplir l'obligation scolaire. Le cas échéant, l'absence de déclaration au titre du code de l'éducation constitue à elle-seule un délit ; le procureur de la République doit en être informé, et les parents des enfants relevant de l'obligation d'instruction sont alors obligés de les scolariser dans un établissement scolaire doté d'une existence légale. Il importe de distinguer clairement ce délit et les dérives sectaires : les deux phénomènes sont indépendants. Toutefois, si les constats de fait permettent de penser qu'il y a un lien entre un établissement scolaire clandestin et un risque de dérive sectaire, il revient à l'administration de mettre en œuvre l'ensemble des processus à même de faire cesser tous les dangers auxquels les enfants sont exposés.
- En conclusion, l'École de la République est un bien précieux : l'un de ses objectifs majeurs consiste à transmettre des savoirs et des valeurs essentielles pour vivre en société. Dans ce cadre, l'ensemble des personnels de l'éducation nationale porte une extrême vigilance aux phénomènes de dérives sectaires.

LES SITUATIONS QUI ONT PARTICULIÈREMENT RETENU L'ATTENTION

Ces trois dernières années sont particulièrement marquées par la place des mouvements proposant des soins alternatifs ou mettant en avant des croyances New Age (40 % des signalements concernant les mineurs), avec notamment la théorie des enfants indigo (mouvement Kryeon) qui connaît un regain d'intérêt, avec à chaque fois dans les signalements des situations de rupture familiale très avancées.

On observe également une augmentation des appels concernant les Témoins de Jéhovah et quelques églises particulières de la mouvance évangélique (non affiliées au Conseil national des évangéliques de France - CNEF). Ces appels dénoncent des violences psychologiques ainsi que des pressions qui seraient exercées par certains groupes. Le véganisme apparaît pour la première fois dans trois signalements en 2018 auxquels sont venus s'ajouter une trentaine de témoignages en 2019 et 2020. Les principes alimentaires adoptés par les parents, appliqués à de jeunes enfants, peuvent avoir des conséquences très graves pour ces derniers (ce que dénoncent d'ailleurs de plus en plus de pédiatres).

En 2020, si la mouvance New Age, les Témoins de Jéhovah et quelques courants évangéliques sont toujours les plus fréquemment mentionnés dans les signalements, apparaissent des thèmes comme la mouvance antispéciste avec une forme de radicalisation qui inquiète les parents. On constate aussi une augmentation des signalements autour du néo-chamanisme, l'ésotérisme et la communication avec des êtres supérieurs (médiurnité).

Dans le domaine de l'éducation, les écoles hors contrat suscitent près de la moitié des signalements dont certaines « écoles démocratiques » et en second lieu les demandes en lien avec les

médecines alternatives et le développement personnel (CNV, reiki, méditation, vaccination, ennéagramme, ...). La question de l'instruction en famille a représenté moins de 10 % des signalements, les inquiétudes exprimées dans les témoignages portant souvent sur des propos anti-vaccins, la vaccination obligatoire étant un motif de retrait des structures collectives souvent avancé par les familles.

Dans le domaine de l'éducation encore, l'augmentation des demandes et des signalements en lien avec la religion est notable et la hausse concerne principalement la mouvance évangélique au sein de laquelle sont créées des écoles. Il faut préciser ici que les questions liées à l'islam radical sont rarement portées devant la Miviludes, ce qui explique le peu de signalements sur les écoles de fait ou écoles hors contrat musulmanes. De même, les institutions scolaires judaïques hors contrat n'ont fait l'objet que de trois interrogations depuis 2018. On notera aussi pour les années 2019 et 2020, quelques cas d'enseignants qui promeuvent auprès de leurs élèves des théories dangereuses comme le « Respirianisme » (idée selon laquelle il est possible de se « nourrir » exclusivement de particules d'air ou prana), qui peuvent séduire des adolescents, notamment ceux qui sont sujets à des troubles alimentaires.

PROPOSITIONS DE BIEN-ÊTRE ET DÉVELOPPEMENT PERSONNEL POUR LES 4-15 ANS

Les propositions en matière de bien-être à l'école se multiplient auprès des établissements scolaires, des enseignants et des parents, à destination des 4-15 ans. Ces propositions promettent l'épanouissement personnel, l'amélioration des performances cognitives, le contrôle des émotions, la réduction des troubles de l'attention ou hyperactivité. La demande est forte et un véritable marché voit le jour, connaissant un

essor incontestable, dans lequel se lancent de multiples associations. Elles proposent leurs services pour mener des actions de formation auprès des enseignants, pour contribuer à des activités à destination des élèves ou encore pour financer des projets éducatifs.

Beaucoup des pratiques proposées – parmi les plus courantes : méditation de pleine conscience, de pleine présence, communication non violente, éducation bienveillante, massages entre écoliers, ennéagramme, EFT –, ne reposent pas sur des formations et des qualifications certifiées. Elles peuvent induire un amateurisme de la part des instructeurs. Les résultats annoncés, n'ayant souvent pas fait l'objet d'études scientifiques concluantes, reposent sur des témoignages proclamant les bienfaits des méthodes.

DÉVALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC ET PROPOSITIONS ALTERNATIVES

La Miviludes a été destinataire d'un nombre croissant d'interrogations, de signalements et de témoignages sur des écoles hors contrat, qui se développent rapidement, le nombre d'enfants de moins de 10 ans inscrits dans une école hors contrat ayant doublé sur les 5 dernières années.

Les artisans de ce développement ont des raisons et des motivations multiples :

- économiques : l'éducation des 3-16 ans est devenu un marché qui attire les investisseurs, mais aussi les défenseurs d'un ultra-libéralisme qui considère l'Éducation nationale comme un monopole étatique ;
- politiques : l'hostilité affichée de certaines associations ou fondations au service public républicain, la création d'écoles participe

alors au projet politique visé ;

▸ sociaux : des associations affichent clairement des objectifs sociétaux comme la reprise en main des banlieues avec ordre et méthode ou encore, et de manière totalement antagoniste, la création d'éco-villages autour d'écoles sur des modèles d'auto-organisation où le pouvoir est exercé par l'ensemble des personnes qui partagent les mêmes valeurs ;

▸ pédagogiques : élitisme affiché, communautarisme, bienveillance, liberté, les arguments développés sont nombreux et les valeurs affichées également.

Les écoles hors contrat utilisent des stratégies de communication classiques. Elles présentent dans leurs publications et sur leur site internet des signes d'honorabilité prenant la forme de témoignages unanimes et enthousiastes, de références à des fondements scientifiques (souvent auto-validés), ou encore elles s'attachent les services de parrains plus ou moins reconnus. En faisant état de formations diplômantes (qualifications par ailleurs non reconnues), de parcours de vie ou encore de propos pseudo-pédagogiques, elles entretiennent la confusion. Elles indiquent offrir « bien-être », attention particulière, pédagogie adaptée ; elles disent cultiver chez les enfants le bonheur d'apprendre ou encore prétendent avoir la capacité de développer toutes les intelligences de l'enfant afin de séduire les parents inquiets et soucieux de donner « le meilleur » à leur(s) enfant(s).

De nombreux articles de presse sont consacrés à ces « nouvelles pédagogies ». Les associations organisent des rencontres, des colloques, des séminaires. Nous assistons également à la promotion de festivals destinés aux parents et aux éducateurs.

Le festival de l'École de la Vie, organisé à

Montpellier, est un des plus importants par le nombre d'intervenants et de visiteurs. Il se présente comme un événement dont le but est de « découvrir le meilleur des innovations pédagogiques ». Des conférences autour de l'éducation y sont présentées, mais aussi un ensemble de pratiques et de méthodes qui ont fait l'objet de signalements inquiétants auprès de la Miviludes, sans que toutefois des dérives sectaires n'aient été mises en évidence. Ce type de festival, qui tend à promouvoir des intervenants d'horizons et de qualités très divers, s'inscrit dans un mouvement de fond que la Miviludes observe depuis plusieurs années, qui favorise la promotion de pratiques et méthodes dites « alternatives » tant dans les domaines de la santé, de l'éducation que du développement personnel et de la formation professionnelle. Y sont développés des discours où la spécificité des domaines et des compétences nécessaires pour y œuvrer est gommée au profit d'une approche dite holistique.

Parmi ces offres, de plus en plus nombreuses, des autorités publiques ou des particuliers signalent aussi bien des formateurs, des éducateurs, des coachs que des thérapeutes dont les pratiques inquiètent, intégrant coaching, management, éducation voire thérapie et se présentant comme des outils de communication et de développement personnel. Certaines méthodes n'offrent pour toute garantie de sérieux que le label qu'elles-mêmes s'attribuent, et elles cultivent un grand flou conceptuel visant à donner soit une illusion de scientificité et d'efficacité, soit une impression de spiritualité alors même qu'elles n'ont ni fondement scientifique ni fondement culturel et n'ont jamais été évaluées. N'étant ni définies ni reconnues institutionnellement, elles peuvent induire un amateurisme de la part

de certains praticiens et donc provoquer des dommages sur leurs clients : mal adaptées ou mal encadrées, ces pratiques peuvent être d'une efficacité redoutable en termes d'emprise psychologique.

“ Nous nous permettons de vous contacter [...] pour vous transmettre notre témoignage et avoir votre avis, quant à l'expérience douloureuse que nous avons connue avec une école privée hors contrat.

La famille a fait des efforts financiers importants pour que les enfants puissent bénéficier d'une « éducation spirituelle et bienveillante », jusqu'au jour où elle a découvert la maltraitance psychique et physique subie par le fils aîné. Les paroles blessantes et abaissantes de la directrice à son égard, les défauts de surveillance, ainsi que les coups reçus par les autres enfants ont été découverts par les parents. Les enfants se reconstruisent difficilement, le retard scolaire ensuite découvert et l'état psychologique de l'enfant ont fragilisé les parents qui développent un sentiment de culpabilité de « n'avoir pas vu avant ». ”

Les problèmes rencontrés couvrent un panel très large, de ceux que font naître l'amateurisme à la dérive sectaire véritable en passant par le charlatanisme et l'escroquerie des prestataires. Dans tous les cas on relève un même défaut d'information des parents concernant le contenu doctrinal de certaines propositions pédagogiques.

“ Je m'interroge sur l'école où a été scolarisé mon fils pendant deux ans, la religion étant présente en tant que valeur sous forme de chanson, ils disent aux enfants de ne pas quitter l'école sinon ils n'auront plus de copains, de ne pas raconter aux parents [...] ce qui se passe au sein de l'établissement : une manipulation évidente sur les enfants ”

La dérive sectaire s'amorce lorsque le groupe, en jouant sur les espoirs et les craintes que conçoivent légitimement les parents pour leur enfant, amène ceux-ci à s'enfermer dans une idéologie et à rompre avec toute autre pratique ou pensée. Ce faisant, les parents s'isolent et isolent leur enfant du monde extérieur, au détriment du développement social, affectif et intellectuel indispensable à celui-ci. La fragilité de l'enfant, son état de santé, ses difficultés relationnelles, sa situation scolaire sont des portes d'entrées qui rendent les influences potentiellement dangereuses encore plus importantes.

Depuis cinq ans, les demandes qui concernent directement le domaine économique et professionnel ont beaucoup augmenté et elles représentent 17 % des saisines en 2020. Le conseiller en charge de ces sujets, outre le traitement de ces demandes spécifiques, apporte son concours sur les aspects économiques et financiers qui apparaissent dans de nombreux signalements. Les transmissions d'informations du Pôle vers les services de l'État ont été très largement renforcées avec une forte augmentation de plus de 64 % sur les cinq dernières années. Ces transmissions améliorent la lutte contre le détournement des circuits économiques.

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'argent constitue un moteur important dans la constitution d'une communauté à caractère sectaire. Des sommes d'argent importantes, en numéraire, ou bien encore par transfert automatique, prélevées auprès des adeptes sous forme de dons ou d'« impôts-maison », « dîme », offrandes de toute nature pour les morts, pour la purification des péchés, pour la purification spirituelle, ou bien encore investies en formation (des sommes pouvant aller jusqu'à 100 000 euros par adepte et par an) peuvent révéler des circuits financiers occultes et échapper aux contrôles. Très souvent, ces circuits financiers alimentent le train de vie du gourou ou de la gourelle en France ou à l'étranger et permettent également de lourds investissements tels que l'acquisition de biens immobiliers. Ils peuvent relever, dans certains cas, du blanchiment d'argent. Par ailleurs, les mouvements à caractère sectaire se caractérisent également par un volume d'infractions de droit commun au code du travail, au code des impôts à titre d'exemple, qui peuvent échapper à la vigilance collective. Enfin, l'entrisme de certains mouvements dans les entreprises françaises et le détournement d'argent qui l'accompagne peut potentiellement affaiblir l'économie française.

Ainsi, la lutte contre les mouvements sectaires se trouve au cœur d'enjeux humains et financiers importants. En effet, luttant contre les dérives sectaires, il s'agit non seulement de lutter contre toute atteinte à la dignité et aux droits fondamentaux du citoyen, mais également de lutter contre l'émergence et le développement d'une économie sectaire.

BILAN ET ACTIVITÉ QUELQUES FAITS MARQUANTS

L'activité en hausse est caractérisée par un échange d'information plus important. Entre 2017 et 2020, le nombre annuel de signalements traités par le conseiller chargé des affaires économiques, travail, emploi et formation professionnelle est passé de 189 dossiers à 351 soit une augmentation de 85 % de l'activité. En 2020, plus de 200 recommandations ont été formulées allant du simple conseil à un accompagnement plus approfondi fondé sur plusieurs entretiens téléphoniques, les rencontres ayant été très limitées contrairement aux années précédentes.

Depuis trois ans, les transmissions d'informations du pôle affaires économiques vers les services de l'État ont été très largement renforcées avec une forte augmentation de + 64 %. Ces échanges sont indispensables à l'accomplissement des missions de contrôle et de recouvrement des agents chargés de la lutte contre la fraude. Conformément au décret de 2002 portant création de la Miviludes, l'article 1^{er} prévoit de « développer l'échange des informations entre les services publics sur les pratiques administratives dans le domaine de la lutte contre les dérives sectaires ». Aujourd'hui, le travail de vigilance et de lutte mené par la Miviludes requiert une coopération étroite entre administrations afin de mieux contextualiser les fraudes, les détournements des circuits financiers, le blanchiment d'argent. L'échelle de gravité des

infractions nous amène à renforcer nos liens avec les services de la Direction générale des Finances publiques, la Direction nationale de lutte contre la fraude et TRACFIN.

Cependant, l'estimation du montant de la fraude qu'elle soit fiscale, sociale ou d'une autre nature commise par les mouvements sectaires est délicate en raison d'un exercice du droit de communication restreint par le cadre juridique et faute de pouvoir rapprocher tous les faits de délinquance astucieuse, d'escroquerie, de travail illégal, de blanchiment, de publicité mensongère, de dissimulation de revenu, de détournement de circuits économiques au profit de mouvements à caractère sectaire.

Dans ce domaine, un partenariat avec l'**Autorité des marchés financiers** (AMF) a permis d'avancer sur le développement inquiétant de sociétés internationales qui ciblent les jeunes gens (18-25 ans), auxquels il est proposé de gagner d'importantes sommes d'argent très facilement. Ces jeunes sont incités à quitter leurs études ou leur travail pour se lancer dans du « business », quand le slogan utilisé par ces groupes est « sécuriser votre avenir ». La valeur du « travail » est dénigrée et une nouvelle éthique est proposée, très éloignée des valeurs inculquées par la famille et partagées dans la société. (Sur ce sujet voir le développement p. 94-95)

LA FORMATION PROFESSIONNELLE : UN CADRE JURIDIQUE EN ÉVOLUTION POUR DES PRATIQUES MOUVANTES

Vers une assurance qualité et une meilleure visibilité du grand public

Le marché de la formation est extrêmement diversifié en France avec plus de 72 000 organismes de formation ayant déclaré une activité en

2017. Cette richesse se traduit par une hétérogénéité dans la qualité des pratiques que le législateur a voulu harmoniser. D'abord avec la loi n° 2014-288 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et au dialogue social et le décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 qui fixe les six critères de qualité servant actuellement de base commune à l'analyse de la capacité des organismes de formation à dispenser des actions de qualité.

Cependant, les moyens d'assurance qualité développés à la suite de cette réforme (catalogue de référence, liste des certifications et labels du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles-CNEFOP, DataDock) n'ont pas permis une harmonisation complète des pratiques lisibles par le grand public. Il a ainsi été constaté un abus de langage de l'expression « référencé DataDock », montrant bien chez les professionnels le besoin d'une marque qualité reconnue dont ils pourraient se réclamer. De plus, l'exigence qualité accrue de la part du public et des acteurs de la formation s'est vue renforcée par la volonté gouvernementale de libérer le choix des individus concernant leur avenir professionnel. Chacun choisissant librement une action de développement des compétences doit bénéficier de la plus grande garantie quant à la qualité des organismes dispensant ces actions.

C'est pourquoi il a été décidé de créer un référentiel national unique de la qualité sur la base duquel les organismes de formation se feront certifier s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés. Le référentiel national s'est construit en collaboration avec une majorité d'acteurs représentatifs de la formation professionnelle continue.

Ce référentiel national qualité est organisé autour de 7 critères qualité qui viennent remplacer les 6 critères du décret du 30 juin 2015 reliés à 22 indicateurs qui s'appliquent à l'en-

semble des prestataires (tronc commun), auxquels s'ajoutent 10 indicateurs spécifiques à l'apprentissage ou aux dispensateurs de formations certifiantes. Ils peuvent également varier quant au niveau d'exigence attendu selon le type de prestation (VAE, bilan de compétence...).

Au 1^{er} janvier 2022, les établissements d'enseignement secondaire publics et privés sous contrat avec l'État ont pour obligation d'être certifiés qualité pour les actions de formations dispensées par apprentissage et pour les CFA préexistants à la loi du 5 septembre 2018.

Au 1^{er} janvier 2021, tous les prestataires concourant au développement des compétences (formation, bilan de compétences, VAE et formations par apprentissage) financés par des fonds publics et paritaires auront pour obligation d'être certifiés qualité. Les établissements d'enseignement supérieur publics lorsqu'ils sont accrédités par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), les établissements d'enseignement privés évalués par le Comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé ou par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI) feront exception, car ils sont réputés satisfaire à l'obligation.

Une garantie qualité d'autant plus nécessaire pour lutter contre les dérives sectaires et la fraude

Selon le rapport de la Cour des comptes sur la fraude à la formation professionnelle publié en 2017, le secteur est très fragmenté avec plus de 72 000 prestataires qui se partageraient plus de 11 milliards par an.

Parallèlement aux actions de sensibilisation à l'égard des services d'enquête et de contrôle, une coopération est engagée entre les services de l'État afin d'améliorer la qualité du mar-

ché de la formation professionnelle et garantir une meilleure protection des consommateurs contre les pratiques trompeuses.

Le champ de la formation professionnelle intéresse des groupes de nature sectaire identifiés et certaines offres de formation présentent des risques avérés de dérives. Outre l'attrait financier que constitue le secteur, c'est aussi un moyen de diffusion de pratiques et de doctrines sur lesquelles la Miviludes appelle à la vigilance, et aussi un mode de recrutement de nouveaux adeptes. La coopération étroite et fructueuse entre la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et la Miviludes a permis de mener une lutte active contre les dérives sectaires dans ce domaine.

De 2018 à 2020, la coopération s'est poursuivie entre les services concernés afin d'assurer un filtre plus fin des organismes de formation. Une convention de partenariat avec le GIE D²O DataDock a été signée le 4 juillet 2019.

EN JUILLET 2019, CONVENTION DE PARTENARIAT SIGNÉE AVEC LE GIE D²O DATADOCK

visant à :

- fixer les orientations stratégiques communes entre la MIVILUDES et le groupement d'intérêt économique ;
- mener une réflexion commune afin d'élaborer des outils d'aide au repérage et des conduites à tenir pour les financeurs de la formation pouvant être confrontés à ce sujet dans le cadre de leurs missions.

DE LA FORMATION AU COACHING, UN MÉTIER EN PLEIN ESSOR

On observe la multiplication de méthodes qui s'intègrent dans des pratiques de management, d'éducation voire de soins, alliant bien-être, mieux être, bonheur, se présentant comme des outils de communication et de développement personnel. Parmi ces méthodes, le coaching est en plein essor. Il revêt des formes très variées allant des séances individuelles chez l'habitant au *show*. Or, dans le coaching, des dérives inquiétantes sont signalées comme les confessions intimes et publiques, le coût des séances, jusqu'à un véritable assujettissement.

La phase de séduction s'opère en général sur internet et les réseaux sociaux. Des vidéos et des sites particulièrement attractifs vous proposent une vision du monde où tout est possible - la guérison, la richesse -, et où le bonheur est présenté comme un but exclusif de la vie. Ce phénomène émergent est particulièrement inquiétant.

La phase de déconstruction se caractérise par un engagement exclusif au leader charismatique qui devient le seul référent pour résoudre tous les problèmes de la vie. Les individus sont encouragés à changer de vie voire à abandonner leur travail, leur famille, leur conjoint et à donner des sommes d'argent exorbitantes pour répondre à des injonctions au bonheur. Il y a une forme d'urgence à quitter son ancienne vie pour adopter celle proposée par le leader. Les slogans sont multiples ; « Osez vivre la vie que vous avez envie », « Libérez-vous de vos pensées limitantes » ou bien encore « Devenez l'entrepreneur à la hauteur de qui vous êtes », « Le bonheur c'est maintenant ». Les engagements financiers sont très rapides et peuvent atteindre jusqu'à 40 000 euros pour quelques heures de coaching. Pour atteindre l'épanouissement personnel, il est nécessaire de franchir différentes étapes de for-

mation et de coaching qui constituent autant d'engagements moraux et financiers, le leader étant la tête de proue, le modèle unique. Le culte du secret fait partie intégrante du parcours initiatique réservé aux élus. Ce processus écarte de fait les proches qui émettent des doutes et remettent en question le système.

De manière subtile et progressive, et ce parfois dans un espace-temps de quelques jours voire d'une semaine seulement, les membres se retrouvent dans une situation de dépendance exclusive, servitude volontaire et de soumission aux désirs croissants du leader nourri par la foule grandissante d'adeptes. Lors des *shows*, où se pressent parfois quelques 2 000 personnes, les tarifs sont différenciés selon l'emplacement dans la salle, la proximité avec le leader et quelques privilèges supplémentaires octroyés, un cocktail, une séance photo avec le leader ne sont ici que quelques exemples. Les participants sont mis à l'épreuve de la privation de nourriture, de la privation de sommeil et d'un excès d'activité. En effet, les *shows* peuvent aller jusqu'à tard dans la nuit et les pauses déjeuner sont réduites. Les participants ressortent, de ces conférences payées à prix d'or, particulièrement épuisés et vulnérables.

Le lien se poursuit ensuite par les réseaux sociaux jusqu'à la prochaine séance.

Cet engouement pour le bonheur et le bien-être ne va pas sans rappeler *Le Meilleur des mondes* d'Aldous Huxley, où les sujets sont drogués au bonheur avec une pilule appelée Soma qui assure leur docilité : « Le monde est stable, à présent. Les gens sont heureux ; ils obtiennent ce qu'ils veulent, ils ne veulent jamais ce qu'ils ne peuvent obtenir. [...] Et si par hasard quelque chose allait de travers, il y a le Soma. »

En 2020, ces entrepreneurs de bonheur se sont adaptés à la crise sanitaire. Le temps disponible,

l'isolement social et la crise économique générée par la crise sanitaire (chômage, chômage partiel, souhaits de reconversion) ont constitué autant de facteurs d'exposition au risque sectaire. Une offre abondante de formation s'est développée sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, cette situation sanitaire a donné lieu à de multiples interprétations et propositions allant des remèdes miracles vendus ou machines vendues à prix d'or pour lutter ou se prémunir contre les risques sanitaires. Les groupes ont su alimenter les peurs et exploiter les promesses d'un monde meilleur, d'une vie éternelle ou d'une vie heureuse sans ou avec COVID ou bien encore d'une transformation de soi.

Les propositions de formation ou de coaching qui ont fleuri sur la toile ne présentent pas toutes des risques. Pourtant, certains proches inquiets font état d'un enfermement total et d'une dévotion inconditionnelle au leader entretenue par un culte de la personnalité.

« Je vous contacte car je suppose avoir été en relation avec une dérive sectaire entre fin 2016 et 2017. Cette dérive concerne le milieu du développement personnel sur youtube via principalement deux coachs : D. L. et F. N

Je ne suis pas là pour dire si oui ou non si ces personnes sont à l'origine d'une secte mais je tiens à témoigner en raison de l'état dans lequel je me suis retrouvé face à leurs vidéos.

Ma chute dans le développement personnel a commencé fin 2016 alors que je rentrais en classe de 1^{er} S. Avant cette rentrée, j'ai le souvenir d'être bien dans ma peau malgré une certaine timidité mais je suis tombé amoureux d'une fille qui ne me correspondait pas et c'est là que tout a commencé. Je me suis mis à croire que je n'étais pas assez bien pour elle au fur et à mesure de notre relation notamment à cause d'un précédent

échec amoureux qui m'avait déprimé. Et, face à cette situation, je voulais riposter et m'en sortir. C'est la raison pour laquelle je me suis peu à peu intéressé au développement personnel. Je me suis alors mis à regarder de plus en plus de vidéos afin d'être quelqu'un de bien, légitime de l'amour de cette fille (qui, elle, s'en fichait) et alors je suis rentré dans l'engrenage des vidéos de D. L. et de F. N.

Je regardais leurs vidéos tous les jours, je notais les « clés » qu'ils me donnaient. Mais voilà à chaque fois ça ne suffisait pas et ma vie ne s'arrangeait pas. Je me suis donc mis à croire avec leurs vidéos que tout était de ma faute et qu'il me fallait apprendre de ces deux modèles de réussite pour être quelqu'un de bien qui réalise ses rêves. Avec du recul, je crois que je ne savais pas réellement ce que je cherchais mais que j'étais addict à leurs vidéos. Je dirais qu'au début je cherchais à m'améliorer, ensuite je me suis mis à croire que j'étais un raté et que, sans ces vidéos, je ne trouverais jamais le bonheur et enfin regarder leur vidéo est devenu un véritable passe-temps voire une addiction.

Ce qui m'inquiète avec cela c'est que j'ai l'impression d'avoir au fur et à mesure subi un lavage de cerveau. En effet, je me suis mis à utiliser dans mes phrases quotidiennes les mêmes formulations de phrases qu'eux, j'ai l'impression d'avoir fait du prosélytisme malgré moi en conseillant à des personnes d'aller regarder les vidéos de ces coachs en pensant faire le bien, je me suis mis à embêter ma famille et mes amis avec des citations et des concepts sur la vie que j'avais entendus de ces personnes.

Ces deux coachs, bien qu'indépendants l'un de l'autre, proposaient tous les deux des programmes de coaching payants et des conférences et je me souviens avoir dit à ma mère que j'allais travailler exclusivement pour me payer un billet

pour aller à un de ces événements assez chers dans mes souvenirs (son nom était W. E. S. je crois) et le pire c'est que je prévoyais de proposer à un proche de m'accompagner. J'étais convaincu de ce que racontaient ces coachs, si bien qu'il m'arrivait de partager sur mon mur facebook leurs publications ou de quitter mes parents le soir au moment du repas pour regarder une conférence exclusive en direct sur le bonheur de F. N.

• • •

Pour continuer, je dirai que ces coachs avaient une place trop importante dans ma vie. J'avais un mur au-dessus de mon bureau avec des citations d'eux et d'autres personnalités. J'admirais tellement F. N. et D. L. que j'avais l'impression de leur devoir tous mes succès et d'ailleurs l'envie de faire comme eux plus tard m'attirait (ce n'est plus du tout le cas).

• • •

Nombreux ont été les proches qui ont remarqué que je n'allais pas bien. Ma sœur a apparemment dit à ma mère que durant cette période j'étais bizarre. Mes amis ne me comprenaient pas mais je me confortais avec ce que disaient ces coachs en me disant que ceux qui me critiquaient pour ça allaient rater leur vie mais pas moi. Mes parents face à leurs doutes ont un jour décidé de me dire qu'il s'agissait peut-être là d'une secte et de faire attention. Je ne les ai pas cru dans un premier temps, je ne pouvais pas l'accepter. Puis une émission est passé sur M6 (« capital ») concernant ces deux coachs.

• • •

A chaque fois que D. L. publiait une vidéo de motivation bien travaillée, il (ou son personnel) répondait aux commentaires et incitait à participer à une courte formation gratuite proposée en fin de vidéo. J'ai testé ces formations et je ne me souviens pas avoir été marqué par leur contenu. Cependant, à chaque fois, ces dernières menaient à une formation payante (c'était une forme de mise en bouche pour nous faire payer ensuite).

Je me souviens avoir vu des vidéos douteuses sur la chaîne youtube de D. L. comme celle sur la loi d'attraction, une croyance directement inspirée du film « Le Secret » et je confesse y avoir cru bien que ça n'a pas l'air scientifique du tout. Il y a aussi des vidéos sur la « physique quantique » qu'on peut retrouver et qui me paraissent douteuses.

• • •

Il utilisait beaucoup d'arguments d'autorité comme des citations d'hommes célèbres et inspirants.

Quand je regardais des vidéos de F.N., notamment ces « live » facebook, il incitait son public à partager ses « live » en prétextant que c'était une forme de passage à l'action et que par conséquent c'est comme ça qu'on sortait de notre zone de confort. Aujourd'hui j'y vois surtout une forme de manipulation.

• • •

F. N. avait tendance à dire que 99% des gens rataient leur vie et que 1% de la population réalisait ses rêves. Je me permets de souligner ces propos car lorsque je regardais ses vidéos, ça me donnait le sentiment soit d'être supérieur aux autres car j'écoutais le coach, soit de culpabiliser et donc d'avoir encore beaucoup à apprendre de ses vidéos.

• • •

J'ai aussi remarqué chez F. N. une sorte d'isolement des personnes entre elles. Lors des lives facebook, j'ai le souvenir que les commentaires négatifs étaient supprimés en direct. Il nous faisait voir ceux qui postaient ces messages comme des gens qui n'avaient rien compris à la vie et qui n'évolueraient jamais contrairement à nous son public. D'ailleurs, dans ces « live » aussi il faisait une sélection et semblait chercher un public digne d'entendre ses conseils car il faisait patienter avant de donner ses « clés » les plus importantes pour que seulement les gens motivés et prêts à rester jusqu'à la fin puissent y accéder.

Les deux s'arrangeaient pour récupérer mon mail par l'intermédiaire d'une formation gratuite ou d'un e-book pour ensuite m'envoyer beaucoup de mails sur leurs programmes et cela très régulièrement. En général c'était sur des promotions exceptionnelles pour leurs programmes. Ces nombreux mails faisaient qu'ils étaient là au quotidien.

• • •

Enfin ils jouaient sur leur vie (adolescence ou enfance difficile) et sur leurs succès pour gagner la confiance des gens. D'ailleurs, nombreux sont ceux qui les remercient pour ce qu'ils font et j'en faisais aussi partie avant. Si je ne témoigne qu'aujourd'hui c'est car je pense que j'ai eu honte dans un premier temps et car je cherchais à oublier cette période dans un second temps. Il faut dire que ça m'a beaucoup changé, premièrement j'ai beaucoup de mal à croire en quelque chose aujourd'hui, même en Dieu.

J'ai perdu en créativité, en confiance en moi (car je ne pensais plus par moi-même) et en les autres. Je ne sais pas si c'est directement lié mais par la suite j'ai sur le conseil de mes parents consulté plusieurs psychologues et j'ai même pris des anti-dépresseurs bien après puisque je me sentais perdu et coupable de tout ce qui se passait mal chez moi. ”

La maltraitance financière à l'égard du sujet âgé : des signalements en augmentation

Le pôle des affaires économiques participe également aux travaux sur le thème de la maltraitance financière à l'égard du sujet âgé.

Pour les prédateurs qui constituent les groupes sectaires, la personne âgée est une cible, d'autant plus exposée du fait de sa plus

grande vulnérabilité, en raison soit de l'importance de ses biens, soit de la régularité de ses revenus (pensions vieillesse, minima et aides sociales). Elle touche toutes les classes sociales et n'épargne pas les personnes à faibles ressources, les exposant à une réelle paupérisation. En outre, la maltraitance n'entraîne pas seulement une morbidité accrue, mais aussi un taux plus élevé de mortalité non associée directement à des actes de mauvais traitements, ce qui peut accentuer l'altération de leur capacité physique et intellectuelle.

La spoliation des biens, le détournement d'héritage et l'escroquerie sont les délits les plus fréquemment observés. Mais au-delà de ces manifestations plus visibles, existent des formes d'abus moins flagrantes, mais répétées ou multiples, qui ont pour effet de déposséder la personne âgée et de l'exposer à une situation de précarité matérielle et financière, mais aussi de la priver de ses droits à décider et à agir et ainsi aggraver sa situation de dépendance et sa fragilité cognitive et psychologique. On observe ainsi une surexposition des personnes âgées à certaines formes de délinquance qui prend par exemple la forme d'un prosélytisme au domicile, ou de système de voyance en ligne ou par téléphone.

En 2017, la Miviludes a participé au rapport de Alain Koskas, Président de la Fiapa intitulé *La maltraitance à l'égard des personnes âgées : un fléau silencieux*. En 2018, elle a coopéré à l'élaboration de 21 spots d'information avec le concours de personnalités afin de sensibiliser le grand public à l'importance de ce sujet.

En 2019 et 2020, la participation à ces travaux s'est poursuivie avec vingtaine de réunions.

Deux conseillers, officiers de liaison de la police et de la gendarmerie prennent en charge les dossiers qui présentent un risque immédiat d'ordre public ou de sécurité grave pour les personnes (majeurs ou mineurs) et qui nécessitent un contact rapide avec les forces de sécurité localement. En 2020, ce sont 337 signalements qui ont ainsi été traités par le pôle sécurité, contre 272 en 2019, 254 en 2018 et 241 en 2017.

Cette hausse d'environ 40 % en quatre ans illustre, au-delà de l'augmentation générale des saisines de la Miviludes, le fait que les situations graves dénoncées augmentent dans le même temps. Les officiers du pôle sécurité sont souvent sollicités pour travailler de concert avec les autres conseillers de la Miviludes, sur des problématiques concernant la santé, les mineurs ou en matière de coaching et développement personnel qui mettent en jeu la sécurité des personnes.

L'année 2020, le pôle a fonctionné plus de 6 mois de l'année avec un seul des deux officiers, ce qui a été particulièrement éprouvant.

LE TRAITEMENT DES DOSSIERS PAR LE PÔLE SÉCURITÉ

Les requérants sont contactés soit par courriel, soit téléphoniquement, afin de recueillir des compléments d'information, de mesurer le degré d'urgence de la situation, et de leur apporter des conseils et orientation concernant leurs demandes.

La majorité des dossiers se poursuit sur plusieurs mois, avec des contacts avec les requérants et des échanges avec les différents services partenaires.

À ce titre, le pôle Sécurité assure des échanges quotidiens et opérationnels en direct et par

messagerie avec les nombreux services de la Police et de la Gendarmerie, autant dans la sphère du renseignement (unités de renseignement) qu'en matière judiciaire (unités judiciaires de tout niveau), et en relation avec les Directions générales des institutions Police et Gendarmerie.

Les conseillers du pôle Sécurité sont en contact avec les services spécialisés de la DGGN (SDPJ, BAC, SCRC-PJGN, SDAO, DOE et SDSPSR, BLAT...) et de la DGPN (OCRVP – CAIMADES en particulier et plus rarement avec le SCRT). Ce travail au quotidien a pour finalité de mettre en place des projets sur des nouveaux sujets : par exemple en 2020, une sensibilisation des services de santé et soutien psychologique concernant des personnels de la Gendarmerie en situation de vulnérabilité ; sensibilisation ; en matière de vigilance sur les problématiques survenant sur lieux de travail et en matière de dépression ; ou encore en matière de qualité et bien-être au travail (interrogation sur des propositions de personnes et de pratiques venant de l'extérieur) ; travail de prévention concernant le départ d'expatriés à l'étranger...

De nouveaux partenariats qui devaient être initiés en 2020 ont dû être reportés en 2021, mais restent d'actualité pour leur mise en œuvre (déplacement à l'étranger pour rencontrer des forces de sécurité partenaires et échanges de bonnes pratiques, reprise de réunions opérationnelles pour échange avec certains offices (OCLAESP, OCLTI, OCLCH, services autres...).

INTENSE ACTIVITÉ DE FORMATION

Le pôle Sécurité de la Miviludes a également un rôle important en matière de formation des

personnels gendarmes et policiers sur le terrain, tout autant dans la sphère du renseignement qu'en direction, par exemple, des enquêteurs qui travailleront sur la thématique des dérives sectaires sous mandat judiciaire.

En 2018 comme en 2019, entre 800 et 1 600 agents ont été sensibilisés ou formés sur le sujet des dérives sectaires. L'activité de formation a été un peu ralentie en 2020, cependant les formations suivantes ont pu se poursuivre :

- Gendarmerie : EOGN (élèves officiers), CNFPJ (enquêteurs), CNFRO (session d'information des services de renseignements) ;
- Police : ENSP (Cannes Ecluse) et Saint-Cyr au Mont d'or (École des Commissaires) ;
- session particulière de formation des psychologues de la Gendarmerie ;
- session particulière sur les dérives sectaires à l'INEHSJ devenu désormais IHEMI (deux sessions assurées en 2020 malgré le confinement).

Le pôle Sécurité de la Miviludes assure aussi en outre le suivi de mémoires de recherche réalisés par de jeunes officiers de Gendarmerie chaque année sur le sujet des dérives sectaires. Pour 2019-2020, il y en eu 3 et pour 2020-2021, 4 mémoires de recherche sont en lien avec les problématiques des dérives sectaires.

Ce travail d'aide et d'assistance à la recherche est important à la fois pour ces personnels dans le cadre de leur cursus de formation, mais aussi pour permettre à la Miviludes d'appréhender de nouveaux sujets (dérives sectaires et dérives thérapeutiques ; dérives sectaires et théories du complot ; dérives sectaires et mouvance New Age) ce qui contribue à sa propre réflexion sur la problématique sectaire dans son ensemble.

RENCONTRE DES TÉMOINS ET DES VICTIMES

Le contexte de l'année 2020 a rendu compliquée l'organisation de rendez-vous avec les témoins et les victimes, auxquels participent systématiquement les officiers du pôle sécurité de la Miviludes, quand ils ne sont pas eux-mêmes les organisateurs, car ces auditions peuvent concerner d'autres pôles. Toutefois, une dizaine de rencontres a pu être organisée, ce qui est très en-deçà de la cinquantaine d'auditions réalisées chaque année en 2018 et 2019. Le relais a été fait en grande partie par téléphone et ce malgré des difficultés logistiques inhérentes aux deux déménagements successifs de la Miviludes en 2020 et aux périodes de confinement et de télétravail.

Ces rencontres et échanges, qui ne sont en aucun cas des « auditions » (la Miviludes n'est pas un service enquêteur), sont cependant tout à fait essentiels pour appréhender la réalité des situations dénoncées et pour assurer un suivi des situations à risque pour les individus venant rencontrer la Miviludes et apportant parfois des interrogations légitimes sur des faits graves révélés pour la première fois à un service de l'État.

LE TRAVAIL OPÉRATIONNEL ENGAGÉ ET ÉCHANGES AVEC LES SERVICES

La majorité des signalements au procureur de la République transmis par la Miviludes (16 en 2020) dépend du travail de collecte d'informations et d'analyse réalisé par le pôle sécurité, ce qui est très important mais chronophage. Pour exemple, une même affaire survenue au 1^{er} semestre 2020 a mobilisé un des officiers sur deux mois pour l'analyse des documents produits, avec la réception de plus de 30 témoignages sur un référent religieux.

Certaines enquêtes judiciaires importantes en France ont donc pu trouver, chaque année, leur origine dans une première rencontre à la Miviludes avec certaines familles s'inquiétant pour leurs proches.

Plus de 150 enquêtes de gendarmerie en cours et une dizaine auprès de la CAIMADES en 2020 ont pu occasionner de nombreux échanges entre le Pôle sécurité et les enquêteurs.

En 2020, le pôle a reçu en moyenne 15 interrogations par semaine et échange quotidiennement avec des unités de gendarmerie et de Police (unités de renseignement et unités PJ) sur des problématiques sectaires locales.

Sur les trois dernières années, des rapprochements et des échanges avec les services spécialisés se sont intensifiés et élargis et de nombreux projets sont en cours : rapprochement avec des officiers satellites dans de nombreux ministères pour mener des actions conjointes de sensibilisations et d'actions, en Outre-Mer par exemple ou en direction de l'Association des Maires de France pour mettre en place des sensibilisations et rencontres avec des élus, mettre en place des échanges entre des services de la DGGN et certaines associations de victimes pour une meilleure compréhension du positionnement du travail de chacun.

Le pôle Sécurité est présent dans la majorité des réunions en préfecture organisées sur les dérives sectaires.

Le pôle Sécurité a assumé également un rôle d'animation du renseignement vers d'autres services spécialisés de l'État et à destination de l'étranger et des représentations françaises à l'international. Cela a pu se faire dans le

cadre de coopérations techniques engagées ces trois dernières années avec des forces de sécurité belges, italiennes et espagnoles, qui rencontrent des problématiques similaires ou qui connaissent des implantations de groupements sectaires transfrontaliers. Les mouvements et individus sectaires se jouent des frontières et il importe donc que les services soient plus opérationnels pour agir efficacement afin de mieux échanger informations et renseignements utiles pour des investigations judiciaires efficaces.

L'année 2020 est une année de transition pour la Miviludes, qui a connu deux déménagements successifs, jusqu'à son arrivée effective au ministère de l'Intérieur en octobre de cette même année.

Jusqu'au décret n° 2020-867 du 15 juillet 2020, la Mission a été, en tant que service du Premier ministre, intégralement soutenue par les services administratifs et financiers (DSAF) du Secrétariat général du Gouvernement (programme 129).

La Miviludes a bénéficié des fonctions supports de la DSAF dans tous les domaines (immobilier, équipement, informatique, gestion budgétaire et gestion des agents). La Miviludes n'était pas dotée de budget d'intervention, mais d'une enveloppe de fonctionnement couvrant notamment les dépenses de déplacements.

Un réajustement est intervenu en 2017, nécessaire pour permettre à la Mission :

- ▀ d'effectuer des déplacements notamment en Outre-Mer, où le phénomène sectaire est bien présent ;
- ▀ de participer à des rencontres internationales ;
- ▀ de rémunérer des travaux de recherche commandés par la Mission.

La Miviludes a consommé l'intégralité de ses crédits 2017, 2018 et 2019.

Le rattachement de la Miviludes étant intervenu en milieu d'année 2020, son fonctionnement a été soutenu cette année à la fois par la DSAF et par le SG-CIPDR. Le ministère de l'Intérieur a assumé les frais du déménagement et d'installation du service à proximité du SG-CIPDR. La migration de la base de données et des formulaires de saisine a été réalisée par les services informatiques du ministère de l'Intérieur.

Il reste, pour achever l'installation de la Miviludes et le rattachement, à opérer la refonte du site Internet, qui devrait intervenir dans le courant de l'année 2021.

L'évolution des effectifs de la Miviludes sur les trois dernières années a été négative et le deuxième semestre de l'année 2020 a été rendu d'autant plus tendu qu'il fallait pourvoir au remplacement de deux agents partis en retraite.

Les effectifs sont passés de 15 à 13 agents au 31 octobre 2018. La Miviludes a perdu deux postes en 2019 ce qui a porté les effectifs à 11 en décembre 2019. Ils sont tombés à 9 au moment du rattachement à la mi-2020.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE DES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
120 250 €	110 000 €	90 000 €	76 000 €	93 000 €	84 000 €	85 500 €	NON DISPO

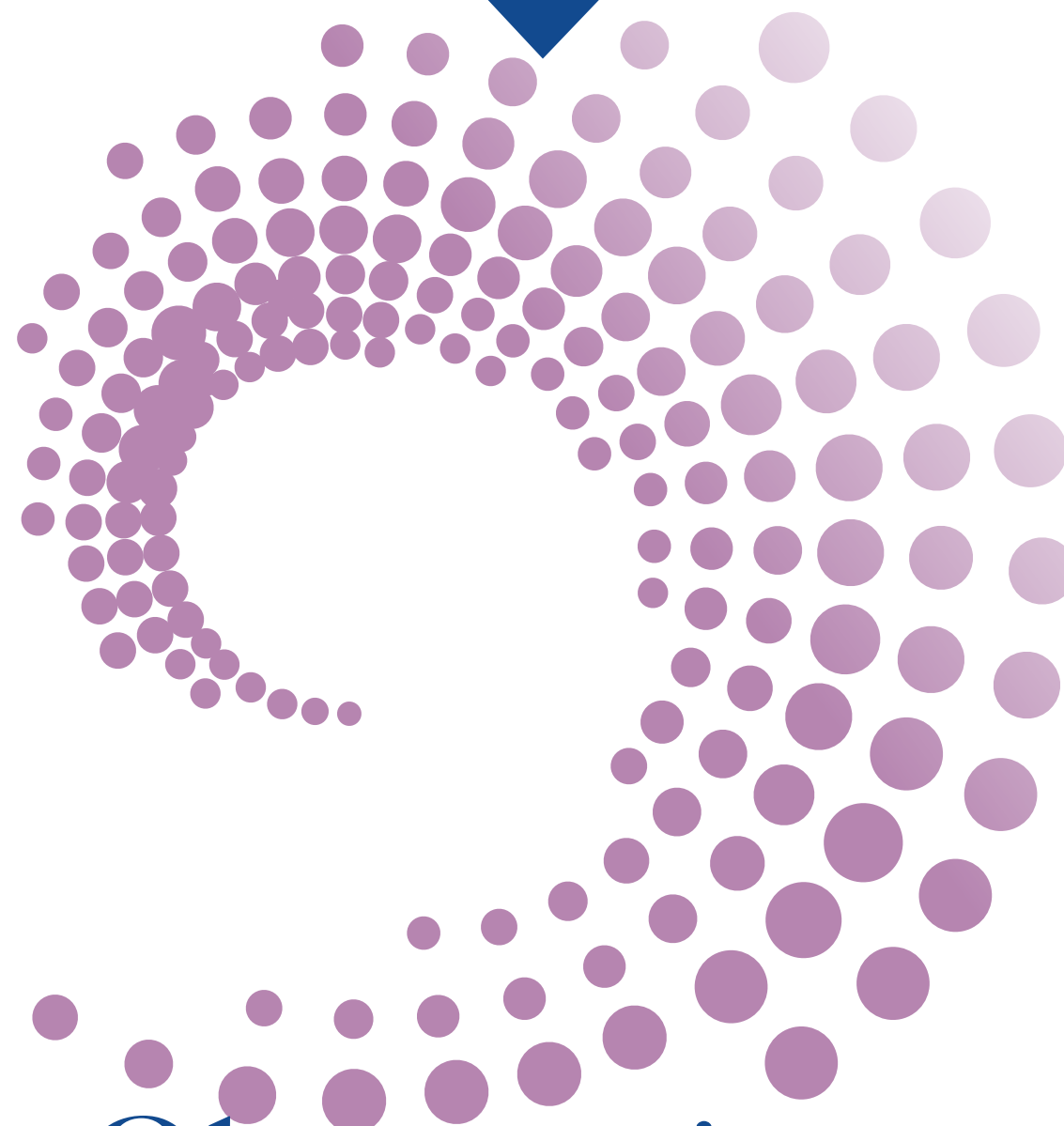
ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES EFFECTIFS

RÉPARTITION DES EFFECTIFS 2018	FIN 2019	FIN 2020
<p>15 AGENTS dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 13 agents titulaires de la fonction publique ▶ 1 agent contractuel en CDI des services du Premier ministre ▶ 1 président avec un statut de « collaborateur » 	<p>11 AGENTS dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 10 agents titulaires de la fonction publique ▶ 1 agent contractuel en CDI des services du Premier ministre 	<p>8 AGENTS titulaires de la fonction publique</p>
RÉPARTITION PAR CATÉGORIE		
<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 A+ ▶ 9 A ▶ 4 C ▶ 1 « collaborateur » 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 A+ ▶ 9 A ▶ 1 C 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 8 A
RÉPARTITION SELON LES POSITIONS D'EMPLOI		
<ul style="list-style-type: none"> ▶ 5 titulaires SPM ▶ 1 contractuel SPM ▶ 1 « collaborateur » ▶ 8 titulaires mis à disposition de la fonction publique d'État * 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 3 titulaires SPM ▶ 1 contractuel SPM ▶ 7 titulaires mis à disposition de la fonction publique d'État * 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 8 titulaires mis à disposition de la fonction publique d'État

*MAD : ministère de la Santé et des Affaires sociales, ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Justice, ministère de l'Économie et des Finances, ministère de l'Intérieur.

Les perspectives pour le 1^{er} semestre 2021 devraient permettre de stabiliser les effectifs autour de 10 agents, avec l'arrivée de nouveaux conseillers en remplacement des départs en retraite.

Le renforcement de la Miviludes devra prendre en compte la perte de moyens humains sur les dernières années, qu'il faudra compenser pour que le service puisse assumer l'ensemble de ses missions.



Observation *du* risque sectaire

Sujets d'inquiétude exprimés dans les SAISINES

Les observations ci-après se fondent sur l'évolution des quelques 3 000 saisines reçues annuellement sur les années 2018, 2019 et 2020.

Le travail d'analyse réalisé par la Miviludes nécessite de faire la part entre le risque d'emprise mentale de type sectaire et la mise en œuvre très répandue de techniques de manipulation ; entre des théories étranges et celles qui représentent potentiellement un danger pour les adeptes et pour l'ordre public ; de distinguer de simples inquiétudes exprimées dans les interrogations et les risques avérés de dérive de nature sectaire ou d'autres infractions évoquées ou constatées.

TYPOLOGIE DES MOUVEMENTS ET PERSONNES SIGNALÉES

Le classement des saisines dans une catégorie de croyances ou d'activités pose des problèmes méthodologiques complexes et une présentation dans un tableau unique comporte une part d'arbitraire, tout en sachant qu'un mouvement sectaire ou une situation révélée auprès de la Miviludes peut comporter différents aspects et thématiques de rattachement : par exemple une situation concernant un mouvement en lien avec le New Age, intégrant des techniques de médiumnité et proposant aussi des pratiques de médecine complémentaire.

VENTILATION DES SAISINES AYANT PU ÊTRE CLASSÉES DANS UN TYPE DE MOUVEMENTS

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Médecine complémentaire et alternative	214	395	323	344	372	412
Psychothérapie et développement personnel	215	216	217	218	219	220
Psycho-spiritualité	216	68	52	32	19	21
Mouvance protestante évangélique	217	212	180	177	160	182
Spiritualité orientale et mouvance bouddhiste	218	126	148	152	145	130
Mouvance New Age	219	86	75	65	82	97
Eglise de scientologie	220	69	31	36	38	26
Témoins de Jéhovah	221	67	80	90	78	62
Mouvance catholique	222	60	52	68	62	58
Médiumnité	223	47	58	47	42	45
Mouvance de l'islam	224	36	23	24	26	23
Néo-chamanisme	225	28	22	26	32	38
Mouvements syncrétiques	226	72	121	132	212	270
Ventes multi-niveaux et marketing réseau	227	42	34	43	61	120

Dans une large proportion, les groupes ou les personnalités signalés ou sur lesquels la Miviludes est interrogée sont en marge des courants majoritaires. En ce sens, ils développent leur propre vision, croyance ou méthode et ne revendiquent pas toujours leur filiation. Une forme de syncrétisme ou de « bricolage » à partir de croyances, de traditions ou de méthodes est la marque de nombreuses personnalités et petits groupes signalés.

Il faudrait mener un travail de recherche très fouillé en reprenant chacune des demandes, interrogations et signalements, et sur plusieurs années, soit plus de 12 000 saisines sur cinq ans, pour en dresser une description précise.

Néanmoins, il se dégage de cette compilation des données quelques tendances générales des préoccupations exprimées.

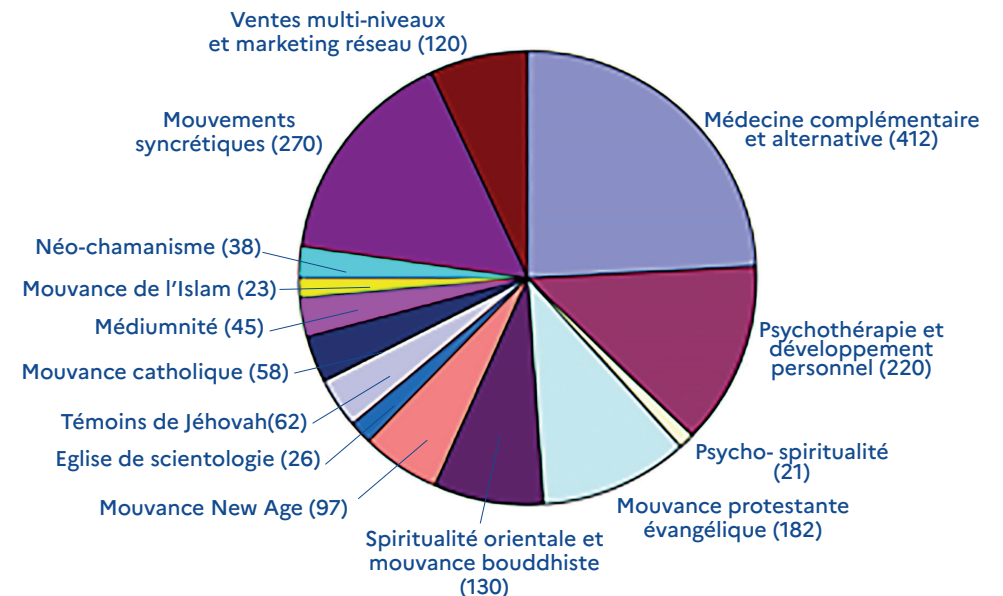
L'évolution sur les dernières années confirme l'impact du phénomène sectaire dans les propositions de santé, bien-être et développement per-

sonnel, qui font l'objet de près de la moitié des saisines. Les interrogations sur les offres de prise en charge psychothérapeutique se maintiennent à un niveau élevé, alors que l'on observe une baisse très nette des saisines portant sur les mouvements psycho-spirituels très en vogue dans les années 1990, mais qui n'en demeurent pas moins inquiétants.

En revanche, l'engouement pour des médecines traditionnelles, qui ont aussi une dimension spirituelle, se portent davantage sur les théories New-Age et le néo-chamanisme sur lesquels on observe une hausse des signalements.

L'évolution la plus notable est l'augmentation des saisines qui portent sur des activités économiques. À l'escroquerie et aux méthodes de manipulation connues, s'ajoute dans les saisines la description de la mise en place d'une véritable emprise mentale répréhensible en tant que telle, qui laisse les victimes non seulement abusées financièrement mais surtout psychologiquement totalement déstabilisées.

VENTILATION DES SAISINES RÉCEPTIONNÉES EN 2020 PAR TYPE DE MOUVEMENTS



Sujets d'inquiétude exprimés dans les SAISINES

L'analyse de l'évolution sur quelques thématiques spécifiques montre la progression de sujets porteurs de risque dont au premier chef la question de l'alimentation, en second lieu le développement considérable des offres de relaxation, de

méditation et de yoga, et en troisième lieu des questions éducatives. Le sujet de la Covid 19 à partir de mars 2020 occupe une place particulière qui fait l'objet d'un encadré ci-après, p. 90-91.

NOMBRE DE SAISINES SUR LES THÉMATIQUES TRANSVERSALES

	2017	2018	2019	2020
Alimentation	26	65	82	120
Coaching	27	32	44	62
Méditation	40	47	58	95
Yoga	24	22	28	64
Hypnose	26	25	30	48
Management	8	13	15	18
Enseignement	12	34	28	72
Covid 19	-	-	-	119
Vaccin	-	-	-	32
Complotisme	-	-	-	54

NOMBRE DE DOSSIERS FAISANT APPARAÎTRE DES PUBLICS CIBLES

	2017	2018	2019	2020
Famille	58	73	33	52
Mineurs	63	63	55	150
Personne âgée	12	19	26	45
Personne handicapée	9	4	15	26

S'agissant des personnes victimes présumées, il n'est pas toujours précisé dans les saisines si elles appartiennent à un groupe particulier. La Miviludes n'a pas jusqu'ici développé d'outils d'analyse sur la typologie des personnes potentiellement victimes et de ce fait les données sont limitées. Pourtant, sur l'année 2020, on voit apparaître l'indication d'une hausse des men-

tions de personnes vulnérables telles que les mineurs, les personnes âgées et les personnes handicapées sous emprise. Cette indication corrobore les observations sur les stratégies des mouvements qui ciblent des profils précis.

Sur l'ensemble des signalements, les femmes en tant que victimes directes sont largement majo-

ritaires. Plusieurs facteurs culturels peuvent expliquer cet état de fait. Dans beaucoup de situations, on retrouve les mécanismes de la prédation sexuelle. Ce phénomène peut également trouver une explication dans la situation économique des femmes, plus nombreuses en situation de grande précarité, les exposant ainsi à tout type de prédation. Les propositions de santé, de bien-être, de mieux être et de développement personnel touchent aussi peut-être plus la gente féminine dans sa globalité, car c'est le plus souvent ce public qui est visé.

PANORAMA DU RISQUE SECTAIRE

La crise sanitaire a eu un impact immédiat, observable à travers les saisines de la Miviludes, dont plus de cent d'entre-elles entre mars et décembre 2020 relatent des situations en lien direct avec le sujet. Le deuxième semestre 2020 est marqué par l'influence de la crise de la Covid 19, car les groupements ou les personnalités mentionnés adoptent pour la plupart un positionnement sur cette crise et adaptent leur technique d'approche et leur argumentaire aux circonstances exceptionnelles (voir ci-après l'encadré sur la crise sanitaire, p. 90-91).

Il est probable, du fait de cette capacité d'adaptation des prédateurs, que les risques identifiés à travers les saisines sur les trois dernières années s'accroissent précisément à la faveur de cette crise, qui fragilise de nombreuses personnes et les rend plus sensibles et perméables aux discours de nature sectaire.

Santé, bien-être, médecines alternatives ou traditionnelles

À côté du secteur réglementé de la santé, un immense marché s'est développé. L'organisation de nombreux salons, la multiplication de magazines, de livres, de sites portail sur Internet, de blogs et de forums de discussion qui promeuvent

des méthodes de santé alternatives en donne la mesure. Les instituts de formation à ces méthodes, activité particulièrement lucrative pour les inventeurs, se sont également multipliés. Les ventes en ligne dans ce domaine particulier offrent aussi des sources de revenu de plus en plus importants.

La plupart de ces offres sont fondées sur trois idées fortes : 1/ l'approche médicale ne prend pas en compte l'humain dans toute sa dimension (médecine holistique) ; 2/ la santé publique est à la main de l'industrie ou du « lobby » pharmaceutique (argument des anti-vaccin) ; 3/ toutes les solutions sont dans la nature ou à trouver en soi.

Ce marché pose plusieurs séries de défis aux pouvoirs publics en réponse : 1) l'évaluation des risques pour la santé publique ; 2) le respect des libertés et de la dynamique économique ; 3) la protection des consommateurs et des malades en l'absence de réglementation spécifique.

L'enquête de la DGCCRF sur les médecines douces, menée en 2018, a montré que plus des deux tiers des 675 praticiens contrôlés présentaient au moins un manquement, majoritairement des défauts d'information, mais aussi dans certains cas des pratiques commerciales trompeuses voire présentant des risques pour les patients.

L'expertise de la Miviludes est de plus en plus sollicitée pour évaluer les risques de dérive dans la multitude des offres ; or il faut distinguer le risque de dérive thérapeutique, d'escroquerie, de charlatanisme ou d'offre commerciale trompeuse, de la dérive thérapeutique potentiellement sectaire.

C'est une mission sensible comme le montrent les débats et même les clivages dans l'opinion publique, exacerbés par le contexte de la crise sanitaire et de la crise économique, avec la reconversion professionnelle de nombreuses personnes vers des métiers non réglementés.

Dans ce domaine, la mode du Reiki (163 saisines en 2018-2020), de la kinésiologie (30 saisines en 2018-2020) de la géobiologie (21 saisines en 2018-2020) de l'énergiologie et de l'énergétique en général, continue de susciter des inquiétudes, mais ce sont surtout les radicalités alimentaires (de type crudiorisme extrême) qui apparaissent comme le phénomène émergent.

Les régimes alimentaires extrêmes sont à envisager souvent dans une doctrine plus globale car les restrictions alimentaires s'accompagnent généralement d'absence de soins, de préceptes pour « un mieux vivre et plus longtemps », de « prêt à penser » dans le but d'atteindre un idéal de vie. Ces multiples restrictions parfois poussées à l'extrême peuvent conduire à un assujettissement de l'individu sous l'emprise du thérapeute référent déviant, en même temps qu'à des conséquences graves pour la santé de l'individu (par exemple en cas de pratiques de jeûne extrême pendant plusieurs semaines).

Les stages de jeûnes extrêmes pratiqués sans supervision médicale

Les pouvoirs publics mettent en garde sur les offres de stages de jeûnes sans supervision médicale : « Tout jeûne partiel ou complet pratiqué en dehors d'établissements médicalisés et sans encadrement médical permanent présente des risques sanitaires importants »¹.

Par ailleurs, la pratique du jeûne est de plus en plus associée à la mise en œuvre d'une pratique de l'hydratation du côlon qui peut s'avérer dangereuse pour la santé (risque mécanique de perforation ; risque infectieux ; risque de modification de l'écologie de la flore intestinale).

¹ Fiche d'information sur le jeûne disponible sur le site du ministère chargé de la santé (http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_jeune.pdf). En décembre 2017, l'INRA a publié des recommandations accessibles sur le lien <https://www6.inra.fr/nacre/Le-reseau-NACRe/Outils-pour-professionnels/Rapport-NACRe-jeune-regimes-restrictifs-cancer-2017>

² Son livre en commun datant de mai 2020 (donc en plein confinement) avec Jean-Jacques Crèvecoeur, Tal Schaller et Silvano Trotta, aurait été vu par 30 000 à 50 000 personnes en direct le jour même de la diffusion.

Depuis 2018, la Miviludes a été destinataire d'une cinquantaine de témoignages particulièrement inquiétants, dont trois ont fait l'objet d'un signalement à la justice.

Parmi les promoteurs de jeûnes extrêmes, le mouvement du respirianisme, relayé par une vingtaine de « formateurs » et « promoteurs professionnels » en France, est particulièrement dangereux. Promu par l'Australienne Jashmuheen (de son véritable nom Ellen Greve), il repose sur la pratique du jeûne extrême et total dans un processus sacré de 21 jours, au-delà duquel il est envisageable de se nourrir uniquement d'air et de lumière (on parle aussi de « pranathérapie »). Cette pratique est directement responsable d'une dizaine de décès à l'étranger.

Le crudiorisme ou manger cru, promu notamment par Thierry Casasnovas, entrepreneur leader sur le sujet (plus de 500 000 abonnés sur sa chaîne Youtube), ou par Irène Grosjean (16 saisines sur les trois dernières années) fait de plus en plus d'adeptes. Le danger est surtout lié aux discours qui accompagnent la promotion de cette pratique (« les maladies n'existent pas, la médecine officielle tue ou empoisonne »). Discours qui détournent des malades des soins éprouvés et induisent chez certaines personnes une emprise psychologique. Plus de 600 questionnements et témoignages ont été enregistrés à la Miviludes sur les trois dernières années, dont 96 sur la seule année 2020, concernant Thierry Casasnovas et son site « Regenere », ce qui en fait la personnalité la plus signalée à ce jour. En outre, la crise sanitaire lui a donné l'occasion de développer une rhétorique complotiste qui a développé son audience.²

LE PHÉNOMÈNE THIERRY CASASNOVAS ET SON SITE REGENERE

La majorité des internautes qui se sont manifestés auprès de la Miviludes l'ont fait en raison des propos tenus par Thierry Casasnovas, notamment pour les vidéos portant sur la prise en charge des personnes atteintes de cancer, ou bien encore atteintes de maladies chroniques (diabète, hypertension artérielle, etc.) et plus récemment sur la politique vaccinale. Outre des propos diffamatoires à l'égard des institutions et des professionnels de la santé, il incite les personnes à remettre en cause les pratiques thérapeutiques médicales, expliquant, par exemple, « que la chimiothérapie est toxique et inefficace » (2,3 % de taux de réussite reprenant ainsi le discours du Dr Hamer³, à l'origine de la Nouvelle Médecine Germanique).

« La personne derrière cette chaîne Youtube enjoint des personnes malades (et donc en situation de faiblesse) à acheter ses produits pour adopter un régime alimentaire dangereux à base de privations et de légumes crus, en se faisant une grosse commission sur les ventes. De plus, il propage une idée selon laquelle la médecine est mauvaise, et que suivre son régime serait la solution à toutes les maladies, en invoquant des raisons mystiques et en mentant ouvertement à ses spectateurs. De fait, il les met en danger tout en s'enrichissant via sa boutique en ligne affichant des prix exorbitants et dont il fait l'apologie continue.

« Il y a quelques temps un ami m'a fait part de son intérêt pour la naturopathie notamment T.

³ Condamné en juillet 2004 par la Cour d'appel de Chambéry à trois ans de prison ferme pour escroquerie et complicité d'exercice illégal de la médecine.

Étant indifférent à ce type de pratique, je ne m'y suis pas intéressée jusqu'à ce que j'apprenne que cet ami a dépensé des sommes conséquentes sur un site internet de vente en ligne [...], ainsi que des pratiques de régime alimentaire potentiellement dangereux pour la santé sans encadrement médical, et qu'il a insisté fortement pour que des gens de sa famille aillent se soigner chez un naturopathe plutôt que chez un professionnel de la santé [...]. Par ces remèdes miracles, cette personne affirme pouvoir soigner tous types de maladies notamment le cancer ou faire repousser des bras amputés comme en témoigne cette vidéo [...]. T. explique la capacité de régénération des membres par l'homéostasie.

« Je veux attirer votre attention sur la mise en danger de personnes, notamment d'enfants. En effet, T. répand via presque 8 heures de vidéos des fausses informations sur les réseaux sociaux et mensonges sur la vaccination. La défiance sur le sujet est déjà bien assez importante, et sous prétexte de liberté d'expression, ce sont bien des vies qu'il met en danger. Il terrorise les parents en cumulant ineptie sur ineptie et représente un réel danger. Sa célébrité lui donne une audience massive et c'est sérieusement inquiétant. Je suis pour ma part administratrice d'un groupe d'information sur le sujet, nous ne savons plus comment faire pour lutter contre les mensonges dangereux qu'il propage. »

Le véganisme, courant qui séduit de plus en plus de jeunes adultes, est signalé par des proches qui évoquent des ruptures familiales et une désocialisation. Se développe aussi une forme de militantisme et d'activisme qui interroge (attaques de boucheries), mais les 29 situations signalées à la Miviludes en 2019 et 2020 portent principalement sur la mise en danger des jeunes enfants dont les parents sont adeptes. Des pédiatres s'inquiètent de retards

de développement et des séquelles graves pour la santé de certains enfants qui ne reçoivent pas une alimentation adaptée à leur besoin.

Outils reconnus et efficaces dans certaines indications, mal utilisés par des personnes sans qualification

Certains praticiens détournent ou utilisent des méthodes par ailleurs validées pour des indications précises, comme par exemple : l'analyse transactionnelle (AT), la programmation neurolinguistique (PNL), l'EMDR (Eye Movement Desensitization and Reprocessing), ou l'hypnose. C'est le cas dans les prises en charge psychothérapeutiques dangereuses signalées à la Miviludes. Le recours à une combinaison de méthodes n'est évidemment pas exclu et même souvent observé, car les thérapeutes utilisent ou proposent plusieurs méthodes dans le but de toucher un maximum de personnes

Pour prévenir les risques de dérives dans l'utilisation des techniques psychothérapeutiques, le législateur a souhaité encadrer l'usage du titre de psychothérapeute. Pour rappel, le décret n° 2012-695 du 7 mai 2012 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute dispose que tous les professionnels souhaitant user du titre de psychothérapeute « doivent s'inscrire au registre national après avoir suivi une formation en psychopathologie clinique délivrée par des établissements de formation agréés et dont l'accès est réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau doctorat donnant le droit d'exercer la médecine en France ou d'un diplôme de niveau master dont la spécialité ou la mention est la psychologie ou la psychanalyse ». Ainsi, la personne usant du titre de psychothérapeute sans être inscrite sur le registre national se rend coupable du délit d'usurpation de titre et s'expose potentiellement à une condamnation à un an d'emprisonnement et à une peine d'amende de 15 000 euros (article 433-17 du code pénal).

Les nouveaux praticiens ou « dérapeutes » s'exonèrent de cette réglementation en usant d'autres titres non reconnus mais trompeurs pour l'usager. Ainsi, il n'est pas rare de trouver des appellations telles que « psychopraticiens », « tradipraticiens » ou « praticiens en psy- selon la dénomination de la méthode créée (sans avoir été validée ni reconnue par la communauté médicale scientifique) ou simplement « thérapeute ». Or, il existe une liste des psychologues et psychothérapeutes enregistrés auprès des Agences régionales de santé (ARS) : le répertoire ADELI est accessible à tous, sur demande en interrogeant les services des ARS qui en ont la gestion. Savoir différencier les vrais professionnels (psychiatre, psychologue, psychothérapeute) des non-professionnels de la santé mentale est capital pour l'usager.

Parmi, les méthodes plus particulièrement signalées, on retiendra **l'utilisation de l'hypnose ericksonienne qui a fait l'objet de 48 saisines en 2020.**

L'hypnose ericksonienne est issue de la pratique d'un psychiatre et psychologue américain, Milton Erickson. Cette forme d'hypnose a donné naissance à de nombreux courants de psychothérapie moderne : thérapie familiale, thérapie brève, programmation neurolinguistique, etc. Elle a pour but d'amener conscient et inconscient à travailler ensemble afin de déclencher des changements utiles à la résolution d'un problème : troubles anxieux, états dépressifs, phobies, travail sur les séquelles de traumatismes, sur les dépendances, les acouphènes, la perception de la douleur. Consistant à solliciter le patient sous hypnose pour qu'il dévoile ses « blocages », cette pratique comporte le risque de créer de faux souvenirs et de provoquer ainsi de nouveaux troubles psychologiques chez le patient.

L'hypnose ericksonienne est une technique non éprouvée scientifiquement, mais qui a fait l'objet d'une évaluation récente, réalisée à l'initiative du groupe d'appui technique sur les pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique (GAT), placé auprès du directeur général de la Santé. L'expertise scientifique, conduite par l'unité Inserm U1178 à la demande du GAT, qui porte sur un cadre plus large d'évaluation de l'efficacité de la pratique de l'hypnose, a été publiée en juin 2015 sur le site de l'INSERM⁴ et une fiche d'information sur le sujet est accessible sur le site du ministère de la Santé.

Il ressort de cette évaluation que les principales indications sont en anesthésie, dans la prise en charge de la douleur, des troubles fonctionnels, en psychologie et psychiatrie. Le rapport souligne également l'hétérogénéité des formations dispensées, ce qui est source de risques. En effet, l'absence de formation reconnue sur le plan légal peut induire un amateurisme de la part de certains praticiens et donc occasionner des dommages sur leurs « patients ». Seul un diplôme universitaire d'hypnose médicale a permis le retour de l'hypnose dans un cursus officiel de la médecine depuis 2001.

La Miviludes recommande de vérifier auprès de l'ARS l'inscription au répertoire ADELI du professionnel qui est pressenti, et la prévention pourrait être utilement développée dans ce domaine.

L'hypnose dévoyée de sa finalité est d'autant plus dangereuse qu'elle peut être utilisée dans la « technique » des faux souvenirs induits.

⁴ <http://www.inserm.fr/thematiques/sante-publique/rapports-publies> ; et <http://www.sante.gouv.fr/pratiques-de-soins-non-conventionnelles,7576.html>

⁵ Cf. article de l'Express du 22/03/2019 https://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/access-bars-consciousness-les-documents-secrets_2068273.html

Outils ou méthodes sans fondement scientifique

Sur les deux dernières années, la Miviludes a reçu des témoignages défavorables concernant l'utilisation d'autres pratiques ou méthodes plus controversées : Constellations familiales, décodage biologique et des pratiques assimilées comme la biologie totale des êtres vivants (BTEV) et la médecine nouvelle germanique ; de l'ennéagramme (cité dans 23 saisines en 2020) ; de la chromobiologie ; la somatothérapie ; le Détachement des Traumatismes[®]. Par ailleurs, certains mouvements usent de techniques prétendument psychothérapeutiques, comme la Scientologie, ou les cercles Gurdjieff.

Dans les pratiques qui se développent particulièrement, on mentionnera l'Access Consciousness Bars (70 saisines en 2018-2020). La pratique en elle-même, inventée par un ancien scientologue, qui consiste en massages du crâne, ne présente pas de danger particulier. En revanche, les signalements réceptionnés portent sur les formations complémentaires pour devenir « facilitateur » et praticiens de cette méthode, qui diffusent des croyances très particulières (références aux humanoïdes) et utilisent largement des tests de personnalité ou questionnaires très intrusifs⁵. Ruptures familiales et pertes de repères sont signalées.

• D'UNE PRATIQUE DE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL À UN OUTIL THÉRAPEUTIQUE : ACCESS CONSCIOUSNESS BARS • 110 INTERROGATIONS DEPUIS 2015, DONT 30 EN 2020

Dans les années 1990, un américain, Gary Craig, a développé un ensemble d'outils de bien-être pragmatiques destinés à transformer nos vies. Si l'on s'en réfère à la dernière publication de la psychologue et sociologue, Eva Illouz, cette méthode s'apparente aux « marchandises émotionnelles ». Cette pratique se définit comme un soin énergétique : il s'agit d'activer par le toucher 32 points situés sur le crâne. Ces points actifs des connexions électromagnétiques appelées « bars ». Le site web précise que les changements dans la vie peuvent intervenir en termes de vieillissement, de santé, d'argent, de sexualité... Assimilable à une pratique de soins non conventionnel, ce dont les praticiens se défendent.

Si nombre d'internautes sont séduits par cette technique qu'ils apparentent à une forme de relaxation, ils sont en revanche moins satisfaits par les pratiques commerciales agressives utilisées dans l'expansion de cet outil. Elles se traduisent en de multiples sollicitations par courriels électroniques des organisateurs de sessions de formation comme par des appels de levée de fonds pour la construction de 'centres de conscience' ou maisons de santé au Costa-Rica ou bien en Italie, voire plus anachronique pour contribuer au paiement des impôts du fondateur aux États-Unis...

Le site <https://www.accessconsciousness.com/fr/> prétend permettre de changer tout ce que nous ne parvenons pas à changer, et à créer tout ce que nous désirons, d'une manière différente et plus aisée.

Le mantra d'accroche « Te rappelles-tu la dernière fois où tu t'es senti totalement détendu, nourri et choyé ? Ou bien cela fait-il un peu trop longtemps que tu as reçu soins et attention sans juger ton corps ou ton être ? »

Le concept est séduisant et semble à la pointe des méthodes de développement personnel en vogue. Il est ainsi proposé à l'internaute le choix de mener sa vie comme il le souhaite et de découvrir le concept de la méthode.

La proposition est suffisamment large pour attirer toute personne en questionnement de vie personnelle, professionnelle voire en quête spirituelle puisqu'elle prétend répondre et offrir une solution à tout.

La formule est simple et facilement accessible : le point de départ est une journée de formation en webinaire et micro-classe pour un coût relativement modéré (300 € environ). À partir de là, soit la personne en fait un usage personnel soit, le plus souvent, elle est encouragée à poursuivre l'exploration de ces nouvelles connaissances en s'inscrivant à d'autres cours, beaucoup plus onéreux généralement.

Il lui est alors proposé de devenir facilitateur certifié et d'en faire un complément d'activité et de revenus voire sa nouvelle activité professionnelle. La licence ainsi octroyée est soumise à deux conditions :

1. Une cotisation annuelle
2. L'obligation de suivre l'une des formations complémentaires exigées chaque année

Le manuel d'Access Bars explore les différents points et comme pour toute autre méthode de ce type, il n'est pas rare d'observer un glissement des facilitateurs vers des pratiques à visée thérapeutique.

Cette méthode est mise en pratique par des personnes non médecins, dont une grande majorité n'a bénéficié d'aucune formation académique, ou par des thérapeutes autoproclamés dont la formation ne bénéficie d'aucune reconnaissance officielle et dont la pratique n'a fait l'objet d'aucune validation scientifique reconnue.

Dès lors, la plus grande prudence s'impose. Cette méthode, comme d'autres pratiques du même type, peut présenter un risque pour le « patient » et se révéler d'une efficacité redoutable dans le processus d'emprise mentale.

Enfin pour le praticien, le risque d'encourir des poursuites judiciaires pour exercice illégal de la médecine n'est pas nul. Récemment le Conseil départemental des Bouches du Rhône de l'Ordre des médecins a porté plainte à l'encontre d'un facilitateur auprès du procureur de la République.

“ Je voudrais avoir votre avis sur une pratique énergétique qui s'appelle « access bar ». Mon mari a fait cette « formation » fin janvier par le biais d'une « formatrice », c'est une technique énergétique basée sur des points situés au niveau du cuir chevelu. Formation d'une journée à 300 euros... et après cette journée le formé est apte à prodiguer des soins... je crois qu'au bout de 3 formations on peut devenir également « facilitateur ». Mon mari a toujours été attiré par tout ce qui touche au domaine énergétique : magnétisme... il a fait il y a un an une formation méditation pleine conscience, je n'ai jamais vu d'inconvénient à cela j'ai l'esprit ouvert (tout en restant vigilante). Cependant depuis cette formation access bar où il est rentré « chamboulé » (ce sont ses dires) je ne le reconnais plus, il a des lectures que je ne comprends pas et qui me font peur. Un des livres s'intitule "Sois toi et change le monde" et l'autre "Les dix clés vers la liberté totale" co-écrit par Gary Douglas [...] Il y a dans ces livres une « formule de déblayage » incompréhensible où il est question de détruire et de décréer (foi de dieuillard...) et qui revient assez régulièrement dans le livre pour ne pas dire presque à toutes les pages... ”

Exploitation de l'hypersensibilité aux champs magnétiques

13 signalements en 2019 et 2020, évoquent les tarifs exorbitants de certains praticiens, les boutiques qui vendent du matériel susceptible de protéger des ondes, et la création d'associations anti-ondes⁶. Certaines personnes sont encouragées par des théories complotistes à développer une forme de paranoïa. Elles s'isolent, se désocialisent.

“ J'attire votre attention sur le professeur X qui pose des diagnostics et délivre des certificats médicaux attestant qu'un client souffre

d'électrosensibilité. Ses tarifs sont exorbitants. À cela s'ajoutent des boutiques qui vendent du matériel susceptible de protéger des ondes : baldaquin anti-ondes ou Cage de Faraday, tissus de blindage anti-ondes ou pierres, comme la shungite. Je connais deux personnes qui seraient atteintes de cette maladie et qui vivent dans des conditions inquiétantes.

Je m'interroge sur les pratiques des associations anti-ondes comme [...]. Ces associations organisent en ce moment des journées de formation pour se protéger des ondes. Cela ne fait que propager une paranoïa, accompagner bien sûr d'une théorie du complot. Mes parents sont victimes de ces associations et ne sortent plus de leur zone blanche ce qui est pour moi le signe d'une désocialisation et d'une dérive sectaire.

J'aimerais de la documentation sur l'organisation X qui se présente comme une association d'aide aux victimes de harcèlement électromagnétique. Bien que la nocivité réelle ou supposée de l'électromagnétisme soit sujette à débat, il me semble que parler de harcèlement au moyen de champs électromagnétiques relève du délire paranoïaque.”

L'engouement pour le néo-chamanisme

Il y a une nette augmentation des saisines de la Miviludes sur des dérives liées au néo-chamanisme. On compte 96 signalements entre 2018 et 2020, certaines personnalités se proclamant chamanes, et associant souvent d'autres techniques ou compétences comme magnétiseur, guérisseur d'âmes, hypnothérapeute, maître reiki, coach énergiologue, praticien en tantrisme.

Plus d'une trentaine de personnalités différentes ont été signalées à la Miviludes pour l'influence délétère et le danger qu'elles représentent pour leurs adeptes. Les appels à la vigilance de la

⁶ Ce sujet avait été abordé dans un dossier de UFC Que Choisir, « Électrosensibilité : Un marché florissant » en août 2014.

Miviludes concernent également des expériences chamaniques associées à la prise de substances psychotropes dangereuses, voire létales pendant les stages et rituels proposés, produits souvent classés stupéfiants, dont le prétendu effet thérapeutique n'a pas été démontré et ne fait l'objet d'aucune reconnaissance scientifique. Le titre de « guérisseur » ou le terme de « médecine chamanique » peut abuser des personnes malades ou en situation de vulnérabilité et les éloigner de traitements éprouvés.

Les interrogations et les signalements sont le plus souvent le fait de parents ou d'amis qui s'inquiètent des changements radicaux et de la perte de contact de leurs proches avec la réalité et qu'ils observent impuissants. Il y a aussi des parents de jeunes majeurs inquiets de projet de voyage initiatique à l'étranger et qui traversent une phase de doute ou qui sont fragilisés. La Miviludes a réceptionné également des interrogations de professionnels et d'agents publics sur des initiations chamaniques à destination d'enfants et de personnes vulnérables.

Les prétentions thérapeutiques, l'association de différentes techniques dont certaines peuvent avoir un effet redoutable d'emprise mentale ou être dangereuses, comme la respiration holotropique, la pratique particulière des « huttes de sudation » (*sweat lodge*), la consommation de produits prohibés (ayahuasca, Iboga, venin de crapaud, datura, champignons hallucinogènes, « tabac » particulier), sont des facteurs qui doivent inciter à aborder prudemment les propositions de soins ou d'initiation chamaniques très « tendance » actuellement. Ces propositions peuvent s'avérer coûteuses et déstabilisantes, quand elles ne conduisent pas, comme la Miviludes en a eu quelques exemples, à de véritables abus de faiblesse.

“ Je souhaiterais avoir un regard extérieur sur la situation que j'ai vécue (et dont je suis sortie difficilement il y a quelques mois) avec un groupe dans la spiritualité et le chamanisme. J'estime que ce groupe présente des dérives sectaires et bon nombre d'agissements dans ce groupe me semblent correspondre à des critères présentés dans vos pages d'information sur votre site internet :

► Coût élevé des prestations (stages, retraites) sans clarté sur ce qui y est inclus/transmis. Et pour cause : ces « formations » ont pour objet le « chamanisme quantique et cosmique » et le formateur dit ne pas avoir de programme préétabli mais de se laisser guider par ce qui se présentera lors du stage ;

► groupe soudé, « tribu » qui adopte un langage convenu, parce « qu'il faut mesurer soigneusement l'impact et l'énergie des mots », générant finalement un mode de pensée unique et privant chacun de son libre arbitre et de sa liberté à réfléchir par soi-même ;

► jeux de pouvoir psychologique : subtil mélange de sur-valorisation et de dévalorisation, mise en dépendance psychique, état de décompensation non encadré après les stages ;

► avec la notion de « ne pas aller voir d'autre praticien pendant le cursus » car cela génèrerait des déviances énergétiques et déstabiliserait le groupe ;

► groupe animé, maintenu, constitué par une personne, autour de laquelle tout doit tourner, qui se dit omniscient et suggère à chacun ce qu'il/elle doit faire dans sa vie. Notamment mise de pression pour faire quitter aux membres leur emploi afin d'adopter une carrière de « guérisseur » sous prétexte de tout le talent qu'ils ont à offrir au monde ;

► incitation forte à adopter une façon particulière de se nourrir, de s'habiller, de se meubler, d'élever ses enfants ;

► ingérences dans le choix d'un partenaire et même dans certains couples ;

► coupure totale avec le monde extérieur pen-

dant les retraites, avec une philosophie basée sur le fait que les membres du groupe sont supérieurs au reste de l'humanité car eux « savent » ;

► omerta totale des membres du groupe sur le sujet du comportement du « gourou » : « on ne parle pas en mal de cette personne, c'est quelqu'un d'extraordinaire qui nous apporte tellement ». Gourou au caractère irascible et maltraitant à qui l'on ne peut rien dire sans risquer de subir les foudres et la mise au ban du groupe. Et qui nous accusera de vouloir le détruire par nos mots si violents ;

► membres vivant dans une réalité « perchée », loin de la réalité matérielle de notre société avec le sentiment d'avoir des capacités immenses, d'être mieux que quiconque. Et impossibilité d'aborder le sujet sans se faire agresser verbalement et taxer de volonté destructrice ;

► grande difficulté à sortir du groupe, à couper les liens car on nous fait comprendre qu'on se retrouvera seul, on joue sur nos peurs liées à l'affectif, on tente de nous faire « rentrer dans le rang » par tous les moyens psychiques à disposition (chantage affectif, intensification du jeu de valorisation/dévalorisation, rejet, mépris voilé sous couvert du langage vide et creux utilisé dans le groupe, etc.).

J'en oublie certainement, ayant passé plusieurs années dans ce système. Cela fonctionnait sur la base d'un certain nombre de stages, une à deux fois par mois avec des retraites, en France et à l'étranger. Avec la liberté affichée de pouvoir choisir de participer à l'un ou l'autre des stages mais avec une sorte de pression impalpable de devoir participer à tous. Sentiment de dépendance, comme avec une drogue, pour prendre un « shoot d'intensité » à périodes régulières.

En relisant ce que je vous écris, je me demande comment j'ai pu être assez stupide pour tomber là-dedans. Je me crois plutôt réfléchi,

capable de discernement, d'esprit critique et suffisamment intelligent. Mais force est de constater que cela n'a pas suffi. Il est plus que concevable que j'ai été en fragilité après...

C'est sans doute ce qui a permis que tout cela se mette en place dans ma vie. J'en suis sortie il y a plusieurs mois, dans un sentiment de violence extrême, en ayant dû couper avec quasiment 100% des relations que j'avais établies dans ce groupe, où j'étais devenu un véritable paria. [...] ”

Développement personnel et coaching

Sur les cinq dernières, les saisines portant sur des personnalités qui se déclarent coach ont été multipliées par 3, pour atteindre en 144 en 2018-2020.

Quelques stars du coaching, majoritairement des hommes, omniprésents sur Internet et les réseaux, sont signalés pour des formations à des prix exorbitants (de 40 000 à 100 000 euros sur deux ans), avec ce que des proches perçoivent comme une véritable emprise psychologique. Des signalements dénoncent la mise en place d'une exploitation des clients et des préjudices très lourds financièrement et psychologiquement⁷.

Sur les trois dernières années, la Miviludes a signalé à la justice trois coaches, dont un dossier emblématique en 2018 qui illustre à tout le moins l'enrichissement considérable du mis en cause avec pour certains de ses clients une prédation financière manifeste. En fin d'année 2020, plusieurs témoignages sont parvenus à la Miviludes qui confirment des dérives dans les pratiques de coaching avec une suspicion d'emprise mentale.

⁷ Ce <https://www.franceinter.fr/emissions/secrets-d-info/secrets-d-info-17-novembre-2018>

Dans le domaine du coaching, des propositions destinées aux personnes autistes récemment apparues (traitement révolutionnaire ; explications exclusives ; solutions miracle ; consultations à distance à des coûts prohibitifs) comportent des risques spécifiques à la vulnérabilité des personnes ciblées. Ainsi, une trentaine de témoignages et signalements enregistrés en 2019 et 2020 portent sur des propositions alternatives pour la prise en charge des enfants et des adultes présentant des troubles autistiques. Ces propositions peuvent conduire à des abus et parfois même à des mauvais traitements sur les jeunes patients (régimes alimentaires dangereux, médicaments inadaptés, et traitement par cannabis...). Leurs promoteurs gagnent parfois beaucoup d'argent en sachant exploiter les difficultés ou la détresse des parents.

La théorie des « enfants indigo »

On observe également une hausse des signalements de dérives liées aux théories New Age comme celle des « enfants indigo » (encore appelé « enfants cristal ou enfants arc en ciel ») du mouvement américain Kryeon, créé aux États-Unis dans les années 1990 par un écrivain et une femme d'affaires. Kryeon est présenté comme « un Dieu collectif, un maître magnétique, un ange nourricier et la parcelle divine de chaque homme ». Ce mouvement a développé le concept des « enfants indigo » en proposant une doctrine éducative à l'intention de certains enfants qui se distingueraient par une « aura » particulière de couleur bleue indigo, les désignant comme des surhommes ou des « petits dieux » possédant des pouvoirs surnaturels.

Ce mouvement a réussi à diffuser et à populariser ce concept ésotérique destiné à la prise en charge d'enfants malades ou tout simplement qui rencontrent des difficultés d'adaptation. C'est en exploitant ce concept que les « thérapeutes » de l'ange Kryeon » sont par-

venus à intéresser des parents d'enfants dits hyperactifs, d'enfants autistes, dyslexiques ou surdoués, et plus généralement d'enfants dits « précoces », en situation paradoxale d'échec scolaire. La Miviludes a réceptionné 30 saisines à ce sujet entre 2018 et 2020.

Les enfants pris en charge par un praticien « kryéoniste » sont singularisés dès le plus jeune âge, ils sont élevés dans l'idée de leur supériorité et de la mission qu'ils auraient à accomplir. Les parents, sommés de modifier leur comportement à leur égard ainsi que leurs méthodes éducatives, sont culpabilisés et dévalorisés et, par un ensemble de pressions psychologiques, sont amenés à se soumettre à des dogmes, des révélations et interprétations occultes présentés comme des faits constatés.

La rupture avec les pratiques normales et l'isolement par rapport au monde extérieur est également imposé en demandant aux parents d'un enfant indigo de trouver un autre enfant indigo avec lequel il pourra se sentir normal et non exclu. Ainsi, l'enfant indigo est-il généralement rendu asocial, écarté du système social normal et désespérément seul.

C'est pourquoi la doctrine des enfants indigo peut présenter une menace d'un point de vue psychologique mais également social pour l'avenir de ces enfants élevés dans un contexte de « toute puissance ».

Propositions de développement personnel ou d'épanouissement ciblées pour les hommes ou pour les femmes

Les propositions pour restaurer la virilité de l'association Mankind Project (apparue en France en 1999, affiliée au mouvement américain Mankind Project International créé en 1984) et ses week-ends initiatiques appelés « Aventure initiatique des Nouveaux Guerriers » ont fait

l'objet de 14 témoignages inquiétants depuis 2018, notamment sur le comportement à l'égard des épouses après les stages d'initiation. Risque de violence et culte du secret sont mis en exergue en plus de problématiques de ruptures familiales, d'affaiblissements psychiques et physiques, de dévoilement d'éléments personnels et intimes devant des inconnus, de forme d'embrigadement.

Les week-ends initiatiques sont organisés hors champ de toute réglementation, et les rituels d'appartenance au groupe peuvent se révéler éprouvants physiquement et émotionnellement pour les personnes qui les ont subis, même si elles avaient au départ accepté de s'y soumettre⁸.

Ce type de stage est susceptible de faire resurgir des vulnérabilités latentes chez la personne, et des phénomènes de décompensation psychotique ont été signalés à la Miviludes.

« Je vous ai contacté en 2020 pour exposer ma situation personnelle et mes craintes quant aux comportements de mon conjoint que je sais avoir participé à plusieurs stages et réunions du mouvement MKP. Mon conjoint n'a jamais rien voulu dire de ce mouvement et je l'ai vu se transformer au fur et à mesure du temps. La problématique principale étant le fait qu'il doit tout décider, tout imposer, tout contrôler. La communication s'est réduite à néant. Je l'ai vu faire preuve d'une absence totale d'empathie en plusieurs circonstances. Il a demandé le divorce brutalement sans explication en 2020. Son comportement se dégradant, des faits de violences ont aussi eu lieu en 2020.

⁸ Voir le témoignage d'un journaliste ayant participé à un de ces stages initiatiques courant 2017-2018 : <https://www.nouvelobs.com/societe/20180801.OBS0431/ca-y-est-j-ai-des-couilles-laurence-j-ai-teste-un-camp-de-masculinite.html>.
⁹ Concept créé par l'Anglaise Miranda Gray, à la fois artiste, créatrice multimédia, scientifique diplômée de géophysique, écrivain, professeur de thérapies alternatives (maître Reiki et guérisseuse), femme d'affaires et animatrice d'ateliers internationaux. Elle œuvre pour la reconnaissance de la nature cyclique des femmes, l'énergie et la féminité. Les ateliers de féminin sacré doivent permettre aux femmes de « se reconnecter à leur nature divine, en les initiant à l'enseignement de « Moon Mothers ». Voir lien internet suivant : <https://www.moonmotherreunion.com/qui-est-miranda-gray>.

J'ai fait le choix de quitter le domicile en 2020, malgré l'incertitude sur un plan financier, pour me préserver ainsi que les enfants. Que pouvez-vous me dire de ce mouvement ? Malgré des conflits fréquents et ce positionnement de toute puissance que j'avais de plus en plus de mal à supporter, nous avions de nombreux projets communs ensemble.



Je cherche à obtenir des informations sur le mouvement MKP. Le père de mon enfant, mon ex-conjoint est impliqué dans ce mouvement depuis quelques années, bien que cela n'ait particulièrement attiré mon attention, s'agissant pour moi et d'après les informations qu'il m'en donnait de « développement personnel ». Seulement, depuis quelques mois, l'implication du père de mon enfant a pris une toute autre tournure. C'est mon enfant qui m'a alerté du changement de comportement de son père, que j'avais également noté (dans sa façon de communiquer, son langage a changé). Surtout cela prenait de plus en plus de son temps, 2 week-ends de 3 jours par mois, des réunions et il m'a informé avoir pris des responsabilités plus importantes dans l'encadrement de ce mouvement.

À l'opposé du culte viriliste, parmi les nombreux stages autour du Féminin sacré, – comme les bénédictions de l'utérus (*womb blessing*⁹), ou d'accompagnement à la maternité, comme le mouvement des doulas –, ont aussi donné lieu à plusieurs questionnements ainsi qu'à des témoignages d'une certaine emprise psychologique exercée sur des femmes fragilisées.

Dans les ateliers de féminin sacré, fortement marqués par l'idéologie New Age, il s'agit souvent d'une méditation visant à faire émerger le

Sujets d'inquiétude exprimés dans les SAISINES

divin en la femme, accompagnée de soins et canalisations énergétiques guérisseuses qui partent de « l'arbre-utérus ». Nombre de magazines féminins vantent ce type de pratique et des sites Internet font la promotion de formations sur le thème de l'énergie féminine spécifique en lien avec la Terre-Mère Gaia.

Les échanges qui se déroulent lors de ces stages ou ateliers abordent souvent des sujets douloureux pour certaines personnes, pour lesquelles un suivi psychologique réel serait plus utile. Les praticiennes en « féminin sacré » ne sont souvent pas formées pour accompagner des victimes d'expériences traumatisantes et dans un état de grande vulnérabilité qui nécessiteraient une prise en charge adaptée.

“ Je suis un père de plusieurs enfants, divorcé d'une mère à un moment où elle s'est éveillée et impliquée dans différents groupes de femmes, dont Moon Mother... Ces rites impliquent des bénédictions d'utérus qui m'inquiètent, et souhaiterait avoir l'avis de la Miviludes quant aux dérives que vous avez constatées sur ce genre d'association dont Miranda Grey semble être la gourelle. ”

S'agissant des doulas, la Miviludes a dans ses précédents rapports appelé à la vigilance sur des propositions d'accompagnement à l'accouchement sur le thème des naissances naturelles loin des plateaux techniques des maternités, par exemple en milieux naturels. Certaines de ses praticiennes peuvent recourir également dans leurs pratiques à des thérapies alternatives problématiques comme la psychophanie, l'haptonomie, l'hypnonatal et le Rebirth.

“ Ces deux « sages-femmes » ont menti [...] entravé les secours lors de l'accouchement à domicile [...] Grâce à tous les services de secours elle est saine et sauve, ainsi que son bébé. Je veux les empêcher de nuire à d'autres. D'autant plus qu'elles organisent des « tentes roses » pour des jeunes

filles arrivant à la puberté, sans la présence des parents. Elles ont désinformé [...] et l'ont embrigadée. Allant même jusqu'à lui faire croire à un accouchement merveilleux et sans douleur. Pendant le travail elles faisaient des incantations de secte, des « ooooo », prenaient des gouttes de je ne sais quoi et avaient mis des bougies et l'encens.

• • •

Or, le couple, parents de deux enfants nés en 2015 à domicile, a déjà vécu un traumatisme l'an dernier puisqu'en novembre 2018, la patiente a accouché d'un bébé mort-né à domicile qui aurait eu de lourdes conséquences sur son état de santé. Elle aurait d'ailleurs refusé la transfusion proposée. Aussi, auriez-vous, à votre niveau, déjà reçu des réclamations mettant en cause l'activité d'une sage-femme de nationalité étrangère qui accompagnerait les femmes enceintes lors d'un accouchement à domicile ? ”

Le Chindai et l'association « Femmes Internationales Murs Brisés »

L'association et l'art martial qui lui est lié, ont fait l'objet sur les trois dernières années de 15 interrogations. Compte tenu des informations transmises à la Miviludes, la Mission recommande la prudence à l'égard tant du chindai® que de l'association Femmes internationales murs brisés (FIMB) qui le promeut à travers son site « Académie de la non-violence » qui offre un catalogue de formations destinées au monde de l'éducation, des entreprises et de la santé. Le chindai®, qui se veut un art martial à portée non violente et pacificatrice, est enseigné tant aux adultes qu'aux enfants et adolescents. Les clubs sportifs proposant la pratique du chindai® ne sont pas regroupés en une fédération nationale reconnue par le ministère des Sports.

L'association FIMB, qui promeut cette discipline, œuvre dans les domaines de l'éducation, de l'humanitaire, de l'environnement et de la « médecine douce ». Elle déploie une intense activité de recherche d'alliances avec des institu-

tions publiques ou privées de tous horizons (religieux, société civile, éducation, etc.). Son démarrage auprès de l'enseignement privé catholique a valu une mise en garde des autorités ecclésiastiques auprès des chefs d'établissement en 2016.

“ Mes doutes sur FIMB ont progressé jusqu'à un déclic. Il faut du temps pour que les failles se creusent et la conscience s'éclaire. L'emprise mentale est le fruit de mécanismes complexes, se fait de manière insidieuse et la pression interne psychologique qu'elle génère est immense. Je n'ai rien vu, car j'étais une victime qui s'ignore. Le membre initié à FIMB voit le monde extérieur grouillant d'ennemis avérés et potentiels. Il est tenu au secret pour protéger le groupe (car « c'est l'âme du groupe qui vient au niveau ») et obligé de dénoncer un membre pour « faute » car aucun maillon ne doit mettre en péril la chaîne. L'ennemi est extérieur et intérieur. Il est aussi en soi, car « on ne sait pas ce qu'il y a dans quelqu'un ». La suspicion est permanente. Résultat, on ne sait plus être avec les autres, on joue un jeu. Parfois j'avais l'impression indicible d'être poussée à la schizophrénie. On ne s'entraide que pour la forme, mais sur le fond, on s'observe les uns les autres en permanence. N'importe qui y verrait l'enfer, mais comme adepte endoctrinée j'étais persuadée d'être « au bon endroit », d'avoir trouvé « ma famille de cœur » avec qui je partageais un idéal, un langage, des codes. Je me suis sentie utile, vue, mais j'avais du mal avec la notion « d'élé ». Les autres se pensaient sauvés et convaincus de participer à quelque chose de grand : le « monde d'après » l'apocalypse, imminente, qui se fera avec les « élus » car FIMB est censé rallier les 600 groupes de lumière nécessaires à la création du « nouveau monde » post apocalyptique. Mais je ne pouvais pas croire que les autres, ceux que j'aimais et qui étaient « dans l'ignorance », étaient pour autant perdus, ni que le monde était perdu.

• • •

Comme tous les membres qui sont « sortis », donc bannis, j'ai vécu la solitude, été menacée, mais j'ai

surtout eu honte de m'être faite avoir, d'avoir fait la promotion d'un monstre, peur de me voir coller une étiquette, crainte des représailles. La seule chose à laquelle je me suis consacrée à ma sortie était la volonté de passer d'à genoux à debout. Il m'a fallu des années pour me déprendre des mécanismes qui ont été insidieusement mis en place pour me faire perdre mon libre arbitre, ma confiance en la vie, ma confiance en moi, en l'autre, ma conviction que le monde a ses beautés et que la vie peut être belle. On a voulu me déconstruire pour me façonner autrement que je suis, alors pour me reconstruire, j'ai dû déconstruire le moule dans lequel on m'avait enfermée pour enfin retrouver mon « moi », ma voix et ma propre voie.

• • •

C'est épuisant. Bien sûr, j'ai perdu de l'argent, des personnes proches, mais plus que tout j'ai perdu du temps. On m'a volé des années de vie, aucune justice humaine ne peut me rendre ce temps dedans ni ce temps « dehors » à me reconstruire. Les plumes que j'ai laissées sont en moins pour voler. A FIMB on n'a pas de plan de vie puisque la fin du monde est imminente. On nous rappelle à chaque stage mensuel qu' « on ne naît pas pour être heureux mais pour servir » et que pour être sauvé il faut pratiquer le Chindai (vendu à l'extérieur comme « méthode d'éducation/communication à la non violence »). Le Chindai n'est pas juste « la gymnastique des anges » mais aussi « la loi du sacrifice ». Le sacrifice est progressivement justifié par le karma (on a accepté notre « feuille de route » avant de nous incarner) et possible dans les deux sens : sur soi et sur l'autre. On peut se féliciter de faire le mal nécessaire pour que l'autre avance conformément à la voie (même de souffrance) qu'il a choisi avant de naître. Le Chindai prône dans ses fondements la manipulation de l'énergie de l'autre en guise d'auto-défense anticipée (attaquer avant d'être attaqué pour éviter à l'autre du karma). Tout est justifié, comme si tout avait été calculé. J'étouffais de voir combien on était toujours « guidé » dans nos pensées puisqu'outre la direction, il y a « les ajusteurs de pensée » et « maîtres à penser » invi-

sibles qui sont censés nous inspirer. L'emprise anesthésie le cœur, on n'est plus que dans le mental. Mais j'ai voulu garder mon cœur, j'ai voulu retrouver ma liberté de penser, d'être, de croire en la vie. J'ai vu les autres tout sacrifier pour se sentir « utile », faire partie d'un tout, avoir accès à... J'ai refusé la délation, l'envie et la jalousie, les mauvaises nouvelles, la fausse solidarité, le voyeurisme totalitaire et surtout l'idée que « le tri est fait ». Les idéalistes, voulant être utiles, voulaient servir, donc obéir, mais je me suis dit que l'idéal ne peut pas passer par des règles malfaisantes et malveillantes et que tout le monde peut être sauvé. J'ai vu les autres pâtir de leur volonté d'être reconnu, sauvé, et s'effacer au point de devenir esclaves de la volonté d'une autre et devenir dépossédés d'eux-mêmes jusqu'à croire qu'il y a des races supérieures et que tout est justifiable. J'ai choisi de me retrouver même si cela voulait dire tant perdre. Je souhaite exprimer ma gratitude à tous ceux qui n'ont pas ri de moi, mais ont vu ma souffrance et celle que j'ai véhiculée de tous ceux dont j'ai vu les vies brisées. On peut se relever mais on peut aussi rester à terre. Il ne faut pas prendre ce phénomène à la légère même s'il reste méconnu. ”

La promotion des bienfaits de la méditation et du Yoga

Les bienfaits de la méditation et du yoga sur la concentration et les performances cognitives des plus jeunes, la pacification des relations humaines, la santé mentale, la gestion du stress, sont relayés largement dans tous les médias et même par les pouvoirs publics. Cette promotion ne doit pas faire oublier la vigilance qu'imposent des dérives observées dans un créneau porteur et non réglementé. (Voir le développement consacré à la méditation ci-après, p. 104).

Il est difficile de se repérer dans la multiplication des offres de méditation et offre de yoga et d'apprécier le niveau et la qualité des intervenants. La méditation peut être entendue comme une simple technique (méditation pleine conscience

ou pleine présence). Elle peut être présentée comme authentiquement orientale, occidentalisée ou laïque, être associée à une approche religieuse, spirituelle ou philosophique. Elle peut être associée à des soins (rééquilibrage ou soins énergétiques, hypnose, sophrologie, médecine ayurvédique...), à des techniques de développement personnel (pensée positive, communication non violente), voire au magnétisme, à l'astrologie et même au chamanisme. Elle est également présente dans quelques courants ésotériques et New Age qui ont été précurseurs de l'utilisation de la méditation en Occident après l'intérêt qu'elle a rencontré auprès de certains psychothérapeutes.

Parmi les différentes propositions en matière de Yoga et de méditation, certaines font l'objet de témoignages et de signalements mettant en évidence des conséquences négatives, voire préjudiciables.

La Miviludes a enregistré en 2020, 95 saisines sur la méditation en général et 64 sur le Yoga. Sont évoquées dans plusieurs signalements des décompensations psychotiques lors des stages, l'exploitation des bénévoles, l'encouragement à faire des dons

” Les Centres internationaux de [...] possèdent deux centres en France, [...] et de nombreux centres à l'étranger. Sous couvert de pratique spirituelle et d'obéissance au gourou et aux supérieurs, les bénévoles à plein temps sont exploités et endoctrinés, par le manque de sommeil, de soins médicaux, la rupture des contacts avec la famille et les amis, la dépendance matérielle, et l'impossibilité d'exprimer son esprit critique. Les dirigeants règnent en despote et dans le luxe, en terrorisant et humiliant les personnes qui sont obligées d'être à leur service, travaillant gratuitement 12 à 16h par jour, sans sécurité sociale, congés ou cotisation retraite, dormant sur le sol dans des salles de yoga et n'ayant aucune res-

source personnelle. J'ai fait partie à temps plein de ces centres [...] pour avoir exprimé mon avis [...] Leurs activités continuent en France et à l'étranger. Ils savent très bien prouver aux nouveaux arrivants qu'ils ne sont pas une secte !

• • •

Elle a décidé depuis quelques mois de poursuivre une formation professionnelle de [...] yoga. Depuis quelques semaines, son langage a changé. Elle est devenue excessivement spirituelle, pense voir des « signes ». Par ailleurs, elle doit faire un travail sur elle-même, mais au lieu de voir un psychiatre, elle préfère voir un hypnothérapeute et méditer. Pour elle la méditation va lui donner ses réponses. Elle semble anesthésiée, robotisée parfois. Et elle a comme des pertes de mémoire, elle cherche ses mots au fur et à mesure. Et elle semble ailleurs, déconnectée, de tout, sauf de sa démarche pour devenir prof de [...] yoga.

• • •

Je m'inquiète des pratiques [...] de ce professeur de yoga. Il interdit à nombre de ses élèves, qu'il appelle disciples [...] de fréquenter un autre cours de yoga que le sien. [...] Il perçoit de très grosses sommes d'argent en liquide de la plupart d'entre eux et vit même gracieusement chez l'un d'entre eux. Il m'a confié gagner environ 5 fois plus que ce qu'il déclarait. ”

Esotérisme et dérives du channeling

Les discours et les pratiques en matière de médiumnité, de canalisation ou channeling, la communication privilégiée avec des « entités supérieures », « êtres de lumière » ou encore des « maîtres ascensionnés », peuvent être propices à une déstabilisation mentale, à une perte de contact avec la réalité, et à une rupture avec l'entourage habituel. Ce type d'influence est potentiellement dangereux pour des personnes déjà fragilisées. Les personnalités et mouvements signalés dans ce domaine agissent à travers les réseaux sociaux. Les consultations à distance sont très répandues.

L'une des personnalités retient particulièrement l'attention dispose d'au moins 4 alias, deux sites principaux et de nombreux comptes sur différents réseaux sociaux. Elle propose dans le domaine du bien-être, diverses techniques empruntées à des médecines traditionnelles et sur un plan plus spirituel, un mélange d'inspirations bouddhique et New Age. Son mode opératoire illustre l'importance des produits d'appel vidéo sur Youtube, puis du relais pris par les messageries et les consultations en visioconférences afin de maintenir les personnes captées dans un processus d'emprise. L'utilisation des réseaux sociaux et Internet accroît toutefois la difficulté de tracer et de localiser ce nouveau type de gourou parfois situé à l'étranger.

” Il a commencé à regarder des vidéos qui duraient parfois plus de 2h, notamment celles de [...]. Il a commencé à voir des signes là où il n'y en avait pas [...] Il a posé sa démission, peu de temps après. Il est donc sans emploi, ne touche pas d'allocation chômage ayant démissionné. [...] Il avait fait des lettres de motivation pour intégrer la page FB de la déesse. [...] des conférences de 10 à 300 €, des séances et stages de méditation à plus de 3 000 €, des œuvres d'art numériques jusqu'à 2 500 € sont en vente, aromathérapie spirituelle, musicothérapie, purification, soins énergétiques, thérapie quantique, lithothérapie, voyance, médiumnité, [...]

• • •

Cela fait des mois, qu'elle suit une personne se prénommant [...], cette femme affirme être une Archange changeant parfois de conscience tout en restant dans le même corps physique. Depuis qu'elle suit cette femme, elle s'est rasée les cheveux, elle mange très peu. Je ne suis pas la seule à penser que cette femme est une imposture, un gourou et une manipulatrice. Elle prétend recevoir des pluies de lumière lorsqu'elle se filme et poste les vidéos sur Youtube, mais il est clair que ce ne sont que des montages. ”

Développement spirituel et psycho-spiritualité

La psycho-spiritualité qui émerge dans les années 1970, alliant les théories psychanalytiques freudienne et jungienne avec le développement spirituel, connaît une forme de renouvellement avec l'introduction de méthodes de développement personnel utilisées dans le monde des entreprises depuis longtemps, mais adaptées ici au domaine religieux et catholique en particulier (ennéagramme¹⁰). Cette résurgence requiert attention, car elle est porteuse de dérives sectaires. La Miviludes a fait un signalement à la justice en 2019 sur un mouvement ancien de cette mouvance, mais dans plusieurs autres dossiers les victimes potentielles ou leurs proches qui ont contacté la Miviludes, ne souhaitent pas aller plus loin dans leur démarche de témoignage.

Parmi les mouvements spirituels, on notera la présence renforcée de :

La Nouvelle acropole¹¹ qui se définit comme « une association culturelle à vocation humaniste qui promeut, par le biais de cours de philosophie et d'activités sportives et artistiques, un enseignement ésotérique et spiritualiste ». L'organisation est fortement hiérarchisée (directeur international et impératrice mondiale, garde des sceaux, commandant continental, commandant national, commandant régional, chef de filiale).

La Nouvelle acropole se fait connaître par des activités multiples sur toute la France : conférences, dîners-débats, films, expositions sur des thèmes divers avec une prédominance de l'hé-

lénisme, de l'égyptologie, des civilisations anciennes en général et de thèmes philosophiques tels que : « Qu'est-ce que le bonheur ? peut-on vivre sans idéal ? peut-on maîtriser son destin ? ». Elle propose en outre diverses « formations au volontariat » touchant aux domaines de l'écologie, de l'aide sociale, du patrimoine et la découverte des métiers.

Elle organise des stages d'été à « La Cour Pétral » dans le département d'Eure-et-Loir (28) regroupant un ensemble éclectique de formations, par exemple de Feng-Shui, géobiologie, médecine chinoise, taille de pierre, chant choral et art martiaux (Qi Gong, Tai Ji Quan). Elle propose surtout un programme d'étude de « philosophie pratique », programme défini au niveau de l'OINA et composé de plusieurs cycles d'étude dont le contenu s'inspire des « sagesses » de cultures orientales et occidentales et vise au développement personnel.

L'attention portée aux nouveaux venus qui assistent aux conférences est souvent suivie d'une demande pressante d'engagement à suivre de nouvelles conférences puis à s'impliquer progressivement dans la vie du groupe, en même temps qu'à changer de comportement en « forçant sa nature » et à se modifier.

Si la Nouvelle Acropole met aujourd'hui en avant un message de tolérance et d'ouverture, la Miviludes a reçu 9 interrogations en 2020 liées au prosélytisme dont fait preuve le mouvement envers la communauté scolaire et estudiantine et des témoignages inquiétants qui font état d'une emprise importante sur des proches,

accompagnée de ruptures familiales et d'un désengagement professionnel.

L'Anthroposophie, inspirée des théories spiritualistes de Rudolf Steiner, philosophe autrichien (1861-1925) continue de susciter de nombreuses interrogations (37 saisines en 2020). Le mouvement se décline dans plusieurs domaines : médecine anthroposophique, école Steiner Waldorf, produits cosmétiques bio Weleda, agriculture biodynamique, financement coopératif NEF. Ce sont principalement les écoles Steiner Waldorf qui suscitent des interrogations (26 demandes en 2020).

Mouvements religieux fermés d'inspiration chrétienne

Prosélyte ou non, ce type de mouvements se caractérise, dans les témoignages adressés à la Miviludes, par l'embrigadement subi par les enfants.

Les Témoins de Jéhovah continuent de susciter interrogations et témoignages (62 saisines en 2020). Leur prosélytisme très actif, adapté durant la crise sanitaire par l'envoi de courriers et d'appels téléphoniques, provoque des réactions de la part du public, qui croit souvent que ce démarchage est interdit. Plusieurs saisines récentes interrogent sur le fait que des Témoins de Jéhovah relèveraient des informations sur leur lieu de travail concernant des personnes qui pourraient être réceptives, du fait d'une situation particulière, à la démarche prosélyte.

« J'ai été hospitalisé un peu plus d'une semaine [...], moins de 15 jours après ma sortie j'ai eu la surprise de recevoir à mon adresse un courrier de la part des membres des témoins de Jéhovah, dont je vous joins la copie ainsi que le prospectus l'accompagnant. Les extraits bibliques cités portant sur la maladie et le pouvoir de guérison, la concomitance entre ma sortie et la réception de ce courrier ne me semble pas être le fait de la simple coïnci-

dence [...] Il me semble certain d'un lien de causalité entre mon hospitalisation et la réception de cette lettre. »

À noter, l'extrême précision de l'organisation de la « Watch Tower » jusque dans les moindres détails et pour les remontées d'informations, avec des objectifs précis et chiffrés pour l'évangélisation, notamment pendant la crise sanitaire.

L'enseignement et les pratiques des Témoins de Jéhovah appellent l'attention de la Miviludes à plusieurs égards. Les difficultés rencontrées dans les témoignages tiennent au refus de principe de la transfusion sanguine, aux conseils des anciens et à l'éducation des enfants.

En ce qui concerne le recours au conseil des anciens en cas de litige au sein de la communauté, la difficulté tient à la recommandation faite aux membres de ne pas faire appel à la justice, même en cas de problématiques infractionnelles graves. Cette recommandation, et le traitement en interne d'une plainte, contreviennent aux lois de la République et peuvent conduire à priver certaines victimes vulnérables, les enfants en particulier, d'un traitement adéquat de leurs doléances et à favoriser le renouvellement de faits similaires. À ce sujet, plusieurs pays ont lancé des enquêtes sur les abus sexuels au sein de la communauté des Témoins de Jéhovah (Australie et fin 2019 en Belgique).

Concernant l'éducation des enfants, la doctrine apocalyptique des Témoins de Jéhovah peut induire de fortes tensions psychologiques : l'enfant est incité à bien travailler à l'école alors que, dans le même temps, l'enseignement reçu est discrédité, certaines activités scolaires et festives, comme certaines amitiés, lui sont refusées et on le décourage de poursuivre des études longues. S'agissant du droit pour l'enfant de maintenir des liens affectifs avec l'ensemble de sa famille, on observe fréquemment des obstacles dans les

¹⁰ Méthode élaborée notamment Georges Ivanovitch Gurdjieff (1866 ou 1872-1949).

¹¹ Fondée en 1957 en Argentine par Jorge Angel Livraga, le mouvement de la Nouvelle Acropole est inspiré de la société théosophique de la fin du XIX^e siècle et de sa fondatrice Hélène Pétrovna Blavatsky (1831-1891). On retrouve en effet dans la démarche ésotérique et spiritualiste de la Nouvelle Acropole un syncrétisme de diverses traditions religieuses et, dans certains de ses textes, la même profession de foi : croyance en la transmigration des âmes ; croyance en la possibilité d'établir des contacts médiumniques avec les « Maîtres », guides de l'humanité ; théorie selon laquelle des races se sont succédées dans l'histoire de l'humanité – hyperboréens, atlantes, lémuriers, aryens – ainsi que l'affirmation selon laquelle « le vieux monde est moribond », l'acropolitain étant « l'homme nouveau ».

relations entre l'enfant et ceux de ses parents qui ne sont pas Témoins de Jéhovah. On constate également que la participation à la vie de la cité (élections, représentation) est interdite, ce qui peut contrevenir au droit à l'éducation aux valeurs démocratiques. D'autres difficultés ont par ailleurs été signalées, relatives à l'isolement "brutal" d'adeptes (très jeunes majeurs, personnes handicapées, personnes âgées) et le véritable ostracisme mis en œuvre pour celles et ceux qui décident de quitter la communauté des Témoins de Jéhovah. Ces personnes sont alors exclues de la communauté, voire totalement séparées des membres de leur famille restant dans la Communauté, ce qui peut avoir des conséquences dramatiques sur des individus fragiles.

« Ayant exprimé certains désaccords avec l'enseignement officiel des Témoins de Jéhovah, j'ai été ostracisé au point que ma femme m'a quitté. [...] J'ai été pendant 30 ans ancien et responsable dans diverses congrégations. Ma femme a finalement demandé le divorce et obtenu de faux témoignages car elle n'avait pas de motif biblique pour entreprendre cette démarche. J'ai su qu'elle avait posé un ultimatum à nos filles, de choisir entre elle et moi [...]. Alors oui les T] détruisent les familles et l'État français devraient intervenir. »

Les Frères de Plymouth¹² constitue une communauté qui se qualifie de « pure », qui entretient des relations de solidarité très forte et presque exclusive avec l'ensemble de ses membres, pouvant au fil du temps couper le groupe du reste de la société. Elle se caractérise par une vie fortement empreinte de rigueur morale, voire ascétique. La Miviludes a été interpellée en 2019 par la situation des mineurs au sein du groupe et par l'acquisition de maisons et terrains en vue d'un regroupement de la communauté.

¹² Le mouvement de filiation protestante, dissidence des Frères de Plymouth darbystes, compterait 45 000 membres à travers le monde, répartis essentiellement dans les pays anglo-saxons.

La communauté de Tabitha's Place, appartenant au mouvement fondamentaliste international « The Twelve Tribes » (« les 12 Tribus »), est installée depuis 1983 au château de Sus (dans les Pyrénées-Atlantiques). Ses membres considèrent la bible comme la seule source d'enseignement et de modèle de vie, dont ils prônent la stricte application. Ils souhaitent vivre comme les premiers chrétiens (noms et prénoms hébreux).

L'éducation des enfants est un élément important de la doctrine de la communauté qui considère qu'ils doivent être élevés afin d'être « irréprochables » et que, pour ce faire, ils doivent être disciplinés dès leur plus jeune âge. Il est fait état dans leur Manuel d'éducation des enfants de l'embaillotement des nouveau-nés, poursuivi par la contention et l'usage de baguettes en peuplier pour leur apprendre la discipline. Les punitions physiques sont règlementées et graduées : les enfants sont régulièrement frappés à l'aide d'une baguette, l'usage dépendant de la gravité de la faute et de l'âge de l'enfant. Il est précisé que les enfants doivent se soumettre « volontairement » à la discipline, le parent correcteur (un membre de la communauté, si le parent n'y parvient pas) doit « s'assurer qu'il se penche avec soumission ». Des versets de la bible sont invoqués pour justifier ces pratiques. Les enfants ne sont pas scolarisés à l'extérieur de la communauté.

La Miviludes suit ce dossier avec attention depuis de nombreuses années.

Bien insérés dans la société et très discrets, les membres de **la communauté « La Famille »**, environ 3 000 personnes qui appartiennent à huit familles installées à Paris et en région parisienne, n'ont pas attiré l'attention, même s'ils étaient connus de certains services sociaux et de l'Éducation nationale comme des familles nom-

breuses aux coutumes particulières. Avant la saisine de la Miviludes en 2015, par une personne engagée dans un conflit familial, la Miviludes n'avait pas enregistré d'alertes sur cette communauté.

Il s'agit d'une organisation tout à fait atypique, car elle est à la fois totalement fermée et séparée des autres par ses croyances, mais surtout par le lien du sang qui unit chaque membre, et en même temps ceux-ci sont insérés dans la société au sens où les enfants sont scolarisés, les parents travaillent. La séparation est donc relative comme par exemple les Témoins de Jéhovah, les Frères de Plymouth, les Mormons qui vivent « à côté », car il y a une barrière invisible entre eux et le reste de la société sur des fondements religieux de recherche de pureté.

La spécificité de ce groupe ne permet pas de reconnaître les éléments qui constituent habituellement la dérive sectaire et notamment l'emprise mentale volontairement induite par un leader ou une équipe dirigeante. Des préjudices liés à un abus de faiblesse ne sont pas mis en évidence. Les liens particuliers qui unissent les membres de cette grande famille ne recourent pas non plus le fonctionnement habituel des familles, car il y a un héritage secret à préserver. On peut parler de « secte » au sens où la communauté de la famille partage des croyances fortes et des rituels développés en marge de l'église catholique dont elle est séparée depuis très longtemps.

Toutefois, les risques que fait peser sur les mineurs le fonctionnement de cette communauté ont fait l'objet d'informations préoccupantes auprès des services susceptibles de recueillir leur parole ou de constater des difficultés, afin que ceux qui sont en souffrance soient pris en charge.

¹³ « La personne en quête de guérison obtient celle-ci par elle-même à travers l'aide de Dieu si elle s'ouvre à nouveau au Heilstrom. Il nous incombe uniquement la tâche de lui en donner le mode d'emploi » déclare le Dr Blättner, responsable du « Groupe médico-scientifique spécialisé (MWF) » qui est chargé d'enregistrer scientifiquement les guérisons.

La Miviludes suit attentivement toutes les informations qui sont transmises sur cette communauté et qui pourraient conduire à réévaluer les risques graves induits par son fonctionnement.

La théologie de la guérison et la théologie de la prospérité

Le charisme de guérison ou miracle et la théologie de la guérison attirent de plus en plus et dans différentes catégories de la population, que ce soit dans la mouvance protestante évangélique ou dans la mouvance catholique. Leur succès peut être lié à un besoin spirituel ou au besoin de réenchâter le monde, et il est certain que la crise sanitaire rend d'autant plus attractives les offres de protection divine.

Pourtant, certaines propositions sont dangereuses et extrêmement traumatisantes. Elles relèvent de la dérive sectaire en s'adressant à des personnes fragilisées. Elles comportent des risques de santé publique et elles peuvent entrer dans une stratégie politico-religieuse ou de repli identitaire.

Le Cercle des amis de Bruno Gröning organise dans toute la France (le plus souvent dans des hôtels) des conférences. Les discours tenus par ce mouvement présentent les caractéristiques de ceux qui induisent des processus d'emprise mentale. La Miviludes relève notamment le prosélytisme actif auprès de personnes fragilisées par la maladie, attirées par la promesse de guérison « par voie spirituelle » et les guérisons miraculeuses attribuées au fondateur, Bruno Gröning, condamné en Allemagne en 1954 pour exercice illégal de la médecine. Ses adeptes aujourd'hui, d'après les documents qu'ils diffusent, n'ont pas modifié le discours sur les prétentions de guérison¹³. Les témoignages réceptionnés par la Miviludes (25 saisines sur les trois dernières

années) évoquent des dons élevés, des conseils d'éloignement de l'entourage familial et des pertes de repère préjudiciables.

Sans remettre en cause explicitement les conseils médicaux conventionnels, l'enseignement dispensé dans les « conférences » organisées par le mouvement peut inciter les participants à une interruption de leur traitement.

Les communautés charismatiques catholiques, qui ont connu un grand succès en recrutant des jeunes gens et en suscitant l'enthousiasme, ont aussi connu pour certains des scandales liés à la révélation du comportement de leur fondateur.

Parmi celles-ci, la Communauté du Chemin neuf continue de susciter des interrogations (15 saisines sur les trois dernières années). Elle est implantée sur différents sites en France et à l'étranger et semble très riche. Elle attire à elle en organisant des retraites spirituelles ou des parcours de « guérison intérieure ». Les personnes qui entrent dans la communauté travaillent bénévolement pour elle, sont mal nourries, voire mal logées parfois. Des activités de volontariat à l'étranger sont proposées aux jeunes, mais ils doivent financer leur voyage et leur assurance. Lorsque des familles partent en retraite, les enfants ne sont pas scolarisés durant cette période. Certaines personnes ont fait des dons très importants, en particulier de nature immobilière.

La communauté du Chemin neuf dispose de ses propres structures (foyers d'étudiants, école de théologie). Les communications des adeptes avec l'extérieur sont très réduites et certaines « formations » induisent une mise sous silence et/ou des prières répétitives. L'objectif final est d'attirer toujours plus d'adeptes et d'agrandir la

communauté¹⁴. La Miviludes recommande une certaine prudence à l'égard de cette communauté pour des personnes qui seraient fragilisées.

“ Une de mes nièces qui vient de rejoindre la communauté du Chemin Neuf pour partir durant un an au Liban faire de l'humanitaire. Je viens de recevoir un mail de sa part [...] me réclamant de l'argent pour financer son voyage.

• • •

Mon épouse ne jure plus que par le renouveau charismatique, imposition de mains pour guérir, présentation de personnes guéries miraculeusement, etc. J'ai été invité à une réunion et cela ressemble beaucoup à une secte, un gourou qui prêche, deux personnes imposent les mains pour l'intercession en vue de guérison [...] Est ce que le renouveau charismatique est considéré comme dérive sectaire ou secte ? ”

La Famille Missionnaire Notre-Dame (FMND) a fait l'objet depuis 2018 d'une dizaine d'interrogations et trois témoignages très circonstanciés qui soulèvent des inquiétudes sérieuses.

FMND est un institut de vie consacrée fondé en 1946 à Saint-Pierre-du-Colombier en Ardèche par le père Lucien Dorne et aujourd'hui dirigée le Père Bernard. C'est une communauté religieuse de catholiques traditionalistes. La famille missionnaire décrit sa forme de spiritualité comme une « spiritualité profondément enracinée dans la tradition ». La famille Missionnaire propose des activités à destination des enfants, des adolescents et des jeunes adultes : journées de pèlerinage, camps d'été et retraites permettent notamment à la famille de diffuser ses convictions religieuses.

La communauté a fait l'objet de plusieurs articles de presse depuis deux ans concernant le projet

de centre spirituel Notre-Dame des Neiges estimé à plus de 17 millions d'euros, avec la construction d'une basilique et des annexes pouvant accueillir 3 500 pèlerins.

Les témoignages évoquent le recrutement de personnes jeunes, manquant de maturité et de discernement (« de jeunes adultes peu structuré, à la personnalité malléable, n'ayant pas encore aiguisé leur esprit critique »). Est exercée une limitation drastique des contacts entretenus par les membres avec l'extérieur, et même avec leur propre famille. Les correspondances seraient lues et censurées, il ne serait pas possible de sortir voir sa famille et les appels seraient également très limités. La famille semble volontairement éloignée par certains membres de la FMND.

Les témoignages évoquent aussi les difficultés d'accès aux soins médicaux. Les témoignages font état d'une manipulation des membres, notamment par les confesseurs, qui répéteraient ce qui est dit, et culpabiliseraient les confessants pour leur enlever leurs repères. Un culte de la personnalité a également été évoqué à plusieurs reprises à propos du dirigeant. Certaines personnes travaillant en interne pour cette congrégation seraient également très peu rémunérées et mal nourries. Enfin, un harcèlement financier serait opéré sur les membres du mouvement pour obtenir des fonds. Il est fait état du legs des biens avant l'intégration définitive des membres. Le témoignage d'un anonyme évoque des successions reçues qui sont fondues dans le patrimoine de la communauté. Les adeptes seraient issus pour bon nombre de familles bourgeoises qui alimentaient la trésorerie de dons conséquents.

S'agissant de **la théologie de la prospérité**, seules quelques organisations protestantes évangéliques la professe ouvertement en France. Parmi les

plus connues et sur lesquelles la Miviludes est régulièrement interrogée, on peut citer le Centre d'accueil universel (en lien avec le mouvement international de l'Église Universelle du Royaume de Dieu (ou EURD), bien implanté en France ; Impact centre chrétien (ICC) ; et Charisma qui est une église fondée en France dans le département de Seine-Saint-Denis.

Il faut rappeler que le Conseil national des Évangéliques de France a condamné cette théologie comme une interprétation erronée des écritures¹⁵.

Cependant, bien d'autres pasteurs, certains auto-proclamés, utilisent cette théologie pour gagner des adeptes et pour les exploiter à leur profit. La Miviludes a reçu depuis le début de l'année 2020, 4 signalements de pseudo-pasteurs qui promettent la réussite financière à leur adepte et qui en réalité se font entretenir, car au prélèvement de la dîme, ils ajoutent des appels aux dons ou des pressions pour la réalisation de certains « placements ».

“ [...] nous sommes convaincues que notre papa est endoctriné dans une secte, via des comportements et des paroles incohérentes, le fait qu'il soit au service de plusieurs personnes tout au long de la journée et surtout par le fait que son niveau de vie baisse considérablement à cause de l'argent (la dîme) qu'il verse à un certain personnage se faisant appeler « le prophète », dirigeant un groupe nommé X évangélistes de la prospérité. Cela dure depuis plus de 3 ans environ et entre temps il a divorcé, vendu tous ses biens de valeur (maison, voiture, outillage, habits, etc.) et il s'est coupé de ses amis de toujours, ainsi qu'une partie de la famille. Pourriez-vous m'indiquer s'il vous plaît si vous avez eu connaissance de ce groupe, si d'autres personnes en ont été victimes et quelle solution pourrions-nous adopter afin de le sortir de là et l'empêcher de dilapider le peu d'argent restant ? ”

¹⁴ Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de l'Avref : <https://www.avref.fr/la-communaute-du-chemin-neuf.html>

¹⁵ <https://unitedeschretiens.fr/Les-evangeliques-francais-rejettent-la-theologie-de-la-prosperte.html> et https://www.paroleetsilence.com/L-evangile-de-la-prosperte_news_330.html.

L'exorcisme : une demande en hausse et des risques de dérives

La Miviludes a enregistré sur les trois dernières années près de 150 interrogations et signalements sur des pratiques d'exorcisme, toutes religions confondues. Certaines propositions sont dangereuses et extrêmement traumatisantes. Elles relèvent de la dérive sectaire lorsqu'il y a une emprise psychologique, le plus souvent sur des parents d'enfants présentant des difficultés, des troubles du comportement, ou simplement des personnalités non conformes aux critères du groupe. Elles peuvent relever de l'abus frauduleux de l'état d'ignorance et de faiblesse, en s'adressant à des personnes fragilisées (troubles psy pour certaines). Elles comportent des risques de santé publique et elles peuvent entrer dans une stratégie politico-religieuse ou de repli identitaire.

Toutefois, ces signalements sont peu nombreux au regard de la diffusion de ces pratiques. Ainsi, en 2019 une dizaine de saisines a concerné des pratiques dangereuses de *rogya*. Or nous savons que des excès dans cette pratique se multiplient, attestées notamment par les politiques de lutte mises en place dans plusieurs pays du Maghreb. Il y a trois ans en région parisienne, une mère de famille est tombée dans le coma après avoir ingéré plusieurs litres d'eau salée lors d'une session d'exorcisme extrême. Elle a été sauvée in extremis et pourtant il n'y a pas eu de plainte déposée. (Voir l'article de Bilel Ainine dans la 3^e partie du rapport, p. 155-165).

Il y a plusieurs exemples de pasteurs qui pratiquent des exorcismes sur des enfants qui rencontrent des difficultés, avec pour conséquence d'aggraver la situation ou de les

traumatiser totalement¹⁶. Mais là encore, beaucoup de parents qui se sont laissés convaincre de recourir à des pratiques de ce type pour le bien de leur enfant, ne dénonceront pas les abus par honte, par un sentiment de culpabilité ou par déni.

La Miviludes observe la difficulté pour les victimes d'agissements attentatoires à leur dignité, et parfois d'actes de torture, de témoigner et de porter plainte. Leurs proches, quand ils ne sont pas complices ou responsables, ont les mêmes réticences : la honte, la culpabilité, la peur d'être exclu du groupe, d'attirer l'opprobre sur leur religion ou leur croyance. Il peut y avoir aussi des pressions, du harcèlement et des menaces. C'est pourquoi, il est certain que beaucoup de situations dramatiques pour les traumatisés occasionnés échappent au regard et restent dans le secret des familles et des communautés, sauf quand elles en informent la Miviludes. D'ailleurs, les croyants en général, pour ne pas abîmer l'image de leur religion, sont réticents à s'adresser aux pouvoirs publics et à la justice, préférant s'adresser en cas d'abus à des autorités religieuses uniquement.

Dans le même registre, la Miviludes a réceptionné très peu de signalements sur les « thérapies de conversion » alors que la mission parlementaire sur le sujet en 2019 a permis de libérer la parole et de mettre au jour leur existence sur le territoire français.

Propositions à destination des mineurs : des pédagogies alternatives inquiétantes ou dévoyées

Dans le domaine de l'éducation, la Miviludes a pu observer ces dernières années une prolifération d'offres pédagogiques dites alterna-

tives. Elles visent en particulier des enfants en difficultés, difficultés scolaires, d'insertion sociale ou encore en situation de handicap. Le succès de ce type de pédagogies s'appuie sur une propagande offensive portée par des associations venant d'horizons très différents qui jettent le discrédit sur l'Éducation nationale et militent pour « la liberté d'enseignement », le « droit à la différence », « l'école à la maison », etc. Certaines se revendiquent de méthodes reconnues, d'autres fondent leur communication sur l'amalgame avec ces mêmes pédagogies, d'autres encore ont un caractère davantage fantaisiste et fondent leur prétention pédagogique et scientifique sur des labels et techniques créés ad hoc.

Mise à part l'absence d'évaluation pédagogique et scientifique, ce ne sont pas tant les pratiques ou méthodes elles-mêmes qui posent problème que l'utilisation déviante qui peut en être faite. Les dérives sont engendrées par l'amateurisme de certains prestataires, l'absence de formation psychologique ou pédagogique des enseignants ainsi que le manque de recul critique, à la fois pédagogique et déontologique, quant aux méthodes proposées.

La Miviludes reçoit régulièrement des interrogations et des témoignages exprimant des inquiétudes au sujet des écoles Steiner-Waldorf (14 saisines en 2020, 24 en 2019 et 12 en 2018).

À ce jour, la Miviludes n'a pas eu connaissance de cas avérés de dérives de nature sectaire dans les écoles Waldorf-Steiner. Cependant, la Miviludes reste attentive et elle recommande la vigilance sur certains points :

▸ la question de la couverture vaccinale : il est rapporté que des parents hostiles à la vaccination obligatoire scolariseraient leurs enfants dans les écoles Steiner-Waldorf et ces écoles proches des théories de la médecine anthroposophique, manqueraient de vigilance sur cette question. Ces écoles peuvent ainsi devenir des foyers de propagation de maladies dangereuses telles que la rougeole (voir l'étude de Lucie Guimier « La résistance aux vaccinations : d'un défi de santé publique à un enjeu de société », dans le rapport 2016-2017 de la Miviludes¹⁷).

▸ la question de la transparence des références doctrinales et de l'éveil spirituel : les parents sont parfois insuffisamment informés des bases et des objectifs de la pédagogie proposée, alors qu'est mis en avant une prise en charge individualisée, l'épanouissement et l'accompagnement sans référence aux théories qui sous-tendent cette approche alternative ;

▸ un flou sur le respect du socle commun de connaissances et de compétences par lequel la loi définit ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire¹⁸. L'argument selon lequel le respect des rythmes de chaque enfant et les difficultés d'acquisition de connaissances de certains élèves empêche de respecter ce socle commun, laisse place à de possibles dérives. L'enjeu est important car des parents et des élèves peuvent se trouver contraints de rester dans ces écoles faute de pouvoir réintégrer le système général d'enseignement ;

▸ de possibles défauts d'encadrement et des conditions d'accueil qui ne garantissent qu'imparfaitement la sécurité des élèves.

¹⁶ Voir le cas du mouvement danois « The Last Reformation » avec des cas d'exorcismes extrêmes infligés à des enfants et visibles sur Internet. Ce mouvement tente de s'implanter en France, voir ci-après p. xxx).

¹⁷ <https://www.derives-sectes.gouv.fr/publications-de-la-miviludes/rapports-annuels/rapport-annuel-dactivite-C3%A9-2016-2017> ;

¹⁸ Cf. L'éducation au point de vue de la science spirituelle, par Rudolf Steiner, traduction du texte de 1922, Éd. Alice Sauerwein, en libre téléchargement, http://anthroposophie.doc.pagesperso-orange.fr/pdf/Education_Enfant_RS_EL_1922.pdf.

Les écoles Montessori ont fait l'objet d'une dizaine d'interrogations en 2018-2020, mais aucun signalement de dérive sectaire avérée n'a été porté à la connaissance de la Miviludes concernant la pédagogie Montessori en elle-même. Toutefois, Montessori n'est pas une marque déposée, cette appellation pouvant être utilisée librement. La Miviludes a pu observer ces dernières années une prolifération d'offres pédagogiques se revendiquant de cette méthode, sans que rien ne puisse en garantir la conformité avec les principes pédagogiques de sa fondatrice, ni le sérieux. La mission a également recueilli le signalement de dérives engendrées par l'amateurisme de certains prestataires, sous couvert de la bonne réputation de la pédagogie Montessori.

On compte également **13 interrogations en 2018-2020 sur des « écoles démocratiques » et des « écoles dynamiques »**. Inspirées par l'école Summerhill (en Angleterre) et l'école américaine de la Sudbury Valley, une vingtaine d'écoles de ce type a été créée en France depuis une dizaine d'années et plusieurs projets d'ouverture sont en cours. Si la pédagogie centrée sur l'enfant, comme le promouvait Célestin Freinet, n'est pas nouvelle, les écoles dites démocratiques ou dynamiques se positionnent clairement comme une alternative au modèle d'éducation qui repose sur des programmes préétablis. Les témoignages reçus évoquent des adolescents livrés à eux-mêmes, une gestion des conflits très culpabilisante, des manques en matière de sécurité, et des frais de scolarité très élevés. La Miviludes n'a pas mis en évidence de dérive de nature sectaire, mais un point retient particulièrement l'attention : en effet certaines de ces écoles ou projets d'école sont adossés à un fonctionnement communautaire qui impliquent totalement les parents et la famille. Dès lors, il y a un risque de repli et d'isolement des enfants, mais également l'exigence d'un engagement des parents qui induit des choix

« C'est une école alternative et parentale pour les enfants de 3 à 18 ans (pour l'instant la classe s'arrête à 12 ans mais elle doit ouvrir un niveau collège et lycée au fur et à mesure de l'avancée des élèves, c'est prévu dans leur statuts). Ma fille l'a fréquentée pendant 2 ans [...] Au fur et à mesure de l'année scolaire, un malaise a grandi en moi et je sentais que quelque chose clochait. En discutant avec d'autres familles, nous avons l'impression d'être entré dans une secte. Cette association est tenue d'une main de fer par un couple (président et trésorier) qui est indétronable. Durant toute l'année, je ne me sentais pas libre de parler et de demander des comptes. Les familles qui ont quitté l'école fâchées ont été cataloguées comme « des personnes vilaines qui finalement ne partageaient pas leurs valeurs ». On nous demandait beaucoup d'argent et beaucoup de temps. Outre ces aspects qui concernaient plus les adultes, je voudrais signaler le manque de sérieux de cette école tant au niveau du bien-être et la sécurité des enfants, que du faible niveau d'apprentissage. [...] La violence entre les enfants a aussi été un facteur qui nous a incités à quitter la structure. [...] On constate assez rapidement un retard par rapport au système classique dans lequel pourtant l'enfant est censé pouvoir se réinsérer à tout moment. Les enfants paraissent passer très peu de temps sur les apprentissages. Il y a un réel manque de sérieux et de compétences des enseignants. [...] Toutes ces constatations, partagés avec plusieurs autres familles, ont fait l'objet d'un courrier commun à l'inspection académique). »

professionnels ou économiques difficilement réversibles. Les propositions alternatives, avant de concerner la scolarité, peuvent débiter par des activités périscolaires sur lesquelles il convient d'exercer également une grande vigilance. À cet égard, la Miviludes a réceptionné, sur les trois dernières années, 29 signalements mettant en cause des offres d'accueil pour mineurs n'offrant pas des garanties de sécurité et de sérieux, et correspondant pour certaines à

un véritable embrigadement. Si la plupart des signalements dans ce domaine concernent des structures d'ordre confessionnel, quelques-uns s'apparentent à des théories New Age.

« Nous avons découvert le site web de l'association [XXX]. Les descriptions de ce collectif nous ont interpellés et nous ont questionnés sur le fait de recevoir des enfants (5 et 8 ans) en ces lieux. Cette association se revendique « centre de ressourcement, de soins, de stages et de séminaires dans une démarche d'écologie humaine et environnementale » et souhaitant accompagner des individus dans leur transition à travers « différentes pratiques corporelles, spirituelles et communicationnelles ». La page Facebook de la présidente de cette association fait aussi part de rites dans une tente de sudation avec « bains de fleurs et grand-père tabac » qui auront lieu pendant le séjour des enfants sur place. Ces pratiques pouvant être vues comme légitimes pour des adultes, elles ne nous semblent pas du tout adaptées pour de jeunes enfants n'ayant pas encore suffisamment de maturité et de réflexion. »

Vente multi-niveau et marketing réseau : nouveaux risques pour les jeunes

Plusieurs sociétés internationales ciblent particulièrement les 16-25 ans, séduits par l'idée de gagner d'importantes sommes d'argent très facilement. Ils sont incités à quitter leurs études ou leur travail, pour se lancer dans du business présentant un haut risque d'endettement voire de surendettement. Les parents décrivent des ruptures, un embrigadement et des signes d'emprise. La Miviludes peut recevoir d'ailleurs des questionnements sur les actions et agissements de personnes toujours sous emprise de ces grandes structures, mais qui pourraient alors devenir auteurs de faits répréhensibles. Les sociétés particulièrement signalées sont : Melius (devenu récemment la société Befactor) ; NL International ; Kuvera ; MWR Life ; Learn Do Succeed ; IM

Academy, IT Works, ProNetworkVision (PNV) ; Nu skin. (Voir ci-après le développement sur les nouveaux risques liés à la vente multi-niveau, p. 90-93).

TOUJOURS DES INTERROGATIONS SUR LA SCIENTOLOGIE

La Miviludes n'a pas de données précises sur le nombre de scientologues en France. On parle de quelques milliers, mais un petit noyau d'adeptes très actifs parvient à donner une visibilité au mouvement, à organiser des actions (distribution de tracts, stands de promotion de la dianétique à la sortie des magasins de certaines enseignes, manifestations devant les établissements de santé mentale, demandes régulières de communication de copie des registres des visites des commissions départementales des soins psychiatriques ou des registres d'isolement et de contention).

Si la Scientologie n'est manifestement pas un mouvement en expansion en France, elle a toujours une influence du fait du positionnement de certains de ses adeptes. La Miviludes a en effet eu connaissance d'entreprises dirigées par des scientologues, ce qui n'a pas été sans incidence pour les employés.

La Scientologie n'apparaît pas très agile sur Internet et les réseaux sociaux comme d'autres mouvements qui prospèrent par ce biais ; cependant ce mouvement semble s'adapter aux nouveaux outils de communication afin de toucher un plus grand public, en étant également présent sur la Toile pour effectuer, de manière moins apparente ou au contraire totalement ouvertement ses actions de prosélytisme et sa publicité pour ses méthodes de développement personnel spécifiques. Son prosélytisme passe par des actions de promotion via des thèmes fédérateurs comme « oui à la vie, non à la drogue ». Elle diffuse très largement des petits livrets comme « le chemin du bonheur » reçus massivement dans les écoles. À l'occasion de la crise sanitaire, elle a distribué un livret de consignes sanitaires, des lots de gel hydroalcoolique pour la population lorsqu'il en manquait ainsi que des repas pour les soignants. Sur ses productions, la référence à la scientologie est particulièrement discrète. Beaucoup de personnes ne font pas le lien entre la technique particulière de la Dianétique ou Ron Hubbard et le mouvement scientologue.

La Scientologie attire par le biais de la Dianétique qui est présentée comme une méthode de développement personnel. Comme toutes les méthodes de développement personnel, elle propose de mieux gérer ses émotions, de surmonter ses traumatismes, mais aussi d'améliorer ses performances. Les formations des scientologues portent largement sur les techniques de communication. Or chacun sait d'expérience que la maîtrise de la communication est un atout considérable pour réussir ou obtenir ce que l'on souhaite.

Ce qui est insidieux : les questionnaires. À toutes les étapes de la formation à l'initiation, les personnes sont soumises à des questionnaires, parfois très intrusifs. Elles livrent ainsi leur intimité et les clefs de leur personnalité, leurs fragilités, avec lesquelles il est ensuite facile de les manipuler ou d'exercer des pressions.

La Miviludes reçoit peu de témoignages sur la Scientologie depuis quelques années, mais certains sont suffisamment précis et circonstanciés pour que la Mission maintienne un appel à la vigilance.

Le projet d'implantation à Saint-Denis (département 93) a suscité une dizaine d'interrogations depuis 2018. Par ce projet, la Scientologie disposera d'une belle vitrine comme elle en a dans la plupart des capitales européennes et à travers le monde. C'est aussi un bel investissement immobilier à proximité du stade de France dans la perspective des jeux olympiques en France en 2024. Enfin, de nombreuses entreprises s'installent dans le secteur géographique aussi, sous la forme de pépinières d'entreprises ce qui peut permettre à la Scientologie de faire du prosélytisme et de tenter ensuite de recruter auprès des cadres et des managers. C'est davantage dans cette catégorie de personnes que la Scientologie peut recruter. Ce ne sont en principe certainement pas les populations défavorisées qui vont être séduites par l'offre des Scientologues car les formations proposées sont fort coûteuses. Comme d'autres, la Scientologie adapte son discours aux circonstances de la crise sanitaire (cf. spot de prévention sur la Covid 19). La Miviludes a relevé qu'aux États-Unis, les scientologues pouvaient une nourriture désinfectée avec de

l'eau ozonée, le nettoyage permanent et à fond de tous les locaux, bus, y compris les conduits d'air conditionné, l'utilisation d'un produit nommé « Décontamination 7 ». La crise est surtout l'occasion pour la scientologie de promouvoir la Dianétique, qu'elle présente comme une culture du bien-être en période de confinement, avec des propositions de méditation, de reconnection avec soi-même.

Les Néo-communautés

Parmi les nombreux éco-villages qui se développent sur tout le territoire, il a été porté à la connaissance de la Miviludes quelques néo-communautés au fonctionnement inquiétant pour les personnes qui s'y investissent, et sur le respect du droit et des règlements en vigueur.

L'une de ces communautés installée dans l'Aude a fait l'objet de près de 30 interrogations. Cet éco-village fait l'objet d'une vigilance de la part de la Miviludes et des services locaux.

“ Je voudrais avertir le département en charge de possibles dérives sectaires de problèmes liés à l'enseignement de X. Mon problème est que j'ai perdu contact avec une amie qui après 2 retraites auprès de lui a complètement déconnecté de son groupe social habituel. Elle ne répond plus à ses anciens amis sous prétexte qu'elle veut être complètement dans la « présence » du maître. J'ai eu la chance de voir quelques vidéos de ces rencontres avec son maître avant que nos liens ne se coupent, et effectivement il est clair qu'il cherche à mettre les personnes en position de faiblesse émotionnelle pour ensuite les reconforter et les rendre dépendantes. Je savais qu'elle partait à xx dans l'Aude dans ce qu'elle désignait comme une communauté et dont mes recherches depuis m'ont amenée à penser qu'il s'agissait d'une secte.

Elle a coupé les ponts avec la famille. Elle correspond vraiment au schéma des endoctrinés,

s'est laissée complètement aller, nous tient des discours de complots, est contre le sucre, le lait, les soins médicaux (elle a arrêté son traitement), les vaccins [...] ”

Les communautés signalées sont pour la plupart inspirées par des théories New Age. C'est notamment la cas d'un village des Alpes de Haute-Provence (05), où le maire impose ses théories New Age aux habitants, qui sont venus séduits par un mode de vie alternatif et proche de la nature. Dans ce village, de possibles infractions au code de l'urbanisme sont mentionnées, mais surtout le fonctionnement de l'école hors-contrat fait l'objet d'attention et de vigilance de la part des pouvoirs public.

On peut mentionner deux organisations communautaires dont l'inspiration vient des théoriciens de la Collapsologie. Dans ces deux cas, comme dans l'ensemble des éco-villages sur lesquels la Mission est interrogée, on trouve la présence d'un leader qui élabore un discours et des règles de vie à partir de diverses sources d'inspiration qu'il arrange et utilise pour asseoir son pouvoir ou justifier de ses pulsions.

Dans un des cas, il apparaît clairement que la collapsologie est un habillage de son sentiment de persécution et d'une pensée paranoïaque.

Dans un registre bien différent, un « clan » installé dans le département de l'Hérault, composé d'une trentaine de personnes, dont dix enfants, s'est constitué autour d'une personnalité signalée depuis plus de 15 ans, auprès de la Miviludes.

L'association « Omnium des libertés » que cette personnalité avait créé à l'époque diffusait un discours particulièrement virulent à l'encontre de la politique gouvernementale

sur les dérives sectaires. Le discours politique libertarien et la théorisation du clan de l'homme blanc pour sauver la civilisation ont largement occulté les interrogations sur le caractère potentiellement sectaire du groupe et l'emprise probable exercée par son leader.

L'évolution de ce groupe est tout à fait symptomatique d'une tendance observée chez plusieurs personnalités sur lesquelles portait une suspicion de dérives sectaires que d'adopter un discours beaucoup plus politique, qui rejoint celui de groupes contestataires ou extrémistes. Est-ce par conviction ou par stratégie ?

La Miviludes aurait tendance à penser qu'il y a une part de stratégie dans ce positionnement, car il permet à ces personnes d'élargir considérablement leur audience et de se sentir couvert dans leurs agissements du fait de leur notoriété sur les réseaux sociaux. Les actions qui peuvent être engagées par les pouvoirs publics sont présentées comme la volonté de les faire taire. Ils se présentent comme des victimes du pouvoir politique, lui-même aux mains de pouvoirs occultes, car la rhétorique complotiste est la base de leur discours.

L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

La Miviludes a enregistré entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 2020, 120 signalements de situations inquiétantes en lien direct avec la crise sanitaire.

Après le mois de juin 2020 (sortie du confinement), il n'y a pas eu comme on le craignait une hausse massive des signalements. Cependant, on assiste à une recrudescence de propositions trompeuses et dangereuses qui peuvent séduire des personnes angoissées, fragilisées ou déstabilisées par la crise sanitaire. Quelques exemples de propositions : renforcer ses défenses immunitaires en jeûnant ; bain de lumière « métronique » ; répétition de séries précises de chiffres ; des « protections » pratiquées par téléphone.

La Miviludes a fait une veille au début de la crise et constaté que tous les mouvements qui présentent des risques de dérives de nature sectaire ont remarquablement adapté leurs discours et leurs offres. Cela vaut pour quelques mouvements religieux sur le thème de la punition divine, avec un regain des courants apocalyptiques, qui voient dans la pandémie un signe et une confirmation de l'éminence de la fin des temps.

Mais ce sont surtout les mouvements ou les personnalités qui s'opposent à la médecine scientifique qui ont trouvé de nouveaux arguments pour séduire.

Quant aux méthodes, des gourous thérapeutes pratiquaient déjà les téléconsultations, les soins à distance et le télépaiement. La crise sanitaire et le confinement ont banalisé ces pratiques en les renforçant et en permettant à certains de se livrer à des prédatons financières en toute discrétion.

L'augmentation du niveau d'anxiété face à un danger insaisissable, l'isolement qui renforce chez certains l'impact des discours extrêmes car ils ne rencontrent pas de démentis, le recours à des communautés virtuelles pour rompre l'isolement, sont des facteurs qui jouent pour des personnes fragilisées psychologiquement, mais aussi pour des personnes qui cherchent à comprendre ou à contenir leur angoisse.

Face aux contraintes qu'imposent les recommandations des autorités sanitaires, il y a des idées

séduisantes comme « la maladie n'existe pas, ou le régime miracle qui prémunit de toutes les maladies ». Elles reposent sur le récit d'un supposé complot des pouvoirs publics en lien avec l'industrie pharmaceutique.

Le public doit être informé que derrière ces offres, des leaders manipulateurs et bons communicants, ne cherchent qu'à faire prospérer leurs affaires sans assumer la responsabilité de leurs propos et les incidences qu'ils peuvent avoir sur la situation médicale des personnes qui suivent leurs préconisations.

Sur l'année 2020, on observe que la crise sanitaire a élargi l'audience des discours conspirationnistes apocalyptiques et une évolution de plusieurs leaders vers un discours politique subversif et un appel à des actions. Des connections s'établissent avec quelques personnalités issues du mouvement des gilets jaunes, des ultra-verts et l'ultra-droite. (La mouvance de l'ultra gauche semble moins concernée par ces thématiques apocalyptiques). Cette tendance s'illustre particulièrement avec l'apparition du phénomène QAnon.

Le phénomène QAnon a touché la France en 2018 à travers une version française qui connaît un réel afflux de visiteurs et qui est alimentée par des blogueurs Français. Ils diffusent des « informations » sur l'actualité nationale.

La hausse de la fréquentation de ces sites est inquiétante, car certaines personnes adhèrent totalement aux théories qui y sont diffusées et perdent tout sens critique. La Miviludes a d'ailleurs reçu 10 témoignages en 2020 de proches qui constatent impuissants l'emprise des discours inspirés par ce mouvement.

À ce stade, la Miviludes ne retrouve pas dans ce phénomène l'ensemble des éléments qui caractérisent l'emprise sectaire. Toutefois des indicateurs d'une forme d'embrigadement semblent se dessiner et certaines caractéristiques de la dérive sectaire apparaissent concernant les agissements de promoteurs français ou étrangers des doctrines liées à la mouvance Qanon.

D'autres groupes identifiés à la Miviludes depuis plusieurs années comme le **Conseil National de Transition** (ou CNT) de Éric Fiorile, semblent

aujourd'hui être remis en lumière, en mêlant à la fois un activisme politique contestataire pouvant aller jusqu'à prôner la déstabilisation de l'État, mais également la promotion de discours anti-masques et anti-vaccins et la mise en exergue de pratiques alternatives de santé. Cette « hybridation » ou mélange des genres nécessiterait des études plus précises sur les aspects de dangerosité réelle pour les individus, la société et l'État.

Si la Miviludes ne retrouve pas dans la **mouvance survivaliste** et ses derniers avatars l'ensemble des éléments qui caractérisent l'emprise sectaire, puisqu'il y a eu au départ une adhésion volontaire et pas de groupes clairement structurés autour d'un leader, elle relève néanmoins des indicateurs connus en matière sectaire : rupture familiale, isolement, repli et enfermement, changements de comportement, perte de contact avec la réalité, formes d'endoctrinement et d'embrigadement, culte du secret. Dans les témoignages et interrogations reçus, sont mis en exergue le potentiel de violence des individus et les risques de passages à l'acte. Dans ce contexte, l'acquisition d'armes, l'organisation de stages spécifiques et la constitution de petites structures autonomes constituent des marqueurs qu'il convient de ne pas négliger.

LE DOSSIER DES CHEVAUX MUTILÉS AU 2^{ME} TRIMESTRE 2020

La Miviludes a été sollicitée par des enquêteurs de la gendarmerie nationale en mars 2020 sur des cas des chevaux mutilés (oreille coupée, œil droit énucléé) dans différents départements. Les cas se sont multipliés à la fin de l'été 2020.

La Mission ne disposait pas d'éléments qui feraient le lien avec un mouvement sectaire particulier aux rituels connus, même si des éléments portés à sa connaissance rappellent des faits passés.

On peut en effet rappeler qu'il y a eu d'autres cas en France de mutilation de chevaux par le passé, par exemple en 2014 avec une hypothèse satanique évoquée.

Les quatre premiers cas en 2020 pouvaient correspondre, selon les dates, à des fêtes néo-païennes teintées de sorcellerie ou coïncider avec la fête celtique nordique de Beltaine / Beltain / Beltane en lien avec célébration de la Nature.

Mais les agressions se sont poursuivies, entraînant une inquiétude telle que des causes naturelles ont pu être perçues à tort comme des agressions et déclarées comme telles par des propriétaires très inquiets, renforçant encore plus la psychose, les dénonciations et plaintes.

Certaines agressions, dans un cas très restreint de situations réalisées auraient pu faire penser à des rituels de type satanique ou à la pratique de la Goétie, avec des rituels de sang, mais la Miviludes ne dispose pas de détails précis sur les enquêtes en cours, même si elle a apporté son concours et son analyse spécifique aux enquêteurs de la Gendarmerie, à leur demande.

Les groupuscules satanistes en France n'ont pas fait parler d'eux depuis plusieurs années et semblent attirer moins de jeunes recrues.

On ne peut cependant ignorer le potentiel de violence qui peut se développer au sein de ces petits groupes discrets, fonctionnant de manière très opaque et avec des relations étroites entre leurs membres.

C'est donc une piste parmi d'autres qu'il faut parfois étudier.

En 2018, un partenariat avec l'Autorité des Marchés Financiers a permis d'avancer sur des phénomènes nouveaux ciblant particulièrement les jeunes

Dans un contexte de crise, certaines activités comme la vente multi-niveau, peuvent constituer des secteurs attractifs, une opportunité de compléments de revenus ou de reconversion professionnelle sans exigence particulière en termes de qualification, mais avec des promesses de gains rapides et importants. La crise sanitaire profite aussi à ces entrepreneurs. Les signalements reçus proviennent notamment de proches des personnes affiliées, qui parlent d'endoctrinement et de manipulation, et ciblent une tranche d'âge particulière : les 18-25 ans qu'elles soient l'importance et la régularité des revenus. Toutes les classes sociales sont touchées, cela n'épargne pas les foyers à faible revenu.

UN PHÉNOMÈNE RÉCENT

Plusieurs sociétés internationales ont pour cible les jeunes gens 18-25 ans, séduits par l'idée de gagner d'importantes sommes d'argent très facilement. Elles mettent en avant une offre pour les 18-25 ans, majeurs au regard de la loi, encore très facilement influençables.

LA PHASE DE SÉDUCTION

Par des mots-clés tels que « Comment devenir riche en travaillant à la maison ? », les jeunes gens sont guidés dans leur navigation par des algorithmes et entrent en contact avec ces sociétés. Ils visionnent des vidéos elles-mêmes animées par de jeunes gens entrés récemment dans le système et qui répètent un discours pré-formaté. Ainsi, les nouvelles recrues peuvent facilement s'identifier aux jeunes promoteurs du réseau. Ce

procédé crée une forme d'intimité et renforce l'idée d'appartenance à un groupe, et ce, sans aucune violence ni contrainte. Les vidéos très attractives sont scénarisées avec pour toile de fond, des voitures et des endroits de luxe. Ces mises en scène participent de la séduction et servent d'appâts. Sur les réseaux sociaux, pour poster les vidéos, les consignes sont strictes et le cahier des charges est précis quant à l'emplacement des photos, du texte, des carnets de voyage. Pour recruter les autres, « jouer sur l'émotion » fait partie des enseignements.

Le développement du réseau est fondé sur un système de parrainages, utilisant massivement les réseaux sociaux pour une propagation très rapide de l'information. Les rares avis défavorables font immédiatement l'assaut d'internautes défendant le bien-fondé de ces pratiques exhibant des preuves, brandissant des captures d'écran de gains financiers faramineux.

Puis vient l'étape de la rencontre. Les premières réunions se tiennent dans des restaurants ou des bars, diaporama à l'appui avec un(e) animateur(trice) tiré à quatre épingles. Les diapositives montrent des personnes menant un train de vie de multi-millionnaire.

Pour un public plus âgé, les diapositives montrent des voyages qui répondent aux goûts et appétences de chacun allant d'un voyage de luxe organisé au baroude avec sac à dos. Afin de présenter une image de respectabilité de l'entreprise, plusieurs arguments, images à l'appui, sont avancés tels que des actions humanitaires bénévoles pour nettoyer le littoral. Toutes se défendent d'appartenir à un système pyramidal.

La vision du monde proposée par le groupe

est binaire : d'un côté ceux qui travaillent, paient leurs impôts et gagent leur vie de manière honnête, présentés comme les perdants et de l'autre les gagnants ceux qui appartiennent au réseau.

Le groupe semble simuler des opérations commerciales. Les techniques de manipulations utilisées conduisent les jeunes gens à dépenser leur épargne, leurs économies ou bien encore leurs maigres salaires. En contrepartie ils reçoivent la promesse d'une vie de rêve, de gains et d'investissements rapidement profitables. Ces promesses sont avancées comme seul but ultime de la vie répondant ainsi au besoin de quête de sens et de valeurs de ces jeunes adultes. Il y a une forme d'urgence à signer une inscription avec les frais du premier mois. *Le leitmotiv* semble immuable et urgent : devenir riche et changer de vie.

LA DÉCONSTRUCTION LE PROCESSUS INITIATIQUE

Engagement exclusif

Après avoir recruté un certain nombre de filleuls, le jeune adulte est rapidement promu dans la hiérarchie du groupe. Propulsé à la tête d'une équipe, avec une grande fierté, il devient un modèle à suivre pour les autres. Son engagement est inconditionnel à tel point qu'il est impossible de remettre en question le système. Aucune place n'est laissée ni au doute et ni à la critique. Il se sent alors pleinement investi d'une mission. Il multiplie son engagement en temps et ses engagements financiers.

Les membres d'une même équipe discutent entre eux sur des groupes Facebook et affichent les recrutements du jour. Ils se font féliciter et encourager par des dizaines de personnes. Ils s'investissent alors encore plus

pour recruter de nouveaux membres. Ce système s'accompagne d'une forme de cyber-harcèlement à double visée : il s'agit à la fois d'une arme de séduction et d'une technique d'affaiblissement et de sujétion. Il prend la forme d'un bombardement de messages électroniques probablement routés automatiquement, dont le contenu est valorisant. « Survalorisé » sous une avalanche de messages inondant sa messagerie par des « promotions » et des « bonus », il se sent pleinement intégré et reconnu dans une communauté. Certains jeunes reçoivent en récompense, des objets qu'ils présentent comme des trophées sur les réseaux sociaux. Cette valorisation renforce l'adhésion au réseau.

Ces techniques de manipulation et de pression rendent le jeune particulièrement vulnérable. Il se retrouve dans une situation d'épuisement. Il passe des nuits blanches sur les réseaux sociaux pour préparer les réunions de présentation pour les nouveaux membres, sans rémunération, et en oublie de manger. Les sujets de conversation sont exclusivement dédiés au groupe et toute personne émettant des réserves est immédiatement traitée avec mépris et arrogance. Toute tentative pour changer de sujet est vaine, ils pratiquent consciemment ou non la technique du disque rayé.

Lorsque le jeune souhaite quitter le réseau, il est fortement incité par les membres à y rester.

Plus subtilement, le contact est personnalisé. Lorsque le jeune souhaite poser une question de quelque nature que ce soit, il a à sa disposition un numéro vert. Ce lien personnel humain renforce l'idée sous-jacente de respectabilité et d'honnêteté de dirigeants toujours disponibles en toutes circonstances.

Le caractère exorbitant des exigences financières

Que faut-il faire pour devenir riche ? L'incitation est double : recruter de nouveaux membres et acheter les produits proposés, les revendre et/ou les consommer.

Ces sociétés prennent la forme d'un système de vente pyramidale. Le droit d'entrée, présenté de manière trompeuse comme un « contrat de travail », est relativement onéreux et varie entre 250 euros et 400 euros. Après avoir coché une case sur un site, la jeune personne détient la « licence ». Aucune signature n'est requise.

Les produits et prestations achetés revêtent différentes formes : des compléments alimentaires, des produits de beauté, des voyages de luxe à prix réduits en basse saison, de l'investissement immobilier ou bien encore des formations pour devenir *trader* et bénéficier d'une éducation financière afin de réaliser des investissements astucieux.

Le système d'abonnement mensuel variant entre 100 et 400 euros est dégressif et peut devenir gratuit selon le nombre de filleuls recrutés. Il peut même s'accompagner d'une promesse de revenu mensuel à vie. En effet, la grille de rémunération et l'accumulation de points varient selon le nombre de personnes recrutées.

L'argent versé est transformé pour partie en points et il ne suffit pas de verser les sommes dues pour accéder à la prestation de service ou au produit. Il faut également accumuler des points ce qui complique la progression dans le réseau.

À titre d'exemple, certaines sociétés se présentent comme des voyageurs offrant des séjours de luxe à prix réduits en basse saison

ciblant un public plus âgé. Un droit d'entrée puis des mensualités sont transformées en points. Il est nécessaire de dépenser environ 6 000 euros pour utiliser les points annuels cumulés et bénéficier d'un hôtel 4 étoiles en basse saison sur une île des Caraïbes.

Adoption d'un langage propre au groupe

Les concepts utilisés ne sont pas forcément pleinement maîtrisés par les jeunes internautes et le vocabulaire est propre au groupe. Ils ne communiquent qu'avec des expressions entendues lors des vidéos et conférences quotidiennes où l'on parle de « liberté financière », « opportunité », « investir pour gagner », « faire du business ». Ils apprennent par cœur les cours de marketing qui existent sur la plateforme digitale créée par l'entreprise. Ils deviennent violents et agressifs avec leur entourage. Il devient très difficile d'entretenir le dialogue.

Ruptures

Ces groupes sont considérés comme la nouvelle « famille », une communauté qui en apparence détient les clés pour devenir rapidement riche. La famille et les amis sont rejetés sauf s'ils adhèrent eux-mêmes au réseau. Les liens lorsqu'ils ne sont pas rompus sont difficiles à maintenir.

Les jeunes recrutés sont incités à la déscolarisation pour les uns, à quitter leur travail ou leur contrat d'apprentissage pour les autres, à rompre avec leurs proches qui ne partagent pas le même point de vue ou qui tentent vainement de remettre en cause ces pratiques. Les jeunes gens consacrent de manière exclusive leur temps aux activités du réseau abandonnant de fait tous autres types de loisir.

Un enfermement dans un système : le culte du secret

Le secret est cultivé et nul ne doit révéler les

lieux des rencontres. Il sert d'appât pour aiguïser la curiosité « Viens à tel endroit à telle heure et tu verras tu gagneras beaucoup d'argent ». Des rassemblements de type « show » sont organisés dans de nombreuses villes pour renforcer l'adhésion au réseau. Les participants sont étourdis par l'apparat de soirées et des réunions. Le message véhiculé « nul ne doit en parler à ses proches » est articulé autour de trois types d'arguments : premier argument, les proches ne comprennent pas ces nouvelles techniques et méthodes de gain innovantes, et ils ont une vision erronée des systèmes de « marketing et de vente multi niveaux », deuxième argument, les Français sont frileux quant aux dispositifs d'investissement, et enfin troisième argument, « Tu es majeur, tu es responsable de ta vie et tu fais ce que tu veux, tes parents n'ont pas de droit de regard ».

LA RE-CONSTRUCTION

Une servitude volontaire et une soumission aux dirigeants

Le jeune adulte est convaincu qu'il consent librement aux pratiques du groupe. Le groupe entretient la croyance selon laquelle tout un chacun peut devenir riche, comme le leader du groupe est devenu riche, il est donc habilité et légitime pour montrer la voie de la richesse aux autres. Si chacun se soumet au leader de manière inconditionnelle, suit à la lettre les consignes, se plie à toutes ses volontés, alors il deviendra riche.

Sans violence ni contrainte, les données relatives à l'identité des jeunes et à leurs comptes bancaires sont collectées.

Dans ces systèmes, les jeunes gens ont le « choix » en apparence soit de rester dans leurs banques pour effectuer les transactions soit d'ouvrir un compte en ligne afin de ne pas

payer de taxes. Ils reçoivent des cartes pré-payées pour effectuer leurs transactions.

Inculquer une nouvelle « éthique »

Une nouvelle éthique fait place aux anciennes valeurs inculquées par la famille, les proches, les enseignants et les professionnels du monde de l'entreprise et de l'artisanat. La valeur du « travail » est dénigrée et méprisée au profit de la valeur « investissement ».

Les jeunes gens sont incités à ne pas déclarer « leurs revenus ». Ils sont encouragés à ne pas se soumettre à l'impôt en France, à ne pas consentir au lien social, à la redistribution des richesses pour financer les systèmes sociaux.

Au-delà du préjudice financier et du public ciblé, ce phénomène nouveau est d'autant plus inquiétant qu'il encourage les jeunes adultes à adopter un comportement à haut risque tant humain que financier. Par des techniques de manipulations mentales, ils se consacrent exclusivement et inconditionnellement à un système douteux. Plus grave encore, en participant à ces activités présentées comme un « travail », les jeunes gens se rendent ainsi complices, à leur insu, d'agissements pouvant se révéler frauduleux à grande échelle.

Ces incitations sont amORALES et soulèvent de graves problèmes éthiques. Face à cette situation, il devient urgent de revisiter les formations de l'enseignement secondaire, mobiliser les pouvoirs publics et plus spécifiquement, les établissements afin de proposer un cours d'éducation financière pour aiguïser l'esprit critique sur le sujet.

Focus sur les dérives signalées dans la SPHÈRE BOUDDHISTE

Dans le rapport 2015 de la Miviludes, avait été évoqué dans le cadre de mouvances religieuses, plus particulièrement en lien avec la religion catholique et évangélique, un certain nombre de risques et de déviations exprimés par nos concitoyens et rapportés à la Mission, sous la forme de questionnements ou de témoignages reçus. Si de tels constats de dérives parfois dangereuses sont toujours présents dans ces différents groupes d'obédience chrétienne, la Miviludes a également connu ces dernières années des interrogations et des signalements pour des faits graves commis dans la sphère de la spiritualité bouddhiste.

Comme la spiritualité bouddhiste, la religion hindouiste peut être touchée également par des faits de nature sectaire et la Miviludes a été destinataire de questionnements en ce sens. Les indicateurs de risques de dérives dans la sphère bouddhiste présentés ci-après correspondent largement à ceux rapportés dans les témoignages concernant les dérives dans la religion hindouiste.

Il est nécessaire de préciser que la Miviludes ne s'arroge aucunement le droit de juger du bien-fondé de ces pratiques religieuses et de leurs différences par rapport à un courant majoritaire. Ce n'est ni le rôle, ni la compétence de la Miviludes de dire ce qui est la bonne interprétation d'un texte sacré ou religieux. Tout en restant dans le respect de toute religion et culte en France, il faut cependant pouvoir apprécier, en dehors de toute référence à un courant dominant, ce qui comporte potentiellement des risques de dérives sectaires et causant des dommages et préjudices aux individus.

Or, la spiritualité bouddhiste, comme n'importe quel autre mouvement spirituel ou groupe religieux, peut connaître des éléments de dérives graves à l'encontre des individus. Le plus souvent, ce risque de dérive résidera davantage dans

la personnalité particulière du maître et ses agissements sur les membres de sa communauté. Parfois, cela peut également provenir directement des injonctions ou orientations du groupe lui-même en proie à des dévoiements.

Enfin, dans bon nombre de cas, le danger réside dans la déstabilisation et la fragilité induite chez l'adepte qui devient vulnérable et manipulable au sein d'un groupe constitué fonctionnant souvent en vase clos et coupé volontairement du monde extérieur.

L'indicateur des saisines

Sur les cinq dernières années, la Miviludes a réceptionné plus 700 saisines concernant les spiritualités orientales et plus précisément 67 en 2020 se rapportant à des groupes se réclamant du bouddhisme. Les chiffres sont relativement stables d'une année sur l'autre, ce qui montre une installation durable de certains mouvements dans le paysage religieux en France, sans qu'ils parviennent pour la plupart à une réelle extension.

La Miviludes est interrogée sur certains mouvements en particulier : la Soka Gakkai International (ou SGI), 10 interrogations en 2020 ; le mouvement Kadampa, 19 interrogations en 2020 ; les stages Vipassana, 25 interrogations entre 2018 et 2020 ; le Reiyukai, 16 interrogations entre 2018 et 2020 ; le Village des pruniers (Thich Nhat Hanh), 12 interrogations entre 2018 et 2020. On peut mentionner enfin 10 interrogations entre 2018 et 2020 sur quelques groupes rattachés au bouddhisme tibétain.

Les problématiques soulevées

Parmi les témoignages transmis, les principales préoccupations évoquées concernent :

- des personnes qui donnent beaucoup de leur temps à la structure religieuse, cela pouvant excéder le simple bénévolat, avec par exemple

la commission d'infractions en lien avec du travail illégal et/ou du travail dissimulé,

- des personnes qui donnent beaucoup d'argent lors de stages coûteux, pouvant aller bien au-delà de simples dons, avec legs de tout ou partie importante de leur patrimoine immobilier. Cela a pu parfois générer la réalisation d'emprunts conséquents réalisés par les personnes membres de ces communautés, pour la seule raison de donner encore plus de fonds et de liquidités à leur groupe religieux, quitte à accroître leur propre insolvabilité financière ;

- des personnes décidant d'abandonner leur traitement médical pour être soignées via les seules indications et préceptes du groupe ou du leader spirituel charismatique, ce qui peut poser à terme de graves problèmes de santé pour l'individu ;

- et ce, jusqu'à l'obtention parfois en plus de faveurs sexuelles, d'abus sexuels et de viols réalisés en interne de ces communautés par les dirigeants sur des personnes asservies par le biais de processus de manipulation et d'emprise psychologique.¹⁹

« Cette organisation bouddhiste australienne promeut une forme de méditation qui donnerait des exemples de guérisons de graves maladies par la prière. »



« D'autres enseignements se présentent parfois dans les propres brochures de ce mouvement comme une technique pouvant éradiquer la souffrance, en constituant ainsi une méthode de « purification mentale » avec pour but l'élimination de nombreuses maladies psychosomatiques, [...] les stagiaires pouvant parfois être invités à stopper certains traitements de la médecine conventionnelle moderne. »

¹⁹ À ce titre d'ailleurs, certaines communautés de type bouddhiste ont pu faire auparavant et font l'objet encore actuellement de poursuites judiciaires en France après la révélation de faits graves de viols et d'abus sexuels commis par certains hauts responsables sur des membres de leur communauté.

²⁰ Voir en particulier un article de la revue BULLES/UNADFI n° 76 (décembre 2002) / concernant « le paysage sectaire lié à la rencontre Orient Occident » / <https://www.unadfi.org/non-classe/destruire-pour-sauver/>. Ainsi que la revue BULLES n° 136 du 4e trimestre 2017 sur « les faces cachées du Yoga et de la méditation ».

Grille de lecture spécifique concernant certains mouvements bouddhistes à risque

Dans un domaine aussi complexe que celui des « dérives sectaires », il est utile aux professionnels de terrain, aux services institutionnels, mais aussi aux associations spécialisées dans le domaine des dérives sectaires et aux particuliers directement touchés ou concernant leurs proches, de disposer d'indicateurs spécifiques de dangerosité et d'une grille de lecture pertinente, permettant de jauger de situations problématiques ou à risque pour leurs administrés ou pour tout citoyen. Les indicateurs ci-après ne sont pas exhaustifs et il pourront être complétés par des éléments obtenus via des articles et études réalisées également par des associations partenaires de la Miviludes et spécialistes de l'emprise mentale sectaire.²⁰

Concernant la personne et adepte elle-même

1) des situations provoquées **de rupture de la personne avec son environnement d'origine** (familiale, amicale, professionnelle), par exemple sous l'invitation « à se débarrasser de ses vies antérieures et des liens qui rattachent au passé », dans une sorte de « purification nécessaire de soi » intégrée à la doctrine proposée. Dans certains de ces mouvements, il ne faut surtout pas d'attachement ;

« Ma sœur âgée de plus de 50 ans est bipolaire. Elle vient de nous faire parvenir une lettre de 10 pages concernant son changement de vie radical : séparation de son conjoint avec qui elle vivait depuis plus de 15 ans ; perte de son emploi ; arrêt de son traitement médical ; brusque départ en Thaïlande pour se former au bouddhisme et volonté de couper les ponts avec sa famille. Nous nous inquiétons en se demandant ce que nous pouvons faire. »

“ Mon sentiment est que ce mouvement bouddhiste a une telle emprise sur ma compagne qu'elle ne peut s'en défaire, au détriment de sa famille et de nos enfants. Sans parler de déstabilisation mentale, la pratique particulière de ma compagne l'a conduite à une forme de rupture avec l'environnement d'origine. Dans mon cas, il n'y a pas matière à envisager une démarche particulière, mais j'ai considéré que mon témoignage pourrait rejoindre le cas échéant d'autres témoignages à l'encontre de la pratique particulière du Reiyukai. ”

2) la perte du libre arbitre et du sens critique chez la personne, avec des réflexions du type « la pensée est inutile voire dangereuse puisque mensongère ; l'ego est un obstacle à la découverte de soi, donc il doit être éliminé », ou encore « s'il n'y a pas d'avancée dans la voie de sa libération, c'est que la personne ne fait pas suffisamment d'efforts », d'où une culpabilité grandissante souvent provoquée chez le pratiquant par rapport à l'idéal présenté par le mouvement ou la communauté ;

“ Le religieux m'a dit que je pensais trop. ”
•••
Une amie vient de faire une retraite avec Vipassana. Pour moi, cela ressemble à une secte. Mon amie semble subjuguée et n'est plus du tout objective. ”

3) un investissement de plus en plus important et chronophage demandé à la personne au service de la communauté, avec un nombre excessif de rituels, de pratiques intenses voir intensives de la méditation. Cela peut avoir pour résultat de couper insidieusement la personne de ses habitudes de vie, de ses repères au quotidien, mais aussi de ses proches, de la société extérieure ;

“ Mon compagnon y passe tout son temps. Il y a laissé tout son argent, notamment lors d'un voyage en Inde où ils ont été reçus « en privé » par sa Sainteté et où ils ont participé à beaucoup de rituels et d'initiations et donc il fallait faire beaucoup de dons. ”

•••
Le Maître nous recevait les uns après les autres en privé pour nous conseiller sur tous les aspects de notre vie. Petit à petit, il a commencé à nous dicter notre conduite sans que nous lui demandions nécessairement conseil. À moi, il m'a dit que je devais quitter mon travail et que je devais me rapprocher des autres membres de la communauté en venant y vivre. Moi je ne voulais pas. J'aimais mon travail et c'était ce qui me raccrochait à une sorte d'indépendance dont j'avais encore besoin et les membres de la communauté étaient pour certains très oppressants. ”

4) l'avènement d'un sentiment de supériorité chez la personne en stage ou en retraite par le fait de suivre la personne référente ou le guide spirituel semblant détenir la Connaissance et la Vérité unique. En ce sens, la personne novice posséderait alors des certitudes sur le sens d'appartenir à une « humanité nouvelle », développant ensuite à terme un certain mépris pour les autres et la tendance progressive à une désensibilisation affective et un détachement anormal, même vis-à-vis de ses proches ;

5) un changement de comportement progressif chez la personne (avec développement de tristesse, de déperissement, d'agressivité), non compréhensible par les proches ;

“ Mon fils pratique régulièrement des stages Vipassana et son style de vie a changé depuis, avec un gros repli sur lui-même. ”
•••
Ma sœur vit à l'étranger et fait partie d'un groupe bouddhiste dirigé par un lama. Or, un ensemble

de signes me fait craindre qu'il s'agisse d'une « secte » : elle vit dans leur centre, toutes ses activités sont consacrées au groupe ; elle leur a prêté une somme astronomique ; elle nous cache pas mal de ses agissements ; elle a profondément changé de valeurs (et pas pour le mieux) ; elle se rigidifie dans la pratique de ses rituels. J'ai fait des recherches de base sur Internet et j'ai trouvé des articles mitigés sur ce sujet.

Ma sœur revient d'un séjour d'une semaine de méditation au centre bouddhiste le Village des Pruniers à côté de Bordeaux. Elle tient désormais des propos sidérants et n'est plus la même. ”

6) la tendance parfois à la soumission totale et la dévotion absolue de la personne méditante envers le Supérieur ou fondateur du mouvement. Cela peut entraîner la création d'une véritable dépendance de l'individu à la fois au groupe et au gourou qui régimente tout et tous, avec le développement parfois d'un véritable culte de la personnalité du vivant du guide spirituel. Ce qui suscite la fascination peut tout aussi bien conduire à la domination.

En ce sens, est banni par exemple en interne toute critique. Aucune remise en question dans le groupe ou la communauté n'est dès lors tolérée, sous peine de sanctions. La personne méditante doit être docile et soumise. Cela peut induire parfois chez la personne assujettie au sein de la communauté une perte totale de sa propre autonomie de décision, de son esprit critique et de sa capacité à pouvoir douter, ce qui est pourtant salutaire et inhérent à tout être humain.

“ La soumission au maître est absolu. Il sait qui vous êtes et où vous en êtes. Nous étions tous dans un état psychologique qui ne nous permettait pas de juger clairement la situation. Les arguments ne manquaient pas : celui qui dénigre son Maître va aller en enfer ; ceux qui ne comprennent pas cela n'ont pas assez de mérite. ”

“ Le Maître était très autoritaire. Si nous faisons une bêtise, nous devons nous prosterner pendant tout le temps de la pause. ”

•••
Le religieux avait un tel charisme que même les gens qui lui tournaient le dos n'osaient pas le critiquer. J'ai constaté que les religieux contrairement à ce qu'ils enseignent [...] sont méprisants, orgueilleux, infatués et surtout intéressés par les gains. En définitive, je me suis aperçue que je n'avais pas été assez docile, crédule et inculte.

•••
Depuis deux ans, je ne fréquente plus ce centre. Pour avoir eu l'esprit critique, j'ai été mise à l'écart petit à petit. Selon mon compagnon, je faisais peur. On m'a fait comprendre que j'avais l'esprit brouillé, que je nuisais au Sangha, que je salissais ce qu'il y avait de plus cher au monde. Bien des couples sont en difficulté à cause de ce type de principes. ”

7) dans d'autres situations signalées, la réalisation de véritables atteintes à l'intégrité physique, avec affaiblissement de la personne :

- ▶ par privation ou insuffisance de nourriture (changement rapide vers un régime alimentaire différent, avec une nourriture carencée et parfois un jeûne de purification plus ou moins total) ; de sommeil (coupure multiple dans les cycles de repos journaliers) ; par utilisation de médicaments avec absence de recours à une aide médicale adéquate ou au contraire en donnant la primauté à l'emploi de médecines traditionnelles ; enfin par privation de contacts extérieurs et une vie de la communauté en vase clos. Dans le cas de retraite extrême, il n'y a pas de journaux autorisés, l'usage de téléphone est proscrit. En ce sens, bien souvent, il n'y a plus d'information venant de l'extérieur ni de courrier admis ;
- ▶ ou par excès, par exemple : de très nombreux rituels ou l'exercice répété de certaines formes de méditations (chants dévotionnels ou mantras) récitées pendant des heures et pendant plusieurs jours ; de réalisation d'exercices physiques difficiles (sous forme de respirations forcées par

Focus sur les dérives signalées dans la SPHÈRE BOUDDHISTE

exemple) ; voire de travail excessif sollicité (concept du Seva ou service dû au guru, au guide spirituel référent).

Ces différentes atteintes peuvent entraîner un état de santé dégradé de la personne avec la caractérisation de faits répréhensibles relevant de la non-assistance à personne en danger, de vie dans des conditions d'hygiène et de salubrité déplorable, de traite d'êtres humains voir d'esclavage moderne, de problématique de dénutrition dans certains groupes opérant des pratiques de jeûne et d'ascèse extrême et souvent d'alimentation largement carencée pouvant être pratiquée vis-à-vis d'adultes mais aussi de mineurs.

Au regard des témoignages et interrogations reçues à la Miviludes, évoquant des situations de déstabilisation psychologique au bout de quelques jours, il apparaît que les sessions de retraite spirituelle ne sont adaptées à toute personne qui souhaiterait en réaliser. Certaines personnes en situation de fragilité pourraient être tentées de faire ces retraites, or il ne semble pas qu'il y ait de véritable contrôle réalisé en amont par les responsables de ces centres sur les personnes qui s'y inscrivent et ce, afin d'estimer de leurs aptitudes réelles à suivre une telle retraite spirituelle.

« Il y avait pendant notre temps de retraite effectuée au village des Pruniers²¹, avec mon groupe de méditation de Paris, une fois par jour des sessions où l'on se mettait en cercle par groupe. Pendant ces sessions, chacun pouvait prendre la parole pour parler. Le plus souvent, les retraitants sont des personnes très abîmées par la vie. Ils prenaient alors la parole pour raconter des passages vraiment horribles de leur vie.

²¹ Comme vu sur le site internet suivant début juin 2019 : <https://villagedespruniers.net/le-village-des-pruniers/> le "Village des Pruniers" a été fondé en 1982 par le moine bouddhiste d'origine vietnamienne Thich Nhat Hanh. Il comprendrait actuellement quatre hameaux principaux (deux pour les moines et deux pour les nonnes) et quatre autres petits hameaux "satellites", tous répartis sur trois départements limitrophes : la Dordogne (24), la Gironde (33) et le Lot-et-Garonne(47). Les enseignements bouddhistes de Thây (Thich Nhat Hanh) sont dispensés par plusieurs centres dans le monde.

Ces témoignages devraient avoir lieu encadré par un psychologue dans un centre médical à mon sens. Je ne pense que les personnes qui soutiennent [cette communauté] et la font vivre sont malintentionnées. Par contre, je pense que c'est une organisation qui fait énormément de mal aux gens en les endoctrinant. En diffusant la « magie de la pleine conscience », comme ils appellent cela, ils promettent une paix intérieure à des gens qui vont profondément mal et qui ont vraiment besoin d'être suivis psychologiquement. »

8) l'existence d'exigences financières parfois exorbitantes liées à la *Dakshina* ou don au gourou issu de concepts traditionnels liés à la spiritualité bouddhiste. Apparaît ainsi par exemple la nécessité de s'abstraire des biens matériels.

Certains préceptes mettent en avant que « plus les personnes recherchent à être considérées et mieux elles pourront réussir leur cycle de vie, tout cela nécessitant de donner encore plus ». Ces dons réalisés sont bien entendu souvent en espèces comme précisés dans certains questionnements et témoignages.

« Donner beaucoup peut apporter certains privilèges, comme par exemple lors des repas, le donateur a le droit de s'asseoir à côté du maître. Ensuite les places sont laissées par ordre décroissant. »

Cela peut engendrer parfois la transformation de simples dons même suggérés, comme sollicités dans toutes les religions, à des situations extrêmes de captations d'héritages, de spoliations voire d'escroqueries ;

« Dans ce groupe, tout don est bon. Pour les riches, les dons sous quelque forme que ce soit améliorent le « bon karma ». Donc si vous voulez que votre karma s'améliore encore, il faut continuer à donner. En résumé, les riches doivent continuer à se détacher du matériel.

Les donateurs se sont dépouillés avec plaisir et on pratique avec zèle le non-attachement.

L'un des religieux s'est montré fortement intéressé par ma fortune, par exemple pour savoir si j'avais vendu l'appartement [...] Je voulais alors lui donner 10 000 euros. Il a trouvé la somme insignifiante.

Les étudiants faisaient preuve d'une générosité sans limite [vis-à-vis du guide spirituel] : lui préparer à manger, faire le ménage chez lui, lui offrir des cadeaux, de l'argent et même une voiture [...] et plus tard un centre de retraite à l'étranger avec maison, piscine et tout le confort. »

9) un endoctrinement vis-à-vis des enfants (comme celui envers les parents) peut être aussi mis en œuvre, en lien avec la notion importante de dévotion parfois totale et absolue due au maître dans le cadre de la communauté. La Miviludes a reçu également des informations concernant la présence d'enfants parmi les stagiaires et qui étaient soumis aux mêmes règles de vie rigoureuses. A cet égard, la Miviludes a reçu des éléments concrets concernant la situation d'enfants soumis à de longues heures de méditation²².

« Mon ex-mari a emmené nos enfants de 10 et 12 ans dans un centre de méditation sans m'en avoir préalablement informée. J'ai été extrêmement choquée du descriptif de leur séjour qu'ils

²² Dans ces situations particulières de questionnements et de témoignages rapportés, ces éléments sont souvent dénoncés par des ex-conjoints inquiets souhaitant voir restreindre les droits de parents adeptes, le plus souvent, afin de protéger leur enfant.

²³ Hormis les cas d'abus sexuels et de viols sur mineurs (et majeurs) abordés ci-après.

²⁴ Régime alimentaire spécifique dans ces mouvements bouddhistes souvent en lien avec le végétarisme.

m'ont fait en rentrant : les filles et les garçons sont séparés la plupart du temps, les journées sont rythmées d'environ ½ heure de méditation une dizaine de fois par jour [...], une voix off dans une salle où ils sont tous rassemblés les invite à diverses pensées, à répéter des phrases.

Le matin les enfants se lèvent très tôt et commencent par courir dans la forêt alentour, puis une séance de méditation, puis le petit déjeuner, puis une nouvelle séance de méditation puis des activités diverses comme des jeux, des activités sportives (activité à choisir [cependant] pour qu'il n'y ait aucun contact physique entre les enfants, toujours entrecoupées de séances de méditation dans la même salle, avec cette bande son diffusant une voix d'homme.

Concernant mes enfants, ma fille n'a pas du tout apprécié d'être séparée de son père et de son frère pendant ce séjour, ni les séances de méditation revenant sans cesse. »

Si finalement dans les questionnements effectués auprès de la Miviludes, il y a peu de cas de maltraitances graves révélées et avérées sur mineurs²³, ce sont souvent l'évocation de carences alimentaires liées à un changement total de régime alimentaire des mineurs au sein de ces mouvements²⁴, qui prédominent. Cela peut toutefois se révéler dans certains cas très graves.

De surcroît, concernant les mineurs, une nécessaire vigilance sur la scolarisation des enfants ainsi que sur les programmes appliqués en interne de ces groupes doit s'appréhender dans le contexte religieux particulier de ces communautés.

Focus sur les dérives signalées dans la SPHÈRE BOUDDHISTE

En effet, parfois l'imprégnation à la doctrine du groupe ou dogme issu du leader spirituel doit se faire au plus jeune âge, comme par exemple dans l'expression de doctrines spécifiques où l'enfant n'est plus considéré comme l'enfant d'un couple mais plutôt comme l'enfant du mouvement, ce mouvement ayant alors seul autorité et pouvoir sur les jeunes, les parents étant relégués à un rôle subalterne.

10) Enfin les possibles incitations à des excès et débordements sexuels suggérés ou provoqués par le responsable et dirigeant ou au contraire, à l'extrême, la nécessité d'une chasteté obligatoire excessive imposée au sein du mouvement, même vis-à-vis de couples entrant en dévotion et vivant ensemble ou mariés²⁵ ;

« Le Maître faisait facilement des compliments aux belles femmes, et demandait parfois qu'on se déshabille lors d'enseignements très secrets. Certaines se disputaient même ses faveurs. Les personnes qui trouvaient à redire étaient qualifiées d'ignorantes par lui et par tout le reste de la communauté.

• • •

L'union avec le lama est une transmission secrète. »

Ces aspects particuliers sont souvent demandés ou instaurés en interne de ces communautés via certaines notions comme « l'éveil de la Kundalini²⁶ ».

Cela peut aboutir parfois à la commission de vraies agressions sexuelles ou de viols commis par des moines ou des dirigeants ;

« La personne que je connais a été victime d'abus répétés durant plusieurs années et a même subi des violences physiques de la part du dirigeant

de la communauté. Celui-ci est une personne néfaste mais [il importe aussi de prendre en compte que] certains membres du groupe agissent consciemment comme des rabatteurs pour lui. Ainsi beaucoup de gens interviennent soit car ils sont manipulés, soit parce qu'ils ont l'occasion eux aussi de pouvoir profiter des autres (sexuellement et financièrement).

• • •

Un soir, devant une tablée de 10 personnes, le Maître a demandé à la personne avec qui j'étais de me laisser coucher avec lui. Il m'a fait boire de l'alcool jusqu'à me rendre saoul. Mon compagnon a ensuite refusé ; alors le Maître nous a fait toute une démonstration de sa grande compassion en ridiculisant mon compagnon devant tous, car jugé trop égoïste pour se soucier du plaisir que j'aurai eu. Pourtant toutes les femmes alors rassemblées autour de la table n'attendaient que le feu vert du Maître pour y aller, persuadées comme moi (même si je doutais un peu), que cela serait bon pour leur karma.

Une des personnes m'a d'ailleurs appelée très souvent après pour m'inciter à coucher avec le Maître. Mais moi je n'arrivais pas à faire le lien entre le Lama à qui j'avais donné toute ma confiance et cet homme salace qui dominait par la manipulation, l'argent et le sexe. »

Concernant le mouvement et son fonctionnement interne

1) Quant à l'application de règles et principes nombreux et assez strictes en interne, par exemple dans le programme journalier des retraitants ou dans la vie des membres au quotidien ;

« Notre vie tournait entièrement autour de la pratique bouddhiste. Nous faisons des retraites brutissantes. Nous nous levions à 4 ou 5 heures du matin et ne nous couchions qu'à 10h30 ou minuit parfois le soir. Il fallait réciter des prières

toute la journée ou écouter ses enseignements. Nous devons tous faire des tâches ménagères. Nous étions épuisés mais convaincus de l'utilité de cela pour notre karma.

• • •

J'ai commencé à suivre ses enseignements. Rapidement il s'est montré très direct avec ses étudiants qui applaudissent mêmes les pratiques les plus étonnantes : frapper dans le dos de mon compagnon alors qu'il allait se faire opérer, cracher sur un oiseau mort (pour le bénir !), insulter ou humilier ses étudiants les plus anciens, parler ouvertement du fait qu'il aime l'alcool et les femmes... »

• • •

Aujourd'hui je suis préoccupé par elle parce que chaque jour elle dédie plus de temps à cette pratique, la pratique consistant en différentes actions : réciter un texte bouddhiste chaque jour durant 40 à 50 minutes, la lecture devant être faite en récitant rapidement ; faire des réunions chaque semaine pour partager des expériences de la pratique. Avant chaque réunion, tout le groupe lit le texte bouddhiste. Les réunions ont lieu soit entre témoins, soit par Skype. Chaque groupe est dirigé par le « recruteur » qui est l'ainé du groupe ; chacun doit payer une participation chaque mois de 6 euros ; ils paient aussi pour les revues du groupe. L'argent va directement à l'ainé du groupe qui le transmet à un aîné supérieur. Cette action suppose qu'il y ait une relation avec la pratique. Il donne un sens à la pratique ; chacun doit inviter de nouveaux participants. Pour que la pratique ait un sens, il faut apporter de nouveaux intégrants. Je le vois comme une forme de prosélytisme sectaire. Je suis très préoccupé pour ma compagne. »

L'application de ces règles internes quotidiennes parfois très strictes au sein de certaines communautés bouddhistes peut aboutir à terme chez des personnes, novices ou pratiquantes, à un conditionnement psychologique, voire être la

source d'épisodes pouvant générer des cas de déstabilisations psychologiques²⁷ et sensorielles, dans un climat ou un environnement pouvant devenir oppressant ;

« L'hostilité du responsable du centre et de certains de ses membres est bien réelle pour tout personne qui ne rentre pas dans le rang. Certains membres de cette association font preuve d'autoritarisme et de vexations à mon encontre car je pose des questions. J'ai même eu peur pour mon intégrité physique et ai littéralement fui l'endroit.

• • •

Mon épouse fréquente assidûment depuis 3 ans le centre bouddhiste tibétain situé dans le sud de la France. Son comportement a changé radicalement et elle présente des « orages émotionnels » à répétition ayant conduit à des tentatives de suicides avec hospitalisations ces derniers mois. Je suis complètement désespéré.

• • •

Au bout de deux jours, avec une autre participante à cette retraite spirituelle [...] nous n'en pouvions plus. Les règles n'étaient pas forcément pensantes mais c'était plutôt la surveillance que tous les participants et les nonnes mettaient en place les uns envers les autres qui nous faisaient peur le 3^e jour, nous ne pouvions plus dormir tellement nous étions bouleversés par notre expérience lors de cette retraite. Nous avons décidé de partir alors deux jours avant la fin de notre séjour.

• • •

J'ai 50 ans [...]. Il me semble de mon devoir de citoyen de vous informer et de témoigner de mon expérience vécue très difficilement concernant des faits s'étant déroulés durant 7 jours en 2017 au centre X suite à des comportements sectaires caractérisés et dangereux : abus de pouvoir, endoctrinement, humiliation, harcèlement, dénonciation mensongère et violences physiques et qui ont conduit à mon départ anticipé à la veille de la fin de la retraite. »

²⁵Par exemple, par le biais d'une doctrine interne prônant une « pureté totale » au sein du mouvement.

²⁶Cette notion particulière de la Kundalini évoquerait le développement « d'une énergie vitale permettant le lien avec sexe et conscience divine », ce qui semble correspondre en ce sens à la base du « tantrisme ».

Comme pour d'autres modes de méditation, différentes conditions sont édictées et requises lors de retraites dans certains centres bouddhistes : pas le droit de se servir de son téléphone dans le centre, échanges et communications très réduits ou nuls avec l'extérieur et au sein du groupe de pratiquants (gestes, signes, messages écrits oraux prohibés, silence total et obligatoire; règles strictes concernant l'alimentation végétarienne (un unique repas végétalien servi quotidiennement); un rythme de vie habituel bouleversé (cellule de méditation restreinte, entièrement close parfois et sans lumière ni aération).

Si la plupart de ces préceptes ne sont pas en soi des indicateurs de problématiques graves en interne concernant le fonctionnement de ces centres, c'est la combinaison de ces éléments avec d'autres vecteurs, un faisceau d'indicateurs tangibles et pertinents qui pourraient permettre de caractériser la réalité de situations à risque pour des personnes non préparées à ce type de retraite. Il en est de même avec ceux déjà pratiquants qui seraient sujets pourtant eux-aussi à des formes de déstabilisations, lors de retraites impliquant de respecter autant de règles strictes.

2) Quant à l'empiètement du mouvement dans la vie privée de ses membres, quitte à leur imposer leurs choix de vie familiale, amicale, leurs orientations professionnelles et/ou relationnelles ;

3) Quant à l'évocation parfois de « détournement des circuits économiques traditionnels » au sein de certains mouvements bouddhistes, avec des interrogations sur des

situations potentielles : de travail illégal, de travail dissimulé, de faux bénévolat ou de possibilité de travail bénévole réalisé de manière abusive, sans couverture sociale pourtant nécessaire et obligatoire, d'emplois d'étrangers sans titre, de conditions de travail ou d'hébergement indignes, de travail forcé, de réduction en servitude par le fait d'un bénévolat imposé, de non-déclaration de dons et legs, de fraude fiscale...

« Dans ce groupe, pour les personnes modestes, il s'agissait d'effectuer toutes les tâches subalternes : ménages, peintures, jardins, nettoyage du garage, du temple... La liste n'était pas exhaustive. Le temps à y consacrer est sans limite. En résumé, les personnes pauvres doivent pratiquer les corvées. »

4) Quant à la réalité d'un discours rôdé plus ou moins antisocial véhiculé en interne de certains de ces mouvements, avec des aspects en définitive parfois très contestataires de la société occidentale²⁸ et bien souvent aussi, le recours à des théories de type apocalyptique pour provoquer l'émotion et entraîner l'adhésion rapide des personnes vers ces mouvements.

En outre, certains de ces groupes peuvent refuser en interne l'application des principes de la démocratie, « le système politique étant alors jugé coupable de tous les maux ». Par le passé, certains mouvements semblent avoir pu refuser l'application du droit de vote pour les membres de la communauté ou encore via le non-renouvellement des structures à l'intérieur du mouvement, avec toujours le même leader et même guide spirituel, omnipotent et omniscient.

²⁸ Voir à ce titre la notion souvent présente du Kali Yuga ou notion « d'âge sombre » issu des doctrines brahmaniques hindoues mais dont certains courants bouddhistes indiens semblent s'être appropriés la notion pour l'adapter à des attentes eschatologiques bouddhiques. Voir en cela l'étude de la présence croissante de la notion de Kali yuga dans les littératures bouddhiques, au travers de l'article de M. Vincent Eltschinger, Directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études de Paris, article intitulé : « Vices, menaces et impiété : sur le Kali Yuga des bouddhistes », en date du 11 décembre 2014 / <https://www.college-de-france.fr/site/frantz-grenet/guestlecturer-2014-12-11-14b30.htm>

De même, pour illustrer ce volet antisocial de certains préceptes internes de ces mouvements, il peut arriver que soit prôné à la fois :

- le « détachement et la mort de l'égo », avec des références où l'altruisme est absent car n'ayant pas d'intérêt ;
- avec en plus « un recentrage tourné uniquement sur soi » par l'intermédiaire de techniques et de pratiques de méditation spécifiques, aboutissant à exclure les autres et parfois aussi ses proches du champ de sa conscience pendant la réalisation de ces travaux méditatifs particuliers et récurrents, tout au long de la journée.

La coupure du monde extérieur et des réalités, imposée aux individus membres et adeptes, peut entraîner chez des personnes déjà fragilisées des cas de dépressions ou des expériences psychologiques graves et déstabilisantes²⁹.

« Imaginer un regroupement de gens fragiles et de manipulateurs, ou de simples profiteurs, autour d'un dogme secret représenté par le Maître incriticable, voilà la recette qui a donné naissance à cette communauté bouddhiste particulière. »

5) Quant à la difficulté également à s'extraire du groupe en raison de craintes d'événements néfastes à venir.

« Ce langage propre au groupe m'a beaucoup déstabilisé. La sortie de ce groupe m'a presque anéantie même si je sais que c'était juste et salutaire de la faire. J'ai pu constater que même la religion peut être une addiction. »

6) Enfin quant à la réalité d'une forme d'entrisme de la part de certaines communautés

ou de guides en particulier pour tenter d'infiltrer des sociétés privées ou les administrations et les pouvoirs publics.

Cela peut prendre l'apparence de réponses à des besoins actuellement exprimés par des entreprises privées ou des institutions. Cela peut concerner par exemple :

- l'intervention dans des cours de management (sous l'appellation de formes de développement personnel, de l'avènement de « valeurs humaines ou d'altruisme au sein des structures) à la fois pour des fonctionnaires et des salariés, ayant plus ou moins de responsabilités selon les sociétés et les institutions visées ;

- des projets de mise en place de nouvelles formes de prise en charge de publics fragiles et vulnérables³⁰ ;

- des nouvelles formes d'éducation en direction des enfants, via de la méditation ou des propositions de séances de relaxation et de massages à destination du monde scolaire (pour élèves et pour enseignants et autres éducateurs et intervenants spécialisés du monde de l'enfance).

« Un de mes enfants en CP va bénéficier de 20 séances de méditation provenant de l'association X. Nous sommes très réticents à l'égard de cette démarche, de son esprit, des choix et des risques qu'elle engage. De plus, l'existence d'un questionnaire certes facultatif à remplir pour cette association reste surprenant dans le contexte de la RGPD où tout doit être précisé en matière de récolte et traitement des données personnelles. Nous avons exprimé notre souhait que notre enfant ne participe pas à ces séances et qu'il soit proposé une autre activité parallèlement, apparemment en vain... »

²⁹ Voir avènement de cas de phases mystiques extrêmes, de cas d'épisodes de bouffées délirantes ou d'expériences psychiatriques fortes pouvant parfois générer une hospitalisation psychiatrique nécessaire voir indispensable dans certains cas.

³⁰ Par exemple, propositions de mise en œuvre de formes de méditations afin de mieux prendre en charge les détenus en prison ou encore à destination de publics d'enfants et d'adolescents par le biais de certains clubs sportifs.

Focus sur les dérives signalées dans la SPHÈRE BOUDDHISTE

Au vu de cette liste d'indicateurs, le constat est toujours le même : plus il y aura de critères validés, plus la situation signalée pourra caractériser la réalité de problématiques de type dérives sectaires et autres infractions condamnables.

En cas de doutes sur des situations à risque pour des proches, ne pas hésiter à prendre contact avec la Miviludes via son site internet :

<http://www.derives-sectes.gouv.fr>

Les retraites

Les communautés bouddhistes proposent souvent tout au long de l'année des week-ends de méditation, des retraites thématiques guidées, des cours réguliers ainsi que des séjours à la carte. Plusieurs fois par an, il peut y avoir aussi des événements spéciaux organisés. Ces activités peuvent être ouvertes à tous, débutant ou plus expérimenté, étudiant, salarié ou retraité, seul(e), en couple ou en famille, bouddhiste ou non bouddhiste.

Ces centres peuvent être composés de moniales, de moines et de pratiquants laïques, de tout âge et venant de tout horizon. Tous partagent en règle générale le même désir de vivre avec un esprit paisible et de partager avec les autres, bouddhistes ou non bouddhistes, un environnement propice aux retraites spirituelles.

Toutefois, au vu des interrogations et parfois de signalements parvenus à la Miviludes, il est recommandé de veiller à ce qu'il soit toujours possible de quitter une communauté de ce type si l'on ne s'y sent pas à l'aise ou si les questionnements restent sans réponse satisfaisante et en tout cas, de ne pas céder aux pressions, aussi amicales soient-elles qui inciteraient à rester dans le groupe.

De même, il ne faut pas hésiter à quitter un tel mouvement ou une telle retraite spirituelle qui exigerait des dépenses élevées, ou qui conduiraient à effectuer bénévolement des tâches excédant les capacités personnelles de l'individu ou conduisant à se couper de sa vie habituelle et/ou de ses proches de manière définitive.

Pour la Miviludes, en règle générale concernant toute communauté religieuse, il convient d'être assez vigilant sur les sollicitations financières et de bénévolat qui pourraient être présentées ou exercées systématiquement auprès des adeptes pour générer des profits à la hauteur des ambitions du fondateur ou responsable et des dirigeants du mouvement.

Lors de stages ou de retraites liés à cette spiritualité bouddhiste, les enseignements les plus sérieux semblent être ceux qui invitent les participants à ne pas abdiquer tout esprit critique face aux techniques qui y sont mises en œuvre.

Enfin, il convient de rester prudent, comme vis-à-vis de chaque religion ou spiritualité et de se renseigner de manière précise à la fois sur la formation du maître et son lien avec la structure traditionnelle du mouvement bouddhiste, sur la connaissance plus précise du praticien et guide spirituel et responsable qui va officier et dispenser ainsi la doctrine pendant le temps de retraite.

Cette vigilance requise doit s'exercer également sur les modalités de pratique de la méditation lors des stages et des ateliers. En effet, mal encadrées ou mal adaptées, ces pratiques de méditation peuvent se révéler d'une efficacité redoutable en termes d'emprise psychologique sur les personnes, majeurs et mineurs.

Focus sur les inquiétudes concernant certaines ÉGLISES ÉVANGÉLIQUES

La Miviludes tient à rappeler en préambule que le courant évangélique n'est pas en cause et que la très grande majorité des églises évangéliques ne posent aucun problème, mais comme dans tout groupe religieux, des dérives de nature sectaire apparaissent en marge de cette mouvance.

Le danger peut résider dans la personnalité particulière du pasteur ou de l'équipe dirigeante, le charisme, le prosélytisme incessant, voire la tentative d'emprise mise en œuvre sur les adeptes. Il est en effet peu de cas où la doctrine de l'église elle-même sera, seule, responsable de la dérive de la communauté, hormis si celle-ci n'est que l'expression directe de la pensée du pasteur.

Depuis dix ans, la Miviludes est destinataire d'un nombre croissant d'interrogations et de témoignages sur les églises protestantes évangéliques. 383 églises différentes lui ont été signalées, et en 2020, plus 200 saisines ont été enregistrées, qui ont donné lieu à 4 signalements à la justice (le nombre de dossiers judiciaires impliquant des pasteurs évangéliques dépasse certainement la dizaine actuellement et ce chiffre va augmenter compte tenu de l'augmentation des faits graves signalés).

La Miviludes constate que certaines églises se sont installées dans le paysage et de fait elles suscitent moins d'interrogations. Leur mode de fonctionnement (extériorisation de la foi, prosélytisme et paiement de la dîme) interroge moins le public.

Le développement est largement urbain et péri-urbain. Les églises problématiques se développent particulièrement auprès de publics peu insérés socialement, manquant de repères, certaines jouent aussi sur un réflexe

communautaire. Dans les dossiers récents, on trouve à la fois : des personnes âgées abusées financièrement ; des jeunes isolés et en difficulté (migrants, en foyer) ; des familles d'origine étrangère qui vivent mal le processus d'acculturation ; et bien sûr des personnes fragilisées par des difficultés personnelles (maladies, deuil...).

Le mouvement évangélique s'est subdivisé et transformé au fil du temps en divers courants : baptiste, méthodiste, darbyste, pentecôtiste, réunis en association et fédérés en grande majorité par le Conseil national des évangéliques de France (CNEF)³¹.

Les églises problématiques sont pour la plupart non affiliées au CNEF et issues du néo-pentecôtisme. On observe en particulier la vague des « églises néo-charismatiques » qui sont les plus dynamiques et celles qui présentent les risques de dérives les plus marqués.

Les « charismes » particuliers (don de prophétie, don de guérison...) font l'objet de démonstrations spectaculaires, miracles, guérisons en direct. Ce qui les caractérise sur le plan doctrinal : le biblicisme ; la conversion du fidèle (conséquence d'une rencontre personnelle avec Dieu), la communication orale et la glossolalie ; le prosélytisme virulent (il s'agit de porter la parole de Dieu au monde et de convaincre d'autres personnes à se « réveiller »).

On assiste à un double phénomène :

► le développement en France d'églises internationales puissantes dont l'influence est préjudiciable aux adeptes et plus largement à la cohésion sociale du pays en ce qu'elles encouragent un repli communautaire et prônent des valeurs contraires à celles qui fondent la société française : refus de l'égalité femmes-hommes, diabolisation de l'avortement,

³¹ En cas de doute sur le fonctionnement d'une église, il peut être utile de se référer au site et aux bases de données en ligne du CNEF : <https://www.lecnef.org/>

Focus sur les inquiétudes concernant certaines ÉGLISES ÉVANGÉLIQUES

diabolisation de l'homosexualité, thérapies de conversion. On peut citer Hillsong, Foursquare, des télévangélistes type Benny Hinn, ainsi que des églises africaines essaïmant ou tentant de s'implanter sur le territoire national ;

► la création de petites églises au niveau local ou églises maisons, par des pasteurs auto-proclamés au passé parfois très trouble (trois cas récemment signalés d'anciens délinquants qui ont eu une révélation en prison) et qui semblent avoir trouvé là un nouveau business.

Les témoignages défavorables sont souvent en lien avec la personnalité particulière du pasteur ou de l'équipe dirigeante (charisme, prosélytisme incessant, pressions, et la tentative d'emprise sur les membres de la communauté). Les prédatiions financières et l'escroquerie sont les préjudices les plus souvent évoqués, mais il y a aussi : des abus de faiblesse, abus de confiance, maltraitance, agressions sexuelles et/ou viols, pertes de chance de guérison lorsque la personne est encouragée à arrêter ses traitements pour ne s'en remettre qu'au pouvoir du pasteur ; du travail dissimulé ou l'exploitation par des adeptes par le travail (les femmes font gratuitement le ménage, la cuisine... pour le pasteur ou l'équipe dirigeante) ; le blanchiment d'argent ou le détournement des circuits économiques, et pour certaines églises internationales un activisme politique sous-jacent.

Guérison miraculeuse et théologie de la prospérité sont les deux grandes thématiques, mais on trouve aussi le motif millénariste (rédemption, vision apocalyptique où il faut choisir son camp, complot diabolique...).

Les points névralgiques sont :

► Une concurrence parfois exacerbée entre les prosélytes évangéliques et les prosélytes musulmans, avec des risques de troubles à l'ordre public à venir au niveau local ;

► un parallélisme entre les deux cultes : référence unique à un Livre ; conversion personnelle dont la déclaration de « professant » ; la notion de « témoignage », prosélytisme ou missionnaire ; méthodes pour galvaniser les adeptes et obtenir leur engagement et leur soumission ;

► une vision rétrograde sur la société : rejet des homosexuels, de l'avortement...

► un entrepreneariat humanitaire (maraude, centres d'accueil), et vente multi-niveau ;

► le développement de centres multifonctions : prière, mais aussi enseignement scolaire, formation, hébergement et accueil ;

► le développement d'un discours créationniste ;

► une interférence dans la vie politique avec des croyances religieuses défavorables à la laïcité.

Les organisations qui suscitent le plus d'interrogations auprès de la Miviludes sont :

► le Centre d'accueil universel ou Église universelle du royaume de Dieu (EURD), qui a fait l'objet de 40 saisines sur la période 2015-2020. Cette église brésilienne, implantée en France depuis les années 1970, est en expansion sur le territoire national. Elle fait des adeptes dans les communautés afro-antillaise et portugaise et se montre particulièrement présente auprès des populations en difficulté. Son principal lieu de culte se trouve à Paris dans le X^e arrondissement, mais l'EURD est aujourd'hui présente dans une trentaine de villes françaises et elle étend son implantation à Saint-Denis [93].

Comme beaucoup d'église de ce type, elle prône le jeûne, la prière et le paiement de la dîme (environ 10 % du salaire) ainsi qu'une participation financière à ses diverses « campagnes » dont les actions de bienfaisance. Il est à noter que cette église pratique également, essentiellement à l'étranger, des exorcismes et que cette église est en lien avec une communauté religieuse à l'international très puissante.

► l'église Charisma au Blanc-Mesnil [93] a fait l'objet de 20 saisines sur la période 2015-2020. Un reportage en 2019 tourné en caméra cachée a confirmé notamment les pressions sur les adeptes pour les inciter à faire des dons. Des cars acheminent les fidèles des portes de Paris à l'immense bâtiment de l'église qui abrite aujourd'hui des activités de vente, centre de formation, école.

► Impact Centre Chrétien (ou ICC) (30 saisines sur la période 2015-2020) : église pentecôtiste charismatique fondée en France en 2002 par deux frères, Yves et Yvan Castanou, est devenue une « mégachurch » au vu des 2 000 fidèles qu'elle attire chaque semaine pour ses offices à Boissy-Saint-Léger [94]. Elle compte 67 communautés à travers le monde francophone dont d'autres implantations en métropole (Vaulx-en-Velin, Troyes, Puisseaux Pontoise...). En dehors de l'évangélisme, elle est marquée par la théologie de la prospérité et le coaching/développement personnel. Ce dernier aspect transparait de la devise de l'église : « Une église où l'amour de Dieu transforme des gens ordinaires en champions. Les appels aux dons sont très présents sur les sites internet d'ICC lors d'événements organisés pour lever des fonds et des demandes répétées de donation pour le projet de construction à Paris d'un complexe immobilier d'une valeur de plusieurs dizaines de millions d'euros, « l'Autel Royal », sans effectuer d'emprunt bancaire. La campagne « Osez Jésus » a également suscité de nombreuses réactions.

► Alliance des Nations pour Jésus-Christ (ANJC) fondée par Shora Kuetu auquel le Seigneur aurait donné l'ordre de réviser la Bible, jugée corrompue. Il appelle ses fidèles à sortir de « Babylone », ce concept désignant les églises traditionnelles, à renoncer

à la médecine allopathique au profit de la prière. Il dispose d'un réseau de prêcheurs en Belgique et en France qui utilise le site internet TV2Vie pour diffuser son discours. Ce site invite à cliquer sur des onglets permettant de faire des dons par chèques, Western Union ou PayPal.

Parmi les autres organisations signalées, on peut mentionner :

► The Last Reformation du pasteur danois Torben Sondergaard qui tente une implantation en France depuis 3 ans. Un premier signalement a été fait en 2017 dans la région d'Annemasse, puis la présence de Torben Sondergaard a été signalée au Blanc-Mesnil en mai 2018, et un *Kickstart week-end* à Vitrolles en 2018. Certains adeptes vendent tous leurs biens pour rejoindre le « Jesus Hotel » (dans un ancien campus de 15 ha à Thisted au Danemark).

► L'Église Évangélique Baptiste de Toutes les Nations (EBTN) créée en 1999 par le pasteur Young Chan SONG dit David SONG (né en Corée du Sud), est implantée à Paris et à Lille. L'église comptait à Paris, jusqu'à mi-2019, environ 150 adeptes (90 % de jeunes). Les adeptes sont tous Coréens, la plupart ne parlant pas ou difficilement français. Ce sont au départ des étudiants coréens approchés par une proposition d'aide matérielle et de chaleur de la communauté. Les adeptes y sont encouragés à vivre collectivement.

Sur le fonctionnement potentiellement sectaire de la structure (sur laquelle une enquête est en cours), les points qui ont alerté sont notamment :

► la précarité et l'isolement des adeptes qui sont pour la plupart de jeunes étudiants coréens et pour certains sans papier après l'arrêt de leurs études ;

Focus sur les inquiétudes concernant certaines ÉGLISES ÉVANGÉLIQUES

- l'encouragement des jeunes à arrêter leurs études (« le diplôme ne sert à rien, seul compte l'engagement religieux ») pour travailler et participer financièrement à la vie de l'église ;
- l'encouragement à la vie collective, ce qui fait faire des économies de loyer et partant plus d'argent à consacrer à l'église et cela permet aussi un contrôle des adeptes les uns envers les autres ;
- la séparation des hommes et des femmes, l'interdiction de toute relation en dehors du mariage, et le choix des partenaires en vue du mariage par le dirigeant de l'église.

On retrouve dans ce fonctionnement les principaux signaux d'alerte de la dérive sectaire d'une organisation, et les préjugés qui en découlent pour les adeptes : isolement, contrôle et exploitation.

► L'Institut & Faculté de Théologie de Jérusalem (ou IFTJ) a fait l'objet de témoignages d'une trentaine de personnes pour dénoncer des agissements du pasteur dirigeant et les abus dont elles auraient été victimes (une enquête est également en cours).

► Église du Dieu tout puissant, créée en Chine en 1991, implantée dans le Val-de-Marne, a fait l'objet de 3 signalements inquiétants.

► Christ Embassy, une église évangélique néo-pentecôtiste créée en 1990 au Nigéria par le pasteur Chris Oyakhilome. Christ Embassy s'est implantée en France début des années 2000 en région parisienne, puis en Normandie, en Bretagne, et à Grenoble. Elle a fait l'objet de signalements inquiétants auprès de la Miviludes et d'interrogations, ces éléments invitant à la plus grande prudence. La personnalité du pasteur Chris Oyakhilome, animateur du show télévisé

« Atmosphère de miracles », a été mise en cause à plusieurs reprises notamment sur les « guérisons miraculeuses » filmées, et sur son enrichissement considérable. Il a été accusé d'escroquerie par le Gouvernement nigérian et son émission a été interdite en Afrique du Sud. Le mouvement se caractérise par les guérisons miraculeuses et des guérisons par la prière, et par un prosélytisme basé sur des campagnes de distribution de tract « Rhapsodie des réalités ». Le conseil national des évangéliques de France (CNEF) évoque des « pratiques borderline qui n'ont rien à voir avec la foi protestante ».

« Ma fille X vient d'avoir 20 ans. Depuis qu'elle s'est convertie à la religion évangélique, c'est la descente aux enfers. Elle jeûne quasiment tous les jours, prie à pas d'heure, des fois elle parle dans un dialecte de sorcellerie. Elle s'est déconnectée de notre vie familiale pour ne se vouer qu'à Dieu en lisant du matin au soir sa bible, en priant et en jeûnant. Sa vie physique et sa vie mentale sont en danger. Elle maigrit de jour en jour et perd la raison. Lorsqu'elle va à l'église [...] elle lui fait des virements par carte bleue ou donne de l'argent liquide. En moins d'une semaine elle a donné 150 euros qu'elle considère comme des offrandes pour Dieu. Elle est étudiante en 2^e année de Licence. Elle ne perçoit pas de salaire mais donne ses économies. Elle a eu en début de cette année un petit job et a donné plus que 10% de ce qu'elle a gagné. Aujourd'hui, j'ai besoin de votre aide car je ne sais pas quoi faire et vers qui me tourner.

De 2016 à 2018, j'ai fait partie d'une communauté que je pensais être une assemblée ou église évangélique. Malheureusement, sous couverture d'une association culturelle, le responsable X et sa complice de compagne Y ont construit un vrai scénario pour exploiter les personnes qui, du reste, sont presque toutes d'origine africaine.

À chaque réunion de cette association, de l'argent est collecté pour une destination inconnue [...] il n'y a pas d'organigramme, ni de compte bancaire etc. même les locaux utilisés pour leurs différentes rencontres ne sont pas du tout dans les normes de sécurité. Moi et ma compagne avons quitté ce groupe car convaincus que c'est une secte mafieuse... Raison pour laquelle j'ai décidé de vous contacter afin de pouvoir épargner tous ceux qui sont encore spoliés par ce couple qui ne travaille même pas en France mais qui mène un train de vie luxueux... Vous pouvez aller sur Youtube et voir comment se passent leurs réunions et voir même leur soi-disant mariage organisé sous le nom de « renouvellement des vœux ». Leur lieu de réunion se trouve à Pantin.

Je vous écris car je m'inquiète. J'ai eu l'occasion de participer à des services religieux au sein de [...] et je ne sais qu'en penser.

En effet, le Pasteur, charismatique, tient des propos très durs notamment sur les homosexuels ou l'obligation qu'à une femme à rester auprès de son époux quand bien même celui-ci la battrait. J'ai été très choquée d'entendre ces propos et de voir la salle acquiescer, se rallier à cette homophobie qui compare ces couples à des chiens et ne pas même se soucier de personnes en danger (tous les jours des femmes meurent sous les coups de leur conjoint !).

Je n'ai que peu côtoyé ce groupe qui a tenté largement de me convertir notamment pendant des moments de faiblesse morale. Tout a commencé lors de ma première venue à un office. À la fin de la séance, les nouveaux arrivants sont invités à rejoindre le pasteur dans un bureau à l'écart et à ce moment j'ai été invitée (avais-je le choix ? refuser demande un certain aplomb que je n'ai pas eu) à remplir un formulaire avec mes noms, coordonnées complètes [...] J'ai glissé quelques erreurs dans mes réponses afin de ne pas leur donner d'information valable, mais je sais qu'ils utilisent cette base de données pour

envoyer des messages avec des extraits de la bible, des textes qui incitent à se convertir [...] Ensuite j'y suis retournée, les offices sont longs. La mise en scène est très attractive, on se sent effectivement très bien après une matinée à chanter et louer Dieu, mais lors de ces matinées, j'ai vu des femmes tomber en transe, s'écrouler sur le sol. L'une d'elles s'est même mise à plusieurs reprises à hurler, se débattre... L'assemblée s'est accordée à dire qu'elle était possédée. (j'hallucine !) La matinée s'achève avec la quête, parfois de grosses sommes sont données, la dîme. En plus de cela, des appels à financer tel ou tel projet sont lancés : des instruments pour le groupe musical, le bus pour telle retraite des femmes [...] Pour progresser dans la foi, le jeûne est préconisé. 1,2 jusque 5 jours sans manger et sans boire ou se doucher pour les jeûnes dits « secs ». Cela me semble fou. Je m'inquiète donc beaucoup pour les personnes, souvent de jeunes adultes qui fréquentent ce lieu [...]

Bonjour, je travaille en qualité d'éducateur spécialisé dans un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) à [...]. Nous rencontrons une situation dans laquelle nous sommes sans réponse. Nous accueillons une personne hébergée depuis septembre 2016 (une jeune femme de 24 ans) pour qui la religion est très présente, ce qui ne nous pose évidemment aucun problème. Elle fréquente un lieu de culte que personne ne connaît, dans une salle des fêtes dans une commune à côté de [...] avec ce qu'elle appelle un pasteur. Depuis 2 à 3 mois cette personne s'est investie d'une mission puisqu'elle précise être le messenger de Jésus et sa voix. Elle promulgue la volonté de Jésus auprès de tous les résidents (51 personnes dans un collectif dont une majorité très vulnérable et fragile donc facilement manipulable) avec insistance (prosélytisme ?).

Plusieurs de ces résidents nous ont rapporté ne pas avoir eu le choix de par son insistance et sa capacité de persuasion. Après avoir fréquenté ce

Focus sur les inquiétudes concernant certaines ÉGLISES ÉVANGÉLIQUES

lieu de culte, certains ont souhaité ne pas y retourner mais ont été rappelés à l'ordre par cette personne et se sont sentis forcés d'y retourner malgré leur réticence. D'autres ont même été « harcelés » au téléphone par « le pasteur ». Chaque jour une voiture vient les chercher devant le CHRÉS. Certains éducateurs (dont moi-même) ont perdu le lien avec leur suivi. Les personnes se murent dans le silence. À ce stade nous ignorons si ce lieu où cette organisation relève d'une secte ou non mais nous sommes inquiets pour les personnes hébergées et malgré le rappel à la loi (prosélytisme) auprès de cette jeune femme rien n'y fait. C'est pourquoi nous demandons conseil auprès de vos services. Merci par avance de vos réponses.



Bonjour, ma fille a été embrigadée dans une église [...] depuis huit mois environ. Aujourd'hui elle a annoncé à sa mère qu'elle vient de terminer un jeûne de douze jours et j'ai peur d'apprendre sa mort du jour au lendemain. [...]



Travailleur social, je rencontre une jeune femme qui fréquente une église [...]. Cette jeune femme a participé à une retraite spirituelle dont les horaires étaient de 7h à 15h et de 18h à 3h du matin. Ces horaires me questionnent d'autant que la jeune femme est enceinte et qu'elle se trouve dans une situation personnelle vulnérable. [...]



Bonjour, [...] je voudrais vous faire part de mon témoignage sur une situation très inquiétante. Mon compagnon a subitement changé de comportement, de façon d'être et de penser au point que je ne le reconnais plus. Depuis quelques semaines il déprimait, ne se plaisait plus dans son travail au point de donner sa démission, il était en recherche de réponses sur sa vie et sur le monde qui l'entoure. Très influençable il a passé beaucoup de temps avec sa mère [proche d'un pasteur déjà signalé de multiples fois]. Sa mère profitant de sa faiblesse la nourrit de la

Sainte Bible, de livres, de vidéos [du pasteur signalé] tout en lui répétant jour après jour que Dieu le touchera. Il y a maintenant 5 jours [il] aurait eu la révélation en étant touché par le Grâce de dieu. Suite à ça, il est parti vivre chez sa mère. Depuis elle m'empêche de le voir, l'isole et a une emprise sur lui. Il est maintenant prêt à abandonner sa famille et moi-même quitte à ce qu'on se sépare. Face à ce changement si brutal et radical je suis désespérée, je ne sais comment réagir. Il dit qu'il m'aime toujours, mais il est prêt à me faire souffrir pour que je sois au plus mal et que je trouve cette révélation de dieu qu'il attend de moi. Il a la conviction que je serai touchée également et à ce moment-là nous pourrions être de nouveau ensemble. J'ai besoin de votre aide et de vos conseils pour agir au mieux. ”

Focus sur les dérives dans les propositions de MÉDITATION et de YOGA

Entre 2018 et 2020, 337 demandes réceptionnées par la Miviludes mentionnent spécifiquement la méditation. On peut y ajouter pour une image plus complète 260 interrogations et témoignages portant sur des techniques de Yoga souvent associées avec des formes de méditation et quelques 50

demandes sur des propositions mixtes, combinant méditation et autres pratiques. Ainsi, au total, près de 700 demandes adressées à la Mission interministérielle évoquaient une pratique de méditation le plus souvent associée à une autre proposition d'épanouissement physique, psychique ou spirituel.

LES MOUVEMENTS OU TECHNIQUES QUI ONT SUSCITÉ LE PLUS D'INTERROGATIONS SUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES :

NOMBRE DE SAISINES 2018-2020

Méditation Kadampa	61
Vipassana	38
méditation Pleine conscience sans précision	22
Méditation Sahaja Yoga (Shri Mataji)	21
Brahma Kumaris et méditation Raja Yoga	18
Osho (méditation dynamique et yoga tantrique	18
hri Ram Chandra Mission (SRCM) / Sahaj Marg/ Heartfulness	17
Village des pruniers/ Mindfulness practice Centre / Thich Nhat Hanh	14
Méditation transcendantale	13
Rigpa international (Lerab Ling)	8
Méditation chrétienne et Arta's	7
Maum Meditation	5
Maître Kessani	5
Méditation soufie	3
Méditation zen dont Zen international	53
Divers	52
Total	337

En dehors des demandes générales d'information, les mouvements sur lesquels la Miviludes a été fréquemment sollicitée présentent à des titres et des degrés divers des risques pour leurs adeptes.

Sur les 337 demandes qui ont été analysées en détail, 42 signalaient des faits entrant clairement dans le champ des dérives sectaires, 32 faisaient état de séparations de couples concomitantes au développement d'une pratique de méditation, 25 évoquaient des faits susceptibles d'avoir une incidence sur le développement de mineurs.

Au total, une centaine de témoignages et de signalements présentent des expériences de pratiques de méditation aux conséquences négatives voire préjudiciables. Les interrogations, lorsqu'elles sont adressées à un service tel que la Miviludes, disent d'une part, l'inquiétude des demandeurs face à des propositions ou des comportements singulièrement éloignés de ce qu'ils s'attendaient à trouver dans un stage de méditation, et d'autre part, relèvent du principe de précaution de personnes qui découvrent des avis contradictoires sur Internet et parfois des accusations graves.

Le public qui s'intéresse à la méditation est largement connecté aux réseaux et il est confronté au foisonnement des offres. Or les résultats qui remontent d'une simple recherche sur Internet placent en tête des écoles ou des propositions très controversées. Les mouvements ou écoles soignent leur communication et se livrent à une féroce concurrence, ils n'hésitent d'ailleurs pas à dénigrer les autres approches de la méditation pour convaincre qu'ils sont les meilleurs. Les arguments promotionnels mis en avant – authenticité, tradition, adaptation, efficacité – peuvent intéresser des publics aux motivations variées.

Les médias traditionnels, qui consacrent un espace de plus en plus important à ce sujet, orientent le public et évitent, à quelques regrettables exceptions près, de faire la promotion des méthodes les plus négativement signalées.

Risques identifiés

Le foisonnement des offres les plus diverses présentées sous l'intitulé « méditation », le manque de repères du public, et l'absence d'une structure dont l'expertise ferait autorité expliquent les inquiétudes qui pèsent sur l'ouverture qui lui est offerte sans réel contrôle dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle ou du management.

Les risques mentionnés ci-après, relevés dans les demandes adressées à la Miviludes, ne portent pas exclusivement sur les dérives de nature sectaire.

1) La proposition ne correspond pas à ce que le public attend

La référence à une école ou un type de méditation n'offre pas de garantie sur ce qui est effectivement proposé. Ainsi, sous les propositions de « méditation Vipassana », « médi-

tation pleine conscience » ou « méditation laïque », les saisines de la Miviludes montrent des pratiques diverses et parfois éloignées de l'idée générale que l'on peut avoir de la méthode et de ses objectifs.

Les divergences parfois importantes entre les attentes et la réalité de la pratique proposée tiennent à l'hétérogénéité de la formation et du niveau des instructeurs et à l'amateurisme de certains.

2) Des promesses trompeuses

La concurrence pour gagner des adeptes ou des clients pousse à mettre en avant des bienfaits et à promettre des résultats qu'un public en manque de références peut prendre à la lettre. Il ne faut pourtant pas incriminer la naïveté du public, mais davantage, lorsqu'il s'agit d'entreprises commerciales, la publicité mensongère.

3) Des coûts financiers excessifs et parfois exorbitants

Plusieurs signalements font état d'exigences financières disproportionnées eu égard aux moyens économiques des personnes concernées. Le flou entretenu sur ce que recouvre une méditation guidée, un stage, une retraite et l'absence d'indication tarifaire conduisent à des abus quand cela ne relève pas d'une forme d'escroquerie. Les personnes abusées n'osent pas se plaindre. Certaines sont gênées ou honteuses de leur mésaventure, parfois convaincues de leur incapacité à s'élever à un niveau de conscience supérieure. Ce sont les proches qui signalent ce type d'abus. De nombreux témoignages évoquent les pressions financières qui causent des tensions graves au sein du couple.

4) Rupture, isolement social, perte de repère

Les propositions de méditation associées à des croyances ou des pratiques peu répandues ou sous-tendues par des principes philosophiques

radicalement différents de la culture occidentale peuvent induire une marginalisation. Il reste que des changements importants dans des trajectoires personnelles en lien avec une pratique intensive de la méditation sont signalés aussi bien dans des mouvements qui revendiquent une version adaptée ou occidentalisée de la méditation, que dans les mouvements qui revendiquent une approche exogène. Ces changements peuvent être préjudiciables à l'entourage ou à terme à l'adepte lui-même.

On a ainsi quelques cas de personnes qui rompent avec leur entourage familial et relationnel par incompréhension mutuelle, des personnes qui abandonnent leur activité professionnelle pour se consacrer toujours davantage à leur expérience et souvent à la formation de nouveaux adeptes, ou encore qui regardent les valeurs de la société comme désormais étrangères à leurs nouvelles aspirations.

5) Déstabilisation psychologique

Les signalements de déstabilisation mentale directement liés à une pratique de méditation sont peu nombreux.

Cependant, la Miviludes a reçu quelques signalements circonstanciés de personnes très ébranlées et perturbées par des retraites méditatives silencieuses. Ont été signalées des déstabilisations lors de séances de méditations collectives. Les appels à adopter un nouveau comportement ont aussi été signalés comme déstabilisants.

La Miviludes a été destinataire de deux signalements d'épisodes dépressifs consécutifs à des stages ou des séances de méditation, mais des témoignages plus nombreux existent sur différents sites et devraient être étudiés attentivement.

On peut lire sur le site d'une école de méditation qu'elle n'est pas recommandée aux per-

sonnes sensibles qui peuvent « perdre pied, effrayées par ce qu'elles découvrent ».

Quelques proches ont témoigné de l'aggravation de troubles du comportement chez des personnes s'engageant dans une pratique de méditation.

Il ressort des signalements que si la pratique n'est pas à l'origine des troubles psychologiques, elle peut les aggraver et notamment de l'état dépressif.

Des éléments plus inquiétants, d'adhésion inconditionnelle à de nouvelles croyances et de soumission à un leader charismatique (guru ou maître) ne portent que sur quelques mouvements et dans aucun cas sur la méditation pleine conscience.

• SUR LA MÉDITATION • PLEINE CONSCIENCE

- Il n'existe pas de définition de la méditation de pleine conscience communément admise.
- Les principes de la pleine conscience trouvent leur origine dans le bouddhisme. Lorsque l'individu médite en pleine conscience, assis ou non, il se focalise sur ses sensations, sa respiration, un point de son corps, un mouvement, ses émotions, ses pensées, sans émettre de jugement de valeur.
- De manière générale, la méditation de pleine conscience est étudiée pour ses apports dans différents champs de la médecine en agissant sur le fonctionnement du cerveau (<https://www.futura-sciences.com/sante/definitions/medecine-meditation-pleine-conscience-15353/>).
- Une partie de la communauté scientifique s'accorde à penser qu'il est nécessaire de définir et de décrire le type de méditation de pleine conscience utilisé dans les expériences menées, ceci afin d'en limiter les biais conceptuels.
- Des recherches sont menées en modélisation des MPC (MBI, MBTCD, MBSR, ...) et plus particulièrement de la MBSR.

• Ainsi des applications sont explorées pour la réduction du stress et pour la prévention des rechutes dépressives, et l'apparition de troubles psychiatriques à l'adolescence (Oxford et Massachussets) et prenant en compte tant les bénéfices que les effets secondaires liés.

• Cependant, la Miviludes est destinataire aussi des événements négatifs liés à la pratique des diverses modalités de méditation de pleine conscience en condition réelle d'utilisation (et non plus contrôlée comme dans les essais randomisés), d'où une vigilance également nécessaire sur cette pratique de méditation très en vogue aujourd'hui en France et à l'International et qui doit interroger.

6) Risques spécifiques pour les mineurs et les personnes vulnérables

La Miviludes a réceptionné 12 signalements concernant des personnes mineures. Un isolement excessif générateur d'angoisse, des conditions matérielles trop rigoureuses et des privations sont mentionnés.

Quelques signalements évoquent le même type de difficultés concernant des personnes fragilisées par la maladie ou des difficultés personnelles. S'agissant des adultes vulnérables, s'y ajoutent des pressions financières importantes.

Enfin, sur les mineurs et leur personnalité en construction, l'instructeur peut avoir un pouvoir considérable et intrusif.

• PISTES DE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

• Recenser et recueillir l'ensemble des témoignages et des signalements qui sont portés sur des expériences de méditation, au-delà de ce qui est adressé à la Miviludes (voir les associations, les différents services de l'État qui pourraient disposer d'informations). C'est un gros travail de collecte qui pose des défis quant à la confidentialité des informations et au recoupement rigoureux des données.

• Conduire des entretiens qualitatifs avec des personnes déçues, abusées ou victimes d'expériences désagréables ou préjudiciables pour comprendre leur parcours.

• À défaut de pouvoir évaluer les bienfaits, un recensement des risques pourrait être mené par un groupe de travail pluridisciplinaire.

• Recommandations à l'attention des pouvoirs publics dans l'hypothèse de financements publics ou d'intervention dans un cadre public :

• Exiger la transparence sur les références

des intervenants, leur formation et leur expérience.

• Exiger la transparence sur la méthode et ses fondements théoriques ou philosophiques.

• Un questionnaire à renseigner par les intervenants permettrait de faciliter la vérification du sérieux de leur offre auprès des services et organismes compétents.

• Les interventions auprès de publics particuliers (mineurs, détenus, malades...) qui doivent se faire dans le cadre légal et réglementaire prévu, ne devraient pas pouvoir être conduites sans la présence de personnes disposant de la formation habituellement exigée pour ces publics, diplôme d'éducateur pour les mineurs, diplômes de soignant pour les malades. Il faut veiller à ne pas introduire un régime dérogatoire au prétexte qu'il serait expérimental ou prometteur.

• Une évaluation devrait être systématiquement mise en place ; une forme de supervision pourrait être pertinente ainsi que la signature d'une charte déontologique. Par exemple, les enseignements devraient toujours inviter les participants à ne pas abdiquer tout esprit critique face aux techniques qui y sont mises en œuvre.

• Une information générale sur les contre-indications et les bonnes pratiques pourrait être diffusée.



Études

LE PHÉNOMÈNE SECTAIRE À L'HEURE DU NUMÉRIQUE

Il ne s'agit pas de diaboliser le développement numérique, qui a envahi nos sociétés. Les potentialités positives sont nombreuses, mais elles ont pourtant un revers. Les effets négatifs d'un développement quasi exponentiel depuis deux décennies sont âprement discutés et restent largement à étudier, si ce n'est à découvrir. Cyberharcèlement, *fake news*, addiction ou dépendance aux écrans, consommation excessive, les réalités que recouvre ce vocabulaire sont fluctuantes. D'aucuns mettent en avant la liberté offerte par les nouveaux médias, quand d'autres dénoncent la situation paradoxale dans laquelle l'abondance des informations et la liberté de rejoindre telle ou telle communauté virtuelle conduit certains au rétrécissement de l'horizon, au repli jusqu'à l'enfermement dans une bulle et pas seulement algorithmique.

La Miviludes s'est intéressée depuis déjà plusieurs années aux discours complotistes, omniprésents sur l'Internet et les réseaux sociaux, analysés comme un terreau pour des dérives de nature sectaire, mais aussi pour de nouvelles radicalités. On peut notamment rappeler la publication de l'article de G. Bronner, « Métamorphose du croire radical : pourquoi Internet peut-il être un incubateur de la pensée extrême ? » dans le rapport d'activité 2013-2014, p. 27-44¹.

La Miviludes veut aujourd'hui communiquer quelques données enregistrées depuis deux ans. Elle observe que les abus propres aux dérives sectaires – assuétude, aliénation des facultés d'expression d'une volonté autonome, prédation des victimes – semblent pouvoir se réaliser par le seul vecteur des réseaux numériques.

Dans la grande majorité des demandes adressées à la Miviludes est en cause au départ une interaction sur les réseaux. Ce qui amène à s'intéres-

ser aux stratégies de séduction numérique déployées par des groupes ou des individus potentiellement dangereux. Dans quelques 200 témoignages réceptionnés sur les deux dernières années, apparaissent clairement décrits des mécanismes d'accroche et de captation de l'individu via les réseaux. L'enfermement cognitif est le plus connu, mais il fonctionne en résonance avec l'impact émotionnel d'une nouvelle forme de socialisation et les avantages retirés, qui modifient progressivement le rapport du sujet à son environnement immédiat. On assiste à un glissement de la dépendance aux réseaux numériques à l'exploitation de cette dépendance. La personne est dépossédée de ses compétences et de son autonomie au profit d'un groupe ou d'un individu qui dicte les règles, punit ou récompense.

Une vingtaine de situations signalées à la Miviludes met clairement en évidence une dépendance et une soumission préjudiciables à la victime qui n'aura jamais rencontré que virtuellement celui ou celle qui en profite.

LES STRATÉGIES DE SÉDUCTION NUMÉRIQUE

Les gourous sont devenus des experts en marketing digital

Dans le marketing digital, le consommateur est au cœur de la stratégie. Celle-ci consiste à aller chercher le consommateur là où il est. L'autre dimension spécifique à ce marketing est d'intégrer l'interactivité propre aux réseaux numériques.

On observe que les sites des mouvements identifiés comme potentiellement sectaires mettent en place un marketing de contenu obtenant ainsi un excellent référencement. Les contenus intègrent les expressions et les mots clés calibrés

pour optimiser l'effet des moteurs de recherche (SEO). Concrètement, le contenu du site permet de le faire apparaître dans les résultats des recherches les plus courantes du public cible du mouvement. Partir des centres d'intérêt du public pour l'amener sur une autre voie nécessite une maîtrise de l'écriture des écrans. Cette écriture est particulièrement complexe dans un espace visuel et souvent sonore qui doit susciter l'envie d'interagir.

Les entrepreneurs sectaires savent aussi décliner leur stratégie au travers des modes de communication comme les blogs et les vidéos, privilégiés par certains publics.

Le marketing d'influence est aussi exploité. La stratégie consiste à utiliser une personnalité connue qui va conseiller, sans être pour autant adepte, les productions du groupe. Dans le même registre, les groupes sectaires recrutent parmi leurs adeptes des *Community manager* autour de thèmes porteurs qui attirent de futures recrues.

Le web marketing ne serait pas complet sans la présence du gourou sur les réseaux sociaux, dont la notoriété est relayée par ses fidèles qui postent des commentaires louangeurs et des *like*. Il n'y a pas de notoriété aujourd'hui sans présence sur Facebook ou Instagram. La présence directe du leader sur ce type de réseaux ouverts est cependant davantage la marque des petites entreprises sectaires, les gourous d'envergure internationale préférant souvent ménager leur apparition pour masquer la distance linguistique ou marquer l'exceptionnel privilège de la rareté. Mais ceux-là ont des communicants présents sur les réseaux.

La carte de l'honorabilité et de la transparence

Pour attirer leur public et déjouer des réflexes de prudence, certains mouvements misent sur une apparence de sérieux et de transparence. L'itinéraire du leader et les curriculum vitae des

dirigeants sont bien visibles. Le parcours est cohérent, les diplômes, les activités officielles, les rencontres avec des personnalités sont souvent mises en avant. La rubrique des témoignages, toujours élogieux, est bien étoffée. De même toutes les informations qui peuvent faire état d'une reconnaissance (articles de presse, participation à des manifestations publiques) sont bien exposées, comme les reconnaissances officielles qui sont les plus prisées.

Certains sites entretiennent la confusion avec les sites officiels en imitant leur structure, leur esthétique et souvent même leur logo.

La carte du complotisme

À l'opposé, la stratégie de communication joue sur l'attrait pour les discours complotistes. Il s'agit ici d'identifier les sujets de préoccupation du public cible et de lui proposer des explications basées sur un mélange de faits réels et de pures constructions, des rapprochements qui vaudraient des preuves et des révélations.

Les Happyfew

Plus élitistes, certains groupes jouent la carte de l'accès réservé à quelques privilégiés qui vont bénéficier d'informations exceptionnelles. Il faut donner au visiteur le sentiment d'accéder à un petit groupe d'élus. La propagation par le bouche à oreille sur les réseaux est le moyen de créer cette illusion.

L'AGILITÉ DES ENTREPRISES SECTAIRES

Nous connaissons l'habileté des mouvements sectaires à dissimuler leur véritable visage, mais ceux qui ont su s'adapter à la nouvelle donne de la communication numérique font preuve d'une redoutable agilité au sens de la capacité d'une organisation à rester performante en s'adaptant à temps aux changements de son environnement.

¹En ligne et accessible depuis <https://www.derives-sectes.gouv.fr/publications-de-la-miviludes/rapports-annuels>

Or on observe des stratégies de diversification et d'adaptation très efficaces. La Miviludes a réalisé pour quelques mouvements particulièrement signalés une cartographie des différents sites qui en dépendent. Apparaissent ainsi des réseaux complexes dont les liens échappent au premier regard. Ces différents sites, contrôlés par une même organisation, permettent d'adapter la communication à différents publics. Cette communication passe par l'esthétique des écrans qui s'adapte à l'imaginaire contemporain et aux goûts du public. En effet, sur les réseaux, l'image et le son participent pleinement de l'attractivité.

La profusion de sites, qui a fait apparaître des portails thématiques, ne résulte pas seulement de la stratégie de diversification, mais aussi de l'apparition de nombreuses petites entreprises unipersonnelles. Le faible coût de réalisation des sites et les gains immédiats qui peuvent en résulter expliquent que beaucoup se lancent à moindre risque.

DES VIEILLES TECHNIQUES DE MANIPULATION REVISITÉES

On retrouve dans les versions numériques des mouvements sectaires les techniques de manipulations bien connues. Dans les discours d'abord qu'ils soient ésotériques, pseudo scientifiques ou New Age, accompagnés des symboles et de l'icéographie spécifique au genre ; qu'ils soient redempteurs ou miraculeux, les visages illuminés témoignent par l'image. Quelques spécificités peuvent être observées : la simplification des messages, l'adresse directe à l'internaute qui est sollicité pour participer notamment par le biais de tests de personnalité. Tout est fait pour que le visiteur laisse des données personnelles qu'il va volontairement livrer ce qui permettra de le relancer. À cet égard, on notera que le Règlement général des données personnelles (RGPD), entré en vigueur en mai 2018, peut entraver la captation des données massivement pratiquée par des

mouvements sectaires puissants.

L'incitation à participer aux actions du groupe passe souvent par un discours culpabilisant sur le mode « Que fais-tu pour les autres ? pour toi-même ? » ou plus insidieusement dans les promesses de réussite qui renvoie l'internaute à ses échecs, son insatisfaction ou son manque d'estime de soi.

Des techniques qui favorisent l'enfermement

Le développement de la société numérique apporte une illustration flagrante de la façon dont nous opérons des choix et interagissons avec notre environnement. Les outils numériques accentuent ou soulignent les traits de notre fonctionnement qui n'a jamais été autant étudié par les cognitivistes... Des biais cognitifs à l'enfermement algorithmique, nous voyons que l'internaute, attiré et séduit par un certain type de discours, a tous les risques de ne plus rencontrer que des confirmations de ce discours, quand bien même celui-ci est extrêmement minoritaire.

Les prédateurs n'ont qu'à exploiter à la fois les caractéristiques du fonctionnement naturel de l'individu et celui du réseau qui saisit nos centres d'intérêt et nous proposent tout ce qui s'en rapproche.

Un groupe virtuel reste un groupe

La socialisation dans une communauté virtuelle semble fonctionner sensiblement comme celle d'un groupe réel. Il est probable que l'effet de dynamique de groupe soit différent, mais ce qui intéresse davantage la « mécanique des sectes », à savoir l'impact émotionnel, est très présent d'après les témoignages. La personne s'isole à tout moment pour échanger avec ses nouveaux amis et elle reçoit des messages d'encouragement. Le groupe virtuel devient un refuge.

Ce mode de socialisation spécifique permet d'endosser facilement une identité nouvelle, ce qui peut au départ être un jeu mais qui progressivement brouille les repères.

Le temps passé en contact avec le groupe ou le nombre de messages échangés jour et nuit atteignent des proportions considérables au point que la vie réelle passe au second plan et qu'il n'y a plus de temps pour travailler ou porter attention à ses proches. La vie sociale hors ligne devient inexistante.

Ce que l'on croit gagner

La consommation compulsive des réseaux comble un vide existentiel, des besoins narcissiques, sociaux. Le smartphone est un objet transitionnel et un environnement familier. La technologie mobile devient une extension de la personne comme un soi augmenté.

La consommation apporte des réponses à des difficultés réelles ou suggérées, aux injonctions de l'« happycratie »² « bien être soi-même ». Elle peut répondre à une anxiété sociale, un état dépressif, un sentiment de solitude. Or, la recherche de réconfort psychologique accroît le risque de tomber sur des sites aux idéologies dangereuses.

La satisfaction immédiate des attentes accroît la dépendance. C'est le mécanisme même de l'addiction, qui touche de plus en plus de personnes du fait de l'habitude généralisée d'une forte consommation, de la disponibilité permanente des réseaux, de leur attrait et de leur coût limité. Toute une littérature scientifique décrit des nouvelles formes d'addiction et de psychose : clivages soit virtuel/soit réel ; peur de rater quelque chose (*Fear of missing out*, Fomo, Baker et al, 2016) ; nomophobie (*No mobile phobia*) qui s'accompagne d'hallucinations ou signaux fantômes qui génèrent du stress ; ou simplement la dépendance au smartphone (consulté toute les 5mn, plus de 200 fois /jour). Le phénomène d'emprise n'est bien sûr pas seulement sectaire.

²Pour reprendre le titre de l'ouvrage de Eva Illouz et Edgar Cabanas :

« Happycratie - Comment l'industrie du bonheur a pris le contrôle de nos vies, éd. Premier Parallèle, 2018. »

Ces nouveaux maux peuvent-ils être aussi des symptômes d'une emprise sectaire ?

DE LA DÉPENDANCE À L'EMPRISE SECTAIRE

Le phénomène sectaire investit le numérique et nous formons l'hypothèse, au vu des situations analysées, que l'emprise mentale peut être réalisée dans un contexte d'échanges virtuels.

Dès lors que la dépendance dépasse le comportement compulsif de connexion au réseau pour devenir une dépendance à un leader et au groupe, apparaissent les caractéristiques de l'aliénation : perte de contact avec le réel et autrui, incohérence, impossibilité de contrôler ses actes.

Perte de contact avec la réalité et isolement

Le vecteur numérique favorise l'effacement de la limite entre virtuel et réalité. Éviter de se confronter à la réalité pour se réfugier dans un monde idéal ou réenchante, construit avec de nouvelles règles est la première étape.

Les proches décrivent dans les témoignages le contact permanent sur les réseaux qui provoque des ruptures avec l'entourage réel au profit du groupe virtuel. Il en résulte un isolement et une plus grande vulnérabilité.

Prise de contrôle et surveillance

Le contact permanent qui s'établit permet au leader ou au groupe sectaire d'exercer un contrôle à distance des adeptes. Les proches témoignent qu'aucune décision ne peut plus être prise sans que la personne ne s'en réfère à son mentor qui est en réalité un maître tyrannique.

L'intérêt du prédateur : moyens de paiement facilités et moindre risque

Les tarifs des prestations, des consultations ou

les soins à distance, les facilités de paiement, les justifications des appels aux dons sont souvent bien visibles. Cela permet d'évaluer la rentabilité potentielle de l'entreprise. Et les tarifs des soins à distance par exemple sont parfois bien supérieurs à ceux d'une consultation d'un grand spécialiste. Ce qui reste en revanche le plus discret possible, et ce dont attestent les témoignages, ce sont les sollicitations directes par messagerie instantanée. En réalité, rien n'est gratuit et tous les contacts même quand ils sont imposés se payent. Les préjugés financiers, qui sont les plus faciles à mesurer, sont très conséquents. Il est aussi possible, dans l'hypothèse d'une collecte de preuve, de tracer la fréquence des échanges par messagerie qui dit beaucoup de la pression constante exercée. Dans ces relations exclusivement virtuelles, il devient difficile d'identifier et de localiser l'individu ou le groupe qui en tire profit. Les prédateurs utilisent les technologies les plus éphémères et les moins traçables.

À notre connaissance, la justice ne s'est encore jamais prononcée sur une situation qui serait qualifiée d'abus frauduleux de l'état d'ignorance induite par une emprise exercée uniquement au travers des interactions numériques. Quoiqu'il en soit, le phénomène sectaire se nourrit déjà suffisamment des potentialités des nouvelles technologies de l'information pour que nous poussions la recherche dans ce domaine et que nous adaptions nos moyens d'investigation et d'analyse.

« Mon frère X, âgé de 32 ans, est bipolaire, et a déjà payé 800 euros en soins divers et variés (300 euros pour « nettoyer la maison » d'entités négatives). Plusieurs fois, après avoir vu ces vidéos parlant de fin du monde, d'ascension spirituelle, etc., mon frère a eu une crise. Il parle à chaque fois de prêter « allégeance au grand [...] » (pseudonyme de cette personne), ce qui nous a fait penser à une dérive sectaire, puisque cette personne se présente comme un messie ou un messenger. Mais je ne sais pas si on peut parler d'es-croquerie, d'abus de faiblesse ou de dérive sectaire ?

Je tiens à vous signaler une femme et quelques acolytes qui fonctionnent de façon sectaire sur YouTube, sur Facebook et sur un site Internet. Sur YouTube, cette « gourou » gère la chaîne [...]. Elle est hyper active et entraîne avec elle près d'une centaine de personnes quand elle est en direct et quelques milliers ailleurs sur le net. [...] Dans l'une de ses vidéos inquiétantes, elle faisait part de l'arrivée d'un vaisseau spatial qui venait chercher les « enfants solaires »

Aujourd'hui les abonnés de la chaîne sont appelés des [...], et sont conviés à s'inscrire sur un site où ils pourront communiquer entre eux pour éviter toute argumentation contradictoire et accéder à des services « pédagogiques » payants. A savoir des pseudos cours et conférences sur l'observation des OVNIS, la vie après la mort, [...].

C'est la mise en place d'un communautarisme fondé sur des croyances paranormales, se lançant dans une dynamique d'isolement et d'hermétisme, le tout pour mettre en place un système économique abusant des crédulités. Je crois que le phénomène est d'autant plus intéressant pour vous que c'est une des premières fois qu'une chaîne douteuse n'est pas le produit d'une secte, mais qu'une secte est possiblement en train de se former à partir de la chaîne douteuse.

Ce soir sur YouTube une chaîne a diffusé une vidéo de croyances New Age, et à la fin de la vidéo durant les questions les personnes ont parlé d'envie de mort ainsi que d'une symptomatologie qui ressemble aux dépressions et trouble anxieux, Les intervenants ont répondu à ces personnes que c'est normal de vouloir quitter ce monde, qu'il est normal de ne plus manger, que tout le monde vit cela.

Je viens ici un peu par colère pour dénoncer les propos tenus dans des vidéos YouTube sur la chaîne [...]. Plusieurs personnes de mon entourage proche m'ont d'abord parlé de cette chaîne en m'affirmant qu'elle avait ou allait changer leurs vies. J'ai essayé de discuter avec elles mais impossible de les raisonner ou au moins de leur faire nuancer leurs propos sur les « miracles » que promet M. X. »

Bilel AININE, docteur en Sciences politiques (CESDIP-CNRS)¹

Quelque part en banlieue parisienne, un vendeur dans une boutique (vente de produits religieux : kamis, hijab, livres religieux, etc.) accompagne en toute discrétion à la réserve du magasin un client exprimant des besoins très spécifiques. Dos courbé, l'air fatigué, le client, Hamza, attend patiemment son tour et discute avec une habituée des lieux, qui a forcé sa fille, Radia, âgée de 16 ans à venir consulter le râqi (exorciseur) de la boutique. Pour cette mère de famille, sa fille dont les résultats scolaires ne cessent de dégringoler est atteinte par un acte de sorcellerie. Sa beauté serait telle qu'elle constitue « une source d'ennuis pour elle, lui attirant continuellement mauvais œil et jalousie ». Elle doit par conséquent se livrer à un diagnostic dont la roqya (exorcisme) est le principal instrument lui permettant de détecter la nature du sort incriminé avant de le conjurer. Ceci devient d'autant plus urgent que la maman pense que le changement soudain du comportement (elle serait devenue agressive) de Radia serait lié à un *sibr*, ensorcellement.

Hamza souffre quant à lui de douleurs dorsales atroces que le traitement médicamenteux prescrit par le médecin ne semble pas soulager. Une quinzaine de jours plus tôt, l'une de ses connaissances lui conseille de consulter un personnage qui serait doté d'un don exceptionnel. Il s'agit

d'un marocain installé en France depuis une dizaine d'années. Reconnu et apprécié dans le village de son pays d'origine pour ses dons, Mohamed propose de nombreux services, notamment, la roqya, la hijama (application de ventouses), ou le Ka'y (cautérisation) qu'il présente comme des pratiques thérapeutiques imprégnées de la « médecine prophétique² ». Dans la boutique de Mohamed, de nombreux produits sont présentés comme des remèdes jadis utilisés par le prophète et ses compagnons (huile, miel, eau coranisée³, végétaux, différentes potion, etc.). Il prodigue ainsi, à l'instar d'un pharmacien ou d'un herboriste, des conseils sur le choix et l'usage de ces produits en s'appuyant sur des arguments religieux.

Trop curieux sur les procédés que comptait appliquer le râqi pour atténuer ses douleurs, Hamza se voit congédier pour avoir manqué de tact en posant trop de questions et en se montrant trop hésitant. Pour le râqi, ceci est une preuve que Hamza ne lui accorde pas la confiance nécessaire et n'a pas la foi religieuse suffisante pour pouvoir entamer les traitements proposés, une hijama accompagnée d'un Ka'y.⁴ Ce bref récit d'une expérience vécue par Hamza, un algérien de 36 ans que nous avons rencontré en région parisienne, n'est pas le prélude à une analyse descriptive des pratiques

¹ [Note de l'éditeur] Monsieur Ainine a été chercheur associé à la Miriludes entre 2016 et 2018 dans le cadre d'un contrat de recherche avec l'université de Versailles Saint-Quentin.

² Cette formule renvoie globalement à tous les *badiths* (paroles) attribués au prophète Mohammad sur les bienfaits de l'usage d'un certain nombre de produits ou de méthodes qui ont vocation à prodiguer des soins médicaux. Chez les salafistes hanbalites, la médecine prophétique est louée et érigée en science comme c'est le cas avec les savants saoudiens Ibn Baz et Ibn Uthaymin qui encensent l'œuvre référence d'Ibn Al Qayyim sur ce sujet. Pour certains savants religieux liés à l'institution d'Al Azhar (Égypte) comme Ahmad Karima et Khaled Al Djoundi, il n'existe pas de médecine prophétique. Al Djoundi va même affirmer que si le prophète avait acquis une telle science, il se serait soigné lui-même alors qu'il est mort d'une maladie dont on ne connaît jusqu'à aujourd'hui pas la nature. Ceci, n'a bien évidemment pas manqué de lui attirer les foudres des salafistes dans tout le monde arabe. Voir : Hammedi Ammar Ben Abderrabmane (2014),

Entre le faquih et le médecin : la médecine prophétique, Dar Madark Linachr (référence traduite de l'arabe).

³ Produits sur lesquelles des paroles du Coran ont été récitées. Pour l'eau par exemple, elle peut être utilisée de différentes manières : lavement du corps, ingestion, aspersion durant une séance de roqya, etc.

⁴ Le Kay (Al Kay en arabe littérale) est une technique qui consiste à faire usage d'un objet chauffé (ex. : couteau, ou autre objet métallique) en le mettant brièvement en contact avec les parties du corps touchées par la maladie. Des substances chimiques ou végétales peuvent être utilisées en même temps. Si le recours à cette technique est antérieur à l'arrivée de l'islam, elle fut également adoptée du temps du prophète qui en limita l'usage pour l'extrême nécessité.

liées à ce qui est communément connu sous la formule de « médecine prophétique ». Il s'agit encore moins de se livrer ici à un développement anthropologique sur la roqya ou la hijama⁵, lequel nécessiterait un terrain de recherche beaucoup plus vaste que les quelques entretiens exploratoires que nous avons pu effectuer auprès de clients/patients ayant eu recours à ces « pratiques thérapeutiques », pas plus que les recherches effectuées sur le web autour de l'offre concordante ne le permettent. Cette contribution, loin de faire le procès de ces rituels traditionnels et religieux thérapeutiques, propose plutôt de mettre le doigt sur certaines pratiques déviantes portées par des acteurs religieux aux agissements douteux. Ces derniers profitent en effet de l'attrait exercé par cette offre thérapeutique « médico-spirituelle » en proposant des formules qui, en plus d'être le plus souvent en rupture avec les rituels traditionnels connus de l'islam en la matière, recèlent des pratiques déviantes qui relèveraient du pénal. C'est pourtant souvent sous le couvert d'un supposé rigorisme religieux que ces pratiques tendent à se banaliser grâce à une pratique de plus en plus professionnalisée. Il est par ailleurs utile de souligner au passage que ces pratiques déviantes suscitent des débats très vifs et des critiques virulentes dans les milieux savants musulmans (ouléma, prédicateurs, institutions religieuses). Ces derniers perçoivent ces pratiques comme, au

pire, un retour à des formes de shirk, associationnisme mécréant et, au mieux, des dérives à l'égard des méthodes communément admises dans les principes de l'islam.

UN BREF ÉTAT DES LIEUX

Dans la presse française, les faits relatés autour des dérives constatées suite à des séances de roqya et/ou de hijama ne sont pas tout à fait nouveaux. En juillet 1994, Louisa, une jeune fille de 19 ans, succombe à un coma causé par des sévices infligés par un imam râqi de Roubaix. La jeune fille qui venait d'être opérée pour une malformation du cerveau commençait à adopter des comportements étranges et parfois violents envers sa famille⁶. Si le médecin légiste désigné dans cette affaire expliquait les crises de la jeune fille par « une névrose psychologique qui peut entraîner un dédoublement de personnalité au moment où elle survient », l'imam en cause était visiblement convaincu de se trouver devant un cas de possession manifeste. S'en suit alors une séance d'exorcisme de cinq heures, durant laquelle l'imam aurait fait boire quatre litres et demi d'eau salée à Louisa avant de lui flageller les pieds avec des baguettes de bambou pour obliger le djinn (entité malfaisante⁷) incriminé à sortir. Accusé d'actes de torture et de barbarie ayant entraîné la mort sans intention de la donner, l'imam écopera de sept ans de prison ferme⁸.

En août 2007, c'est un imam de la mosquée de Villerupt (Meurthe-et-Moselle) qui est poursuivi pour agressions sexuelles. Se prêtant à des séances de roqya destinées à chasser les djinns, il aurait abusé sexuellement des jeunes venus consulter chez lui⁹. La hijama se trouve également impliquée dans une affaire qui a eu lieu en mars 2015 à Rennes. Cinq individus ont été mis en examen pour « violences volontaires en réunion » durant une séance de désenvoûtement d'une jeune adolescente. Cette dernière s'en tire avec plusieurs brûlures sur le corps, provoquées par les incisions et les ventouses appliquées sur elle¹⁰. Enfin, en décembre 2017, à Saint-Denis, c'est une femme de 47 ans, mère de cinq enfants qui sombre brutalement dans le coma après une séance de roqya hijama durant laquelle elle aurait ingurgité 20 litres d'eau¹¹.

Les offres sur le marché du religieux en ce qui concerne la lutte contre le mal et l'infortune sont nombreuses et diversifiées dans le contexte français actuel. « L'offre islamique » n'est évidemment pas la seule concernée, loin de là. Aurélie Dard comme Marion Aubrée nous rappellent par exemple les offres émanant des églises et des petits entrepreneurs religieux indépendants et citent les rituels de « délivrance » pratiqués par l'Église Universelle du Royaume de Dieu¹². Au même titre que cette église mène une lutte contre les actions attribuées aux marabouts, les râqis salafistes, entendent également contrer (en plus des marabouts) ce qu'ils perçoivent comme des charlatans de la roqya.

Dans un contexte occidental et plus spécifiquement français où « la médicalisation n'a pas tenu toutes ses promesses » et où « tous les citoyens restent loin de bénéficier des progrès techniques, soit enfin que les traitements modernes aient fait oublier la complexité des plaintes et la globalité de la souffrance¹³ » (Anne Marie Moulin, 2013), les thérapies alternatives aux contours religieux semblent prospérer. Jean et John Comaroff parlent d'un recours des faibles et des laissés pour compte de la mondialisation à une alternative (pratiques de guérisseurs) plus accessible qui offre une meilleure possibilité de guérison¹⁴.

Les registres d'interventions des fkihs, talebs, marabouts ou râqis (pour ne citer que ceux-là) renferment un champ aussi vaste que celui des soucis de la vie quotidienne : chômage, manque de réussite, problème de couple, de célibat, conflits familiaux, stérilité, etc. Autant de problématiques qu'un travail d'écoute, de conseil et/ou de thérapies médicales traditionnelles accompagnées d'une roqya ou d'une hijama seraient susceptibles de résoudre. Les champs d'intervention peuvent relever du domaine traditionnellement réservé à la médecine moderne, mais il s'agit également, de plus en plus, d'exploiter le filon de la formule bien ambiguë de « santé et bien-être » (mental et physique). Dès lors, les risques de voir se décupler des pratiques semblables à ce qui est observé par la Miviludes en termes de dérives sectaires aux profils plus endogènes aux cultures occidentales deviennent de plus en plus plausibles.

⁵ Sur cet aspect anthropologique voir les travaux de : Fatima Zobra Cherak (2019), « Possession et ensorcellement comme "maladies chroniques". Représentations et prises en charge chez les acteurs de la rouqya », *Émulations*, n° 27 ; Touag Hanijfa (2012), « Guérir par l'Islam : l'adoption du rite prophétique - Roqya - par les salafistes en France et en Belgique », in Marechal Brigitte et Asri Fariid, *Islam belge au pluriel*, PUL, Louvain ; Moussa Khedimellah (2007), « Une version de la rouqiyah de rite prophétique en France. Le cas d'Abdella, imam guérisseur en Lorraine », *Coran et talismans. Textes et pratiques en milieu musulman*, C. Hamès éd.

⁶ Libération du 4 juin 1997.

⁷ Dans la culture musulmane, les djinns sont des êtres surnaturels invisibles connus pour leur capacité de s'emparer du corps d'un être humain de manière à altérer son fonctionnement psychique voire même physique. Leur mode de vie tel qu'il est expliqué dans les textes religieux musulmans se rapproche de celui des hommes : de sexe féminin ou masculin, ils ont des besoins en nourriture et se reproduisent comme les humains. Pour une source francophone sur le sujet des djinns, voir : Tobie Nathan, « corps d'humain, corps de djinn ». <http://www.ethnopsychiatrie.net/actu/djinn.htm>

⁸ Nord Éclair du 25 juillet 2010.

⁹ Le Républicain Lorrain du 8 mars 2012.

¹⁰ Le Parisien du 13 mars 2015.

¹¹ Le Parisien du 11 décembre 2017.

¹² Église néo-pentecôtiste originaire du Brésil implantée à Paris depuis 1992. Voir : Dard, A. (2003), *L'Africanisation de l'Église Universelle du Royaume de Dieu à Paris*, Mémoire de maîtrise, Paris, Université Paris X-Nanterre ; Marion Aubrée 2003, « Un néo-pentecôtisme brésilien parmi les populations immigrées en Europe de l'Ouest », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 27, n° 1, p. 65-84.

¹³ Anne Marie Moulin (2013), *Islam et révolutions médicales*, Karthala, Paris.

Comaroff, J. & Comaroff, J. (1999), « Occult Economies and the Violence of Abstraction : Notes from the South African

¹⁴ Postcoloniality », *American Anthropologist*, 26, p. 279-303.

Dans ce qui suit, nous proposons une mise en perspective de ce phénomène sans verser dans des lectures fantasmées qui vont parfois jusqu'à intégrer de manière hasardeuse ce phénomène dans la problématique de la radicalisation¹⁵. Nous nous efforcerons plutôt de soulever les vrais problèmes que ces pratiques peuvent susciter, et ce, sur différents plans (santé publique, ordre social, respect des lois, etc.).

ROQYA ET HIJAMA, ENTRE FOLKLORE TRADITIONNEL ET RIGORISME MERCANTILE

Même s'il existe une divergence dans les milieux intellectuels musulmans sur l'idée qu'il puisse exister une « médecine prophétique » (*tib nabawi*) en tant que science, un certain consensus se dégage sur le principe que le prophète Mohammad a eu recours à certaines techniques de soins d'usage en son temps. La roqya et la hijama font partie de cet ensemble de techniques que le prophète conseillera à sa communauté.

Brèves définitions

Le terme de roqya étant antérieur à l'arrivée de l'islam renvoyait d'abord à des incantations magiques destinées à conjurer un sort ou s'en prémunir. Cela pouvait également se présenter sous forme de talisman protecteur¹⁶. Le rāqi pouvait ainsi se présenter comme un enchan-

teur, magicien, exorciste ou sorcier. La roqya chari'yya (conforme à la charia) renvoie quant à elle à un rituel thérapeutique qui se décline comme une récitation coranique prononcée par une personne qualifiée. Par qualifiée l'on entend, jouir de la foi musulmane et être lucide sur le plan mental. Cela reviendrait donc à considérer que tout musulman est en théorie capable de s'exorciser lui-même si les conditions étaient réunies¹⁷. La figure du rāqi demeure cependant centrale, de par l'accumulation de son savoir-faire en la matière, en ce que cela requiert comme maîtrise du rituel, de connaissance des textes et d'identification des symptômes d'envoûtement supposé.

La récitation du Coran est censée provoquer les signes pathogènes de l'envoûtement tels que des fourmillements, lourdeur, sensation de froid, étouffement, pleurs, cris stridents, perte de conscience, etc¹⁸.

La hijama remonte elle aussi à des milliers d'années avant l'arrivée de l'islam¹⁹. Elle consiste à appliquer des ventouses, utilisées seules (hijama à sec) ou bien plus fréquemment avec de petites scarifications (hijama humide). Ces ventouses vont permettre l'extraction d'une petite quantité de sang impur. Lorsqu'elle est utilisée dans le cadre de la roqya, la hijama a pour fonction d'évacuer le sang contaminé par la sorcellerie administrée par voie alimentaire¹⁹.

Des sous-produits du phénomène migratoire ?

Avant l'arrivée de la vague de « réislamisation » qui a touché le Maghreb à la fin des années 1970, les croyances et rites maraboutiques hérités de la nuit des temps dominaient encore le champ religieux. Le recours très fréquent aux talebs considérés comme des maîtres du Coran, tout comme les représentations qui commandaient les rapports avec les morts, structuraient largement les croyances populaires dans cette région d'Afrique du Nord²¹. Jusque-là, la médecine islamique dite prophétique tenait très peu de place. Dans les milieux intellectuels qui ont marqué les périodes de postindépendance, la priorité était d'avoir accès à la médecine moderne en passant par la formation du plus grand nombre possible de praticiens diplômés²².

Le déploiement des courants religieux (tabligh, salafisme pieux) et politico-religieux (frères musulmans, salafistes politisés) importés d'Orient depuis les années 1960 a progressivement favorisé le recours à la tradition religieuse rigoriste²³. Dans un contexte de déceptions politiques et sociales, l'émergence du facteur religieux a accompagné le recours à la médecine islamique, symbole d'une tradition religieuse identitaire qui renvoie aux premières heures de l'islam²⁴.

Imam et taleb se font alors concurrence afin d'asseoir (pour le premier) ou conserver (pour le second) le statut de « saint sauveur des groupes sociaux » pour reprendre l'expression de Habib Ghezali²⁵. L'anthropologue Fatima Zohra Cherak, qui a mené une recherche sur les pratiques de la roqya en Algérie et en Égypte s'est parallèlement intéressée au terrain français, plus précisément Marseille et Paris où se sont répandues ces pratiques importées essentiellement depuis le Maghreb via l'immigration²⁶.

Elle y décrit les représentations collectives sur les maladies « qui sont perçues en tant qu'épreuves imposées par Dieu pour tester la foi des musulmans²⁷ ». Elle explique par la même occasion les mécanismes de culpabilisation adoptés par certains fkihs, talebs ou marabouts à destination des patients pour lesquels il est expliqué que la punition divine qu'ils ont reçue (matérialisée par la maladie) ne peut être que le résultat de leurs égarements vis-à-vis des préceptes de l'islam. Pourtant, dans la littérature de l'islam traditionnelle, la maladie est le plus souvent considérée comme une épreuve que doit traverser le croyant dans le chemin de l'expiation. Elle ne représente donc pas un châtement²⁸.

¹⁵ Dans certains articles de presse, des liens directs ou indirects ont été établis entre roqya et radicalisation comme c'est le cas avec le djihadiste Fabien Clain (tué par une frappe aérienne en zone irako-syrienne) lorsqu'il « s'adonne frénétiquement à la roqya, cette médecine prophétique faite d'invocations des versets du Coran » écrit le journal *Libération* du 12 février 2019. Dans le *Parisien* du 12 janvier 2014, c'est l'annulation d'un séminaire sur la roqya qui devait être organisé par Menad Benchellali (déjà condamné en 2006 pour une affaire liée à un réseau de djihadistes tchétchènes) qui a été mis en avant.

¹⁶ Dictionnaire arabe, *Mo'djam Maka'ys al Lourat*, tome 2, p. 262.

¹⁷ Pour les salafistes, la meilleure manière de pratiquer l'exorcisme ou de se prémunir contre la sorcellerie est de faire la roqya par soit même lorsque cela s'avère possible.

¹⁸ F. Cherak, (2019), *op.cit.*

¹⁹ On la retrouve (en tant que pratique) chez les pharaons puis les Chinois (qui en font usage jusqu'à aujourd'hui). Les Arabes y ont aussi eu recours dans la période antéislamique.

²⁰ F. Cherak (2013), « La thérapeutique de la rouqiya entre Algérie, Égypte et France », in *Islam et révolutions médicales*, Paris, Karthala, p. 297-328.

²¹ Habib Ghezali. « Tradition populaire et culture ancestrale ». *Annales du patrimoine*, 2007, no 7, p. 47-56.

²² F. Cherak (2013), *op.cit.*

²³ F. Burgat (1988), *L'islamisme au Maghreb : la voix du Sud*, Karthala ; A. Lamchichi et J. Chevallier (1989), *Islam et contestation au Maghreb*, Paris, Éd. L'Harmattan.

²⁴ A.-M. Moulin (2013), *Islam et révolutions médicales. Le labyrinthe du corps*, *op.cit.*

²⁵ H. Ghezali, « Tradition populaire et culture ancestrale », *op.cit.*

²⁶ Voir notamment sa thèse : « Anthropologie de "l'exorcisme" en islam : représentations et pratiques de la rouqya en Algérie, en Égypte et en France », Université de Provence, décembre 2007, 2 vol : 367 p., Annexes 205.p, 1 DVD, sous la direction d'Hélène Claudot-Harwad

²⁷ Ceci est également rappelé par S. Bououne (2005), *La résurgence d'une pratique thérapeutique religieuse "al-Ruqya" : ses liens avec la salafya*, thèse de doctorat en anthropologie, Université Aix-Marseille III ; et S. Radi, (1996), « Les maux entre Dieu, les génies et les hommes », in J. Benoist (dir.), *Soigner au pluriel. Essais sur le pluralisme médical*, Paris, Karthala, p. 167-196.

²⁸ Vassart C. (2005), *Les soins de santé face aux défis de la diversité : le cas des patients musulmans*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, p. 16

Pour Liliane Kuczynski qui a travaillé sur des figures de la sorcellerie chez les marabouts ouest-africains en région parisienne, ce type d'attachement à ces croyances « témoigne des liens toujours très puissants et ambivalents entretenus avec le pays d'origine²⁹ ». De nombreuses figures de l'islam ouest-africain, maghrébin et sahélien installées en France se sont positionnées en conséquence pour répondre à cette offre de marché spirituel de la santé et du bien-être. Elles acquièrent ainsi un « statut légalement à peine toléré, mais socialement florissant³⁰ ». Que l'on soit en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest ou en France, les fqih, taleb et marabout proposent les mêmes solutions.

Il faut savoir que sur l'autre rive du bassin méditerranéen, le dilemme de la réponse publique face à ce phénomène grandissant du marché de la pratique thérapeutique religieuse se pose avec beaucoup plus d'acuité qu'en France. Les dérives qui en découlent causeraient des dizaines de victimes par an à l'image de ce qui se produit au Maroc ou en Algérie. Au Maroc, la presse rapporte des scandales répétitifs autour de la pratique de la roqya ou la hijama. En janvier 2019, une jeune femme décède à Meknès après avoir subi une hijama avec du matériel usé³¹. En décembre 2018, un grand scandale éclate à Agadir après qu'un individu qui se présentait en qualité de fkih a procédé à des viols en série contre des femmes à qui il a proposé un exorcisme. En Algérie, la hijama est également une pratique très répandue. Elle s'effectue dans les cabinets d'une poignée de médecins généralistes, des boutiques d'herboristes, dans des garages ou des mai-

sons. La presse algérienne critique régulièrement les conditions dans lesquelles cette hijama est pratiquée : absence d'hygiène, matériel non stérilisé, absence de formation médicale, etc³². La roqya constitue également une grande préoccupation pour les autorités religieuses et sanitaires. Des cabinets de roqya aux pratiques douteuses et très lucratives fleurissent, au point que la presse parle de l'âge d'or du charlatanisme en Algérie. Les autorités ont dû réagir pour procéder à la fermeture de cliniques de roqya (non autorisées) et décréter l'interdiction formelle de pratiquer des roqya à l'intérieur des mosquées³³.

Les mêmes types de dérives semblent donc être observées des deux côtés de la méditerranée, même si les défis que cela comporte en matière de réponses publiques ne peuvent être analogues au regard des contextes culturel, socio-économique et politique différents.

Le salafisme et le marché de la roqya/hijama

En 2013, dans une mosquée de Villeneuve, Hassen B, un imam salafiste, explique les vertus de la roqya chary'ya et la nécessité pour chaque musulman de l'inscrire dans ses démarches thérapeutiques aux côtés de la médecine moderne :

« Le prophète Mohammad a dit : la meilleure méthode par laquelle vous vous soignerez est la hijama, celle-ci enlève le sihr selon l'imam. Vous devriez tous autant que vous êtes, prendre la roqya chary'ya car aucun musulman ne peut dire qu'il n'a pas besoin de roqya /... / si le prophète Mohammad a eu besoin de la

roqya, comment le musulman peut ne pas en avoir besoin ?! /... / si le prophète a été ensorcelé, comment toi ou moi nous ne pourrions pas l'être. /... / J'ai vu des frères avec la barbe comme ça (longue) ! turbo diesel, avec la marque de la prière sur le front et quand je lui fais la roqya il part en cacahuète ! ... Pourquoi selon vous ? Parce que le frère ne s'est jamais fait la roqya³⁴ ».

À l'instar de l'écrasante majorité des imams et rāqīs de la tendance salafiste, l'imam Hassen s'inscrit naturellement dans le marché de la guérison par le recours à la pratique orthodoxe de la roqya et la hijama. Pour le courant salafi, il s'agit de corriger les « déviations » de certains fkih, taleb ou marabout généralement proches de la tendance soufi. Ce discours de remise en cause de pratiques découlant d'autres courants de l'islam constitue la pierre angulaire de la légitimation de l'offre spirituelle du salafisme en matière de roqya et de hijama.

À la baraka³⁵ mise en avant par certains praticiens décrits comme « charlatans », les salafistes opposent la *hikma*, une sagesse religieuse acquise par le cumul de la pratique et de la connaissance religieuse. Comme le rappelle Hanifa Touag, le discours des rāqīs salafistes repose sur une logique de « désenchantement » de la figure du rāqī qu'il faut désacraliser. Ce dernier loin de pouvoir disposer d'une quelconque baraka, a vocation de proposer des soins thérapeutiques par la parole d'Allah qu'une formation religieuse lui a permis de maîtriser.³⁶

Le salafisme propose donc une nouvelle compréhension de ces pratiques sous l'impulsion d'une nouvelle génération de cheikhs qui considèrent l'acte de roqya comme un djihad mené contre les djinns malfaisants et les démons³⁷. Pour concurrencer les autres rāqīs sur le marché de la roqya/hijama, les salafistes entendent se focaliser sur la récitation coranique et les prescriptions à base de produits coranisés. Un discours à l'encontre des pratiques jugées déviantes vis-à-vis des préceptes de l'islam est alors diffusé pour préparer la crédibilité de l'offre salafiste.

L'offre salafiste n'est pourtant pas gratuite, elle suit également une logique commerciale qui a accompagné la professionnalisation du « métier de rāqī ». Même si les plus grandes figures du salafisme mondial déplorent la logique commerciale de la roqya, nombreux sont les prédicateurs salafistes qui succombent à la tentation de la roqya professionnelle à l'image du rāqī Hassen qui tient un cabinet de roqya : « moi Aami Hassen je suis imam de la mosquée de Jeune-Villiers [sic]. Je n'ai pas besoin de publicité parce que j'ai tellement de demandes (en matière de roqya) que je ne sais plus comment je m'appelle et où j'habite ».

Si les oulémas du salafisme considèrent unanimement que la roqya est un acte d'*ihssen* (bien-faisance) qui n'implique pas de salaire (sauf en cas d'extrême nécessité), un grand nombre de rāqīs salafistes, en France comme ailleurs, considèrent que l'effort fourni et l'investissement consenti du rāqī méritent une compensation.

²⁹ L. Kuczynski (2008), « Attachement, blocage, blindage », *Cahiers d'études africaines* <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/10552> ; DOI : 10.4000/etudesafriaines.10552

³⁰ L. Kuczynski (2008), *op.cit.*

³¹ <https://www.lesiteinfo.com/maroc/fes-meknes-le-deces-dune-jeune-femme-reste-flou-video/>

³² Le quotidien *Liberté-Algérie* du 27 avril 2018.

³³ https://www.buffpostmaghreb.com/2016/05/20/roqia-interdite-mosques-_n_10061756.html

³⁴ Conférence « Les jardins du paradis » - Roqya entre mythe et réalité. Le jour de la résurrection - 6 octobre 2013. Hassen Bounamcha. La vidéo est consultable en ligne : https://www.youtube.com/watch?v=8P_OVdABH1s

³⁵ Pour les rāqīs salafistes, la baraka est une notion trompeuse, car elle fait appel à un savoir occulte dans la mesure où elle repose sur l'intervention d'entités maléfiques, les djinns, que le rāqī est censé combattre. Imposer ces êtres invisibles et maléfiques comme intermédiaires entre Allah et les êtres humains constituent aux yeux des de l'islam orthodoxe une forme de *chirk* (association à Dieu).

³⁶ T. Hanifa (2012), *Guérir par l'Islam*, *op.cit.*

³⁷ Pour argumenter ce lien entre roqya et djihad (spirituel), les salafistes mettent en avant des propos attribués à Ibn Taymiyya, célèbre théologien et un juriste musulman du XIII^e siècle.

Cette logique a conduit à la prolifération de cabinets de roqya et de hijama qui appliquent des tarifications affichées ou annoncent une compensation attribuée à la guise du client.

Les perversions commerciales de la roqya/hijama

La hijama et la roqya constituent, sans conteste, les pratiques les plus prisées sur le marché de la santé et du bien-être spirituel islamique. Pour les praticiens, ces méthodes s'imposent parce qu'elles offrent des débouchés lucratifs qui découlent d'un savoir-faire sur des techniques et des pratiques hautement ritualisées. Le plus souvent, les praticiens qui y ont recours proposent de traiter ce qui est désigné en médecine comme étant des pathologies somatiques, c'est-à-dire des pathologies dont l'étiologie est liée à des facteurs psychologiques : stress, angoisse, anxiété, etc.

Cette forme d'automédication recherchée par les patients aux convictions religieuses s'inscrit dans une demande de reconnaissance de leurs souffrances. L'état de possession dans lequel ils s'estiment pris au piège ne peut trouver de solution en dehors d'une prise en charge par la roqya ou par la hijama. Ceci, d'autant plus que les maladies étiquetées psychiatriques sont souvent stigmatisées au sein des communautés maghrébines et africaines plus généralement. Le diagnostic et la thérapie offerts par la roqya confortent le patient dans sa quête d'estime de soi, car en même temps que cette roqya peut démentir le caractère endogène de sa fragilité, elle lui permet, par la même occasion, de confirmer l'existence d'une agression extérieure conduite par un djin ou un sorcier, voire par son entourage (collègues, proches,

voisins, etc.) contre son intégrité physique et morale.³⁸

Sur les sites web francophones destinés à promouvoir les cabinets de roqya et de hijama, l'aspect psychologique est systématiquement pris en compte. C'est une garantie supplémentaire pour les nouveaux praticiens de la thérapie spirituelle pour asseoir une légitimité scientifique en complémentarité avec la légitimité religieuse. Si cette dernière se veut épuratrice des « dérives mécréantes », la légitimité scientifique, à travers le recours à un langage utilisé dans les manuels de la psychologie, psychopathologie, psychothérapie où la médecine entend offrir un certain formalisme scientifique à la profession de râqi, ce qui lui permet de s'inscrire dans une perspective commerciale plus crédible.

Dans l'interface de nombreux sites que nous avons visités sur le web, l'onglet « roqya » ou « hijama » fait systématiquement face à un onglet « psychologie³⁹ », « psychothérapie⁴⁰ », « effets psychologiques », « effets psychiques » ou « effets bien-être⁴¹ ».

D'autres rubriques peuvent renvoyer à une démarche nosologique contenant des rubriques sur l'identification de symptômes classifiés comme : les symptômes de la possession, symptômes de la sorcellerie, symptômes du mauvais œil, etc. Ceci est appuyé par une mise en avant de rubrique liée à l'aspect traditionnel de la méthode de roqya. Le tout est chapeauté par un langage publicitaire qui, bien que sacralisé, cadre avec le langage basique du marketing en santé publique : « Le cabinet de "X est à votre service pour les traitements en matière de Roqya selon la Sunna

et le Coran et vous conseille vers le chemin de la guérison et du bien-être. C'est pour quoi, Cheikh X met à votre disposition son savoir-faire dans la pratique de la roqya et tente, par la volonté d'Allah, de résoudre vos problèmes de possession, sorcellerie ou mauvais œil⁴² ».

Plus encore, un service de consultation en ligne, et/ou une roqya à distance sont proposés suivant différentes méthodologies, et ce, à la manière d'une plate-forme de télémédecine : « Nous aidons principalement nos patients via le Net pour diagnostiquer ce qu'ils ont comme problèmes occultes. Tout dépend de leurs maladies occultes, nous leur offrons les meilleurs conseils pour suivre un programme adapté. En effet, traiter la sorcellerie ou le mauvais œil ne se limite pas seulement à l'écoute de la roqya chariy'ya mais aussi par d'autres causes justes⁴³ ».

Ces services de consultation proposeraient ainsi : un diagnostic par l'état général, un diagnostic par les rêves, un diagnostic par les versets coraniques, ou enfin, un diagnostic⁴⁴ par la méthode de captage de djinns⁴⁵.

FOCUS SUR UN SITE WEB DE ROQYA

Le râqi Y qui anime le site <http://roqyaaise.com> se positionne sur ce marché de la demande de la Roqya en mettant en avant un discours religieux orthodoxe éloigné des pratiques qu'il estime déviantes (d'un point de vue l'islam traditionnel). Pour conforter son discours, le Râqi fustige d'emblée les marabouts et les talebs qui « pratiquent une sorte d'exorcisme teinté de rituels païens » et qui selon lui peuvent être assimilés à des sorciers charlatans qui s'adonnent à de la manipulation mentale. Dans ses vidéos de démonstration sur la roqya, il insiste sur les talismans et magie noire africains qu'il désigne comme la principale source (en France) de malfeasance nécessitant un traitement par la roqya.

Pour faire face à ce qu'il nomme « l'industrie de la sorcellerie », il propose à la vente sur son site internet une panoplie de méthodes destinées à casser les sortilèges : « feuilles coraniques » (feuilles qui contiennent des versets coraniques dont l'encre se dissout dans l'eau), eau, huiles, miel, dentifrice, savons... tous « coraniques », avec une livraison gratuite à partir 50 euros d'achat. Une industrie alternative qui semble très lucrative. Les bienfaits supposés des

³⁸ H. Ghezali (2007), « Tradition populaire et culture ancestrale », op. cit.

³⁹ www.hassanats.com

⁴⁰ www.benbalimaabderraouf.fr

⁴¹ <https://hijama-sunna.com>

⁴² <http://www.hassanats.com/roqya/>

⁴³ <https://roqyaonline.info/>

⁴⁴ Cet élément peut être constitutif de l'exercice illégal de la médecine qui est défini par le code pénal de façon étendue, aux termes de l'article L. 4161-5 du code de la santé publique. Se rend coupable de l'infraction d'exercice illégal de la médecine toute personne qui prend part habituellement ou par direction suivie, même en présence d'un sage-femme, à l'établissement d'un diagnostic ou au traitement de maladies, congénitales ou acquises, réelles ou supposées, par actes personnels, consultations verbales ou écrites ou par tous autres procédés quels qu'ils soient, ou pratique l'un des actes professionnels prévus dans une nomenclature fixée par arrêté du ministre chargé de la santé pris après avis de l'Académie nationale de médecine, sans être titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4131-1 et exigé pour l'exercice de la profession de sage-femme, ou sans être bénéficiaire des dispositions spéciales mentionnées aux articles L. 4111-2 à L. 4111-4? L. 4111-6, L. 4111-7, L. 4112-6, L. 4131-2 et L. 4131-4-1. De fait constitue l'infraction la participation habituelle, c'est-à-dire répétée, au diagnostic comme au traitement, couronné de succès ou non et pouvant prendre toute forme, d'une maladie réelle ou supposée : c'est la visée thérapeutique de l'acte qui en fait un exercice illégal de la médecine, et non sa modalité particulière. C'est ainsi à titre d'exemple qu'un magnétiseur a pu être reconnu coupable d'exercice illégal de la médecine, « l'imposition des mains, s'analysant comme un traitement puisqu'ayant une visée curative en ayant pour objet de soulager, de soigner des patients » (Chambre criminelle de la Cour de cassation, 9 déc. 2009, n°9-83357).

⁴⁵ Nous évoquerons cette technique un peu plus bas.

traitements proposés sont destinés à chasser les djinns du corps d'un individu possédé, mais aussi, à casser le sort causé par le mauvais œil, et à défaire le blocage de la fécondité ou défaire le mauvais sort jeté à un couple.

Pour ce faire, l'essentiel des produits connus pour être utilisés en matière de Roqya ont été recensés, regroupés et proposés dans la boutique du site web pour étendre le panier d'achats des « clients/patients » potentiellement désireux de retrouver leur bien-être spirituel, physique et psychique. Si l'eau coranisée de Zamzam (importée de la Mecque⁴⁶) ne vaut que 3,90 euros, les dattes coranisées sont vendues sur le site à 24 euros, l'huile d'olive à 13 euros et le miel à près de 10 euros.

Le marché de la sorcellerie africaine semble être la cible privilégiée de roqyaoise.com. Présentée comme la plus nocive, elle est par définition la plus rentable pour l'offre de roqya. Le site semble d'ailleurs se focaliser sur le marché bien juteux de la communauté sahélienne et africaine où les superstitions et les récits sur la sorcellerie maléfique sont très prolifiques.

Roqya.com se dit proche de l'ONG le « Coran guérit » (promotion de la roqya au niveau international <http://roqyacorangue-rit.com/>). Le fondateur de cette organisation, le Cheick Ben Halima Abde-Raouf, né en 1967 en Tunisie (ingénieur en statistiques et économie) converti à l'islam à 15 ans, semble en effet largement l'influencer. Ben Halima (qui revendique une filiation avec

des maîtres spirituels indiens et pakistanais) fait aussi de la roqya un centre d'intérêt lucratif et semble impliqué dans plusieurs sites internet proposant des traitements contre la sorcellerie ou la possession de djinns. Profitant de sa notoriété en la matière, il propose des traitements à des prix allant jusqu'à 280 euros.

L'un des marchés prometteurs sur lequel il porte le plus d'intérêt est celui de l'Afrique où il a pu se permettre le luxe de présenter ses méthodes de roqya devant des cadres du ministère des Affaires religieuses ivoiriennes, et le ministère de la santé, à la direction des tradipraticiens en présence de médecins, de professeurs et de pharmaciens⁴⁷. Connu pour sa technique de captage de djinns, il est très critiqué par les milieux salafistes qui lui-même fustige à son tour de manière virulente dans ses articles⁴⁸, étant proche du courant tabligh. Les salafistes considèrent ses pratiques comme une forme de shirk, en plus de constituer un réel danger pour les personnes chez lesquels il suscite un état de transe.

Au Sénégal, il a été invité sur un plateau de télévision (2sTv) où il fait une démonstration de captage de djinns. Le captage de djinns tel qu'expliqué par Ben Halima : « consiste à ramener le ou les djinns qui sont avec une ou des personnes ou éventuellement un lieu pour les convertir et éventuellement les détacher de la sorcellerie puis les faire partir. Cela ne concerne que les mauvais djinns qui font du mal aux gens et qui travaillent le plus souvent pour des sorciers, ou les djinns que les gens adorent à travers les sacrifices et cultes divers ».

CONCLUSION

Au regard de cette analyse sur l'état des lieux du marché de la roqya/hijama, de nombreuses observations peuvent être formulées, aussi bien sur les acteurs impliqués, leurs référentiels idéologiques et culturels respectifs, que la nature des pratiques qu'ils proposent. Il y aurait cependant ici davantage de questions à soulever que de réponses à apporter, l'objectif de ce travail étant, nous le disions plus haut, celui d'un effort exploratoire permettant d'identifier les vraies problématiques que suscite la pratique de la roqya et de la hijama à travers une instrumentalisation malveillante et les dérives que cela peut occasionner.

En premier lieu, il serait difficile de nier que, si des pratiques thérapeutiques telles que la hijama et la roqya prospèrent encore de nos jours, c'est en grande partie dû à une acceptation sociale au sein des communautés musulmanes diverses (d'origines maghrébines, sahélienne, ouest-africaine, etc.) encore attachées aux représentations et croyances religieuses sur la gestion du bien-être physique et mental.

En second lieu, on ne peut négliger la montée en puissance d'une nouvelle génération de

râqis guérisseurs qui s'inscrivent dans un registre d'orthodoxie destiné à proposer une alternative à des méthodes thérapeutiques épuisées (des marabouts, talebs, guérisseurs, etc.) que le retour du religieux et des pratiques orthodoxes (salafisme, tabligh notamment) ont fini par discréditer.

Certes, le courant du tabligh comme celui du salafisme ont considérablement décloisonné ces pratiques de la roqya/hijama en les rendant plus visibles et plus transparentes qu'elles ne l'étaient avant⁴⁹. En revanche la « professionnalisation » qui leur a été insufflée a fini par leur donner un aspect mercantile lequel, dans de nombreux cas, s'apparenterait à du racket et à de l'escroquerie. Cela n'a pas non plus fait disparaître les dérives de tout genre, que la presse rapporte périodiquement, en France comme ailleurs où ces pratiques se sont épanouies : patients escroqués, extorqués, femmes violées ou abusées sexuellement. Des cas de pédophilie sont relevés, des thérapies de chocs par ingurgitation d'eau (parfois salée) ou de chocs électriques ont également été signalées. Il semble régner une certaine anarchie dans le milieu de la roqya/hijama et ce, de l'aveu même des râqis.

⁴⁶Zamzam est une source d'eau qui se situe à La Mecque. Elle apparaît dans les textes religieux et recèle un caractère sacré dans l'imaginaire des musulmans.

⁴⁷http://www.benhalimaabderraouf.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=344:cote-ivoire-2016&catid=12&lang=fr&Itemid=265

⁴⁸http://www.benhalimaabderraouf.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=185:le-salafisme&catid=36&Itemid=130&lang=fr

⁴⁹Hanifa Touag. *Guérir par l'islam*, op.cit.

LA ROQYA ET LA HIJAMA : Entre usage religieux traditionnel et dérapages charlatanesques

BIBLIOGRAPHIE

Aubrée M. (2003), « Un néo-pentecôtisme brésilien parmi les populations immigrées en Europe de l'Ouest », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 27, n° 1, p. 65-84.

Ben Abderrahmane H.A. (2014), « Entre le faqih et le médecin : la médecine prophétique », Dar Madark Linachr. (Référence traduite de l'arabe).

Bououne S. (2005), *La résurgence d'une pratique thérapeutique religieuse "al-Ruqya" : ses liens avec la salafya*, thèse de doctorat en anthropologie, Université Aix-Marseille III, sous la direction de Jean-Luc Bonniol.

Burgat F., (1988), *L'islamisme au Maghreb : la voix du Sud*. Karthala, Payot & Rivages.

Cherak F. (2019), « Possession et ensorcellement comme "maladies chroniques". Représentations et prises en charge chez les acteurs de la rouqya », *Émulations*, n° 27.

Cherak F. (2007), « Anthropologie de "l'exorcisme" en islam : représentations et pratiques de la rouqya en Algérie, en Egypte et en France », Université de Provence, sous la direction d'Hélène Claudot-Hawad.

Cherak F. (2013), « La thérapeutique de la rouqya entre Algérie, Égypte et France », in Moulin Anne-Marie, *Islam et révolutions médicales*, Karthala, p. 297-328.

Comaroff J. & Comaroff J.L., (1999), « Occult Economies and the Violence of Abstraction : Notes from the South African Postcoloniality », *American Anthropologist*, 26, p. 279-303.

Dard, A. (2003), *L'africanisation de l'Église Universelle du Royaume de Dieu à Paris*, Mémoire de maîtrise, Paris, Université Paris X-Nanterre.

Ghezali H. (2007), « Tradition populaire et culture ancestrale », *Annales du patrimoine*, n° 7, p. 47-56.

Hanifa T. (2012), « Guérir par l'Islam : l'adoption du rite prophétique - Rouqya - par les salafistes en France et en Belgique », in *Islam belge au pluriel*, PUL, Louvain.

Khedimellah M. (2007), « Une version de la rouqya de rite prophétique en France. Le cas d'Abdellah, imâm guérisseur en Lorraine », in *Coran et talismans. Textes et pratiques en milieu musulman*, C. Hamès éd., Paris, Karthala, p. 384-408.

Lamchichi A., et Chevallier J. (1989), *Islam et contestation au Maghreb*, Paris, Éditions L'Harmattan.

Moulin A. M. (dir.). (2013), *Islam et révolutions médicales. Le labyrinthe du corps*, Paris, Karthala.

Radi S. (1996), « Les maux entre Dieu, les génies et les hommes », in *Soigner au pluriel. Essais sur le pluralisme médical*, Paris, Karthala, p. 167-196.

Vassart C. (2005), *Les soins de santé face aux défis de la diversité : le cas des patients musulmans*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin.

Kuczynski L. (2008), « Attachement, blocage, blindage », *Cahiers d'études africaines*, p. 189-190, en ligne le 8 avril 2011, consulté le 1 mai 2019. <http://journals.openedition.org/etudesafriques/10552> ;

Thomas L.V. (2017), « Notes et propos au sujet de la possession en Afrique Noire », in *Possessions*, sous la dir. de Jean-Marie Brohm et Georges Bertin avec la collaboration de Pascale Catala, Éditions du Cosmogone, Vol. 25 (1), p. 161-176.

Maquette : Isabelle Gambini. igambini@free.fr

www.derives-sectes.gouv.fr



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
du Comité interministériel de prévention
de la délinquance et de la radicalisation

MIVILUDES